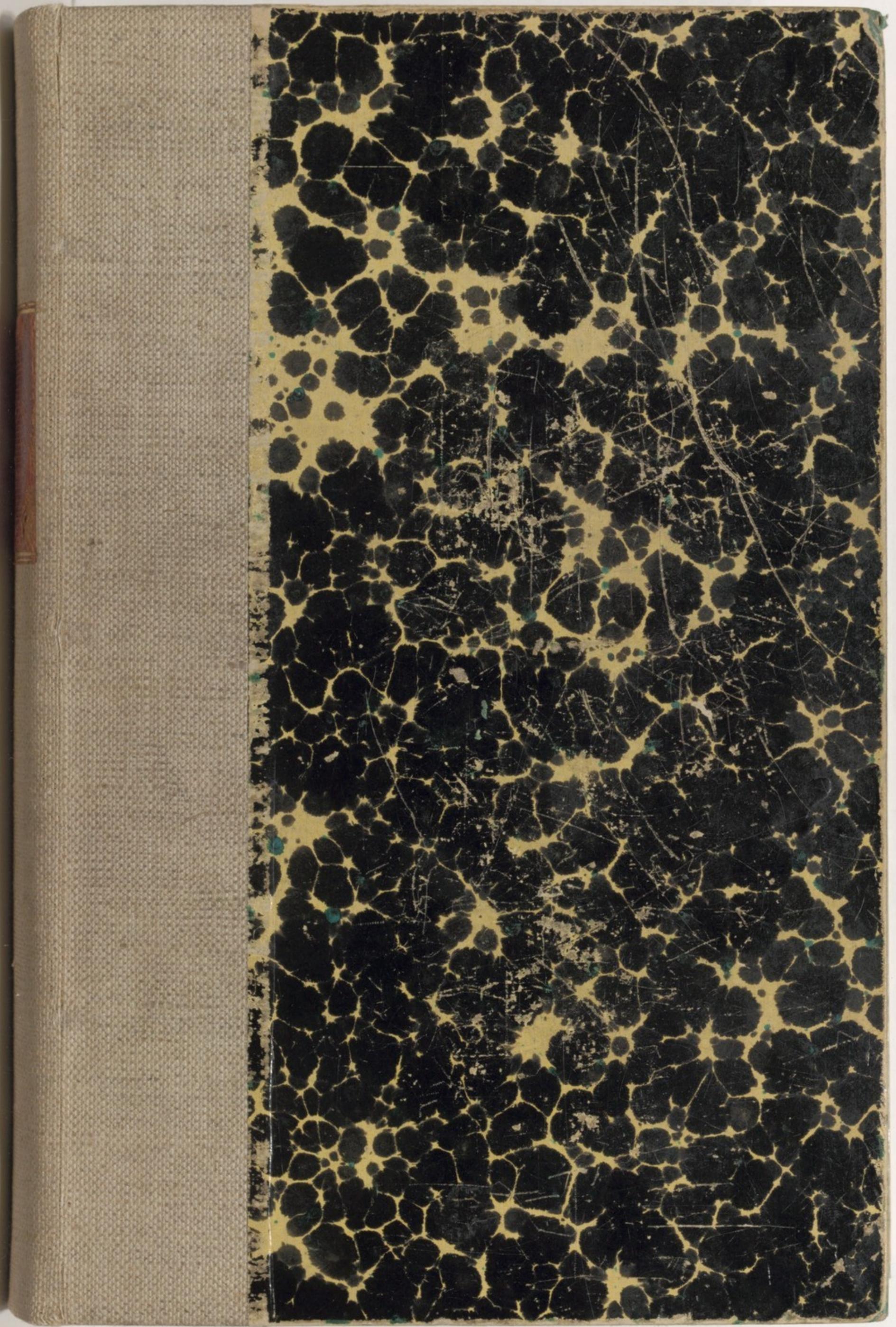


L'enseignement des métiers  
féminins en Algérie / par  
Sylviane Illio





N° d'ordre : 30.335

15155

# THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ  
DE PARIS

POUR OBTENIR

LE GRADE DE DOCTEUR EN DROIT

PAR

SYLVIANE ILLIO

---

Thèse :

**L'Enseignement des Métiers féminins en Algérie**

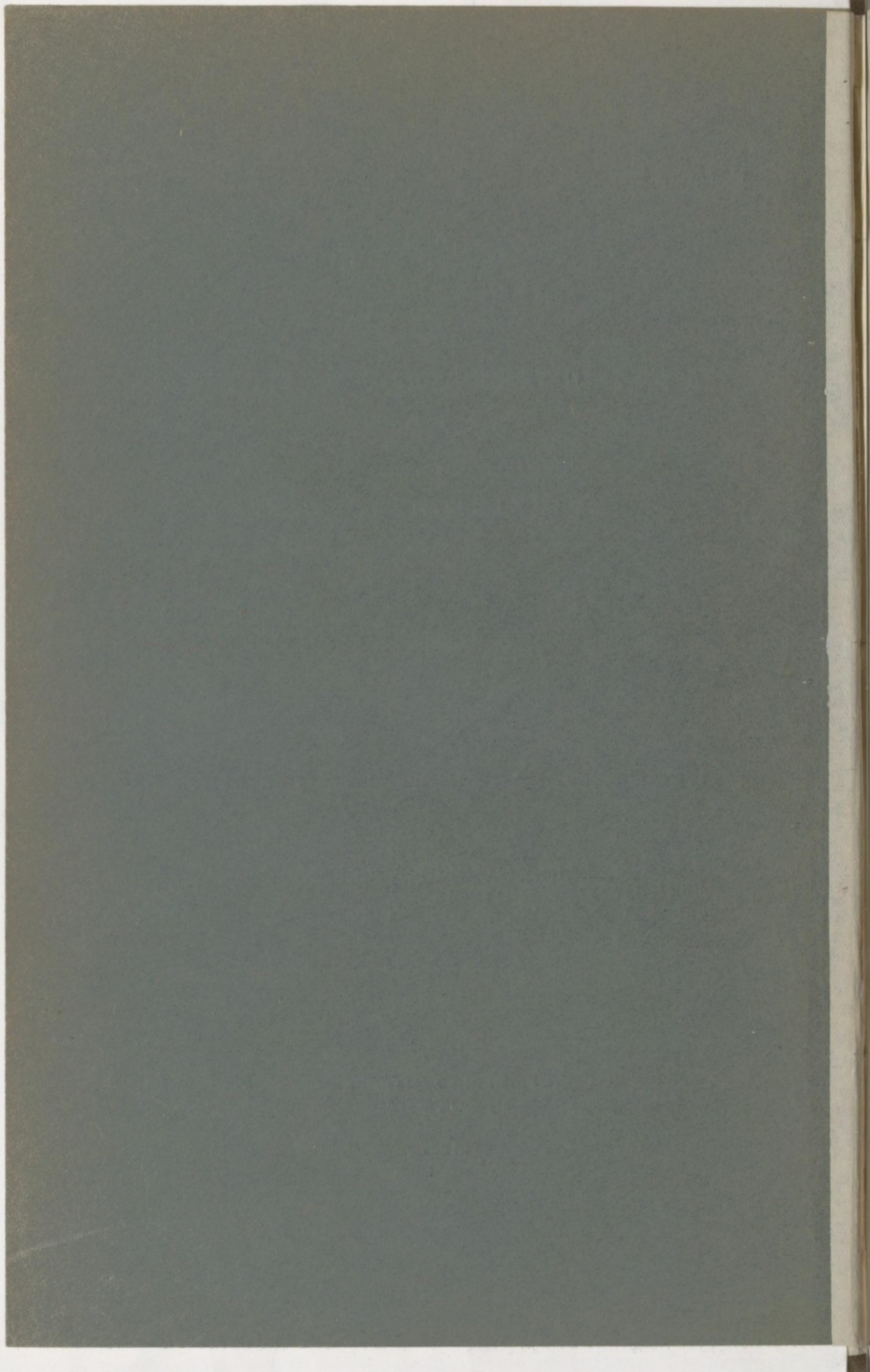
Soutenue le 9 Juin 1937 devant la Commission d'examen

MM. MAUNIER... *Président*  
NOYELLE... } *Suffrageants*  
PERROUX... }

---

PARIS  
IMPRIMERIE A. MARCHAND  
31, VILLA D'ALÉSIA

—  
1937



N° d'ordre : 30.335

# THÈSE

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ  
DE PARIS

POUR OBTENIR

LE GRADE DE DOCTEUR EN DROIT

PAR

SYLVIANE ILLIO



Thèse :

**L'Enseignement des Métiers féminins en Algérie**

Soutenue le 9 Juin 1937 devant la Commission d'examen

MM. MAUNIER... *Président*  
NOYELLE... } *Suffrageants*  
PERROUX... }



PARIS  
IMPRIMERIE A. MARCHAND  
31, VILLA D'ALÉSIA

1937

80F

39758

THE

...

...

...

...

...

...

...

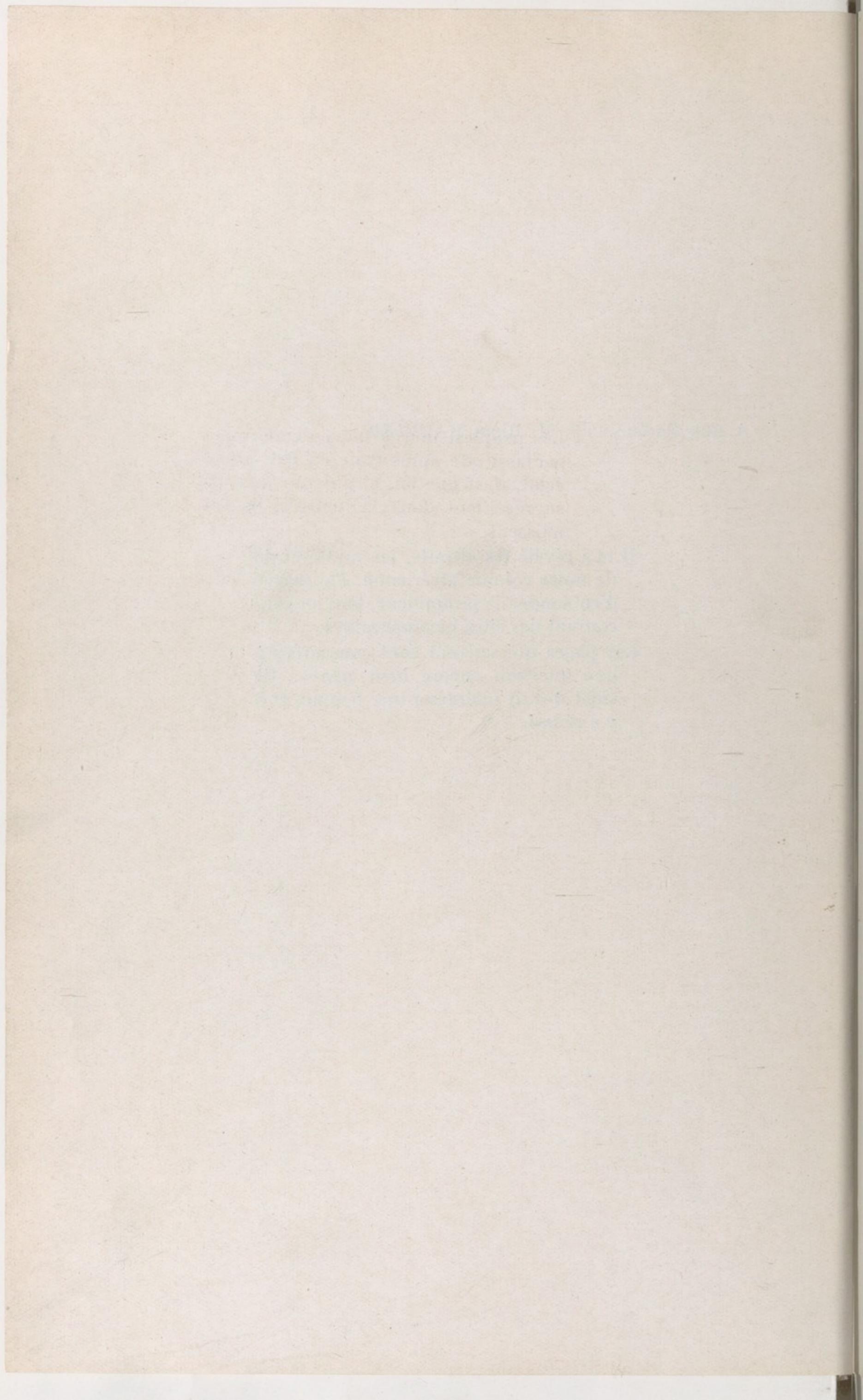
...

...

A MON PROFESSEUR, M. RENÉ MAUNIER

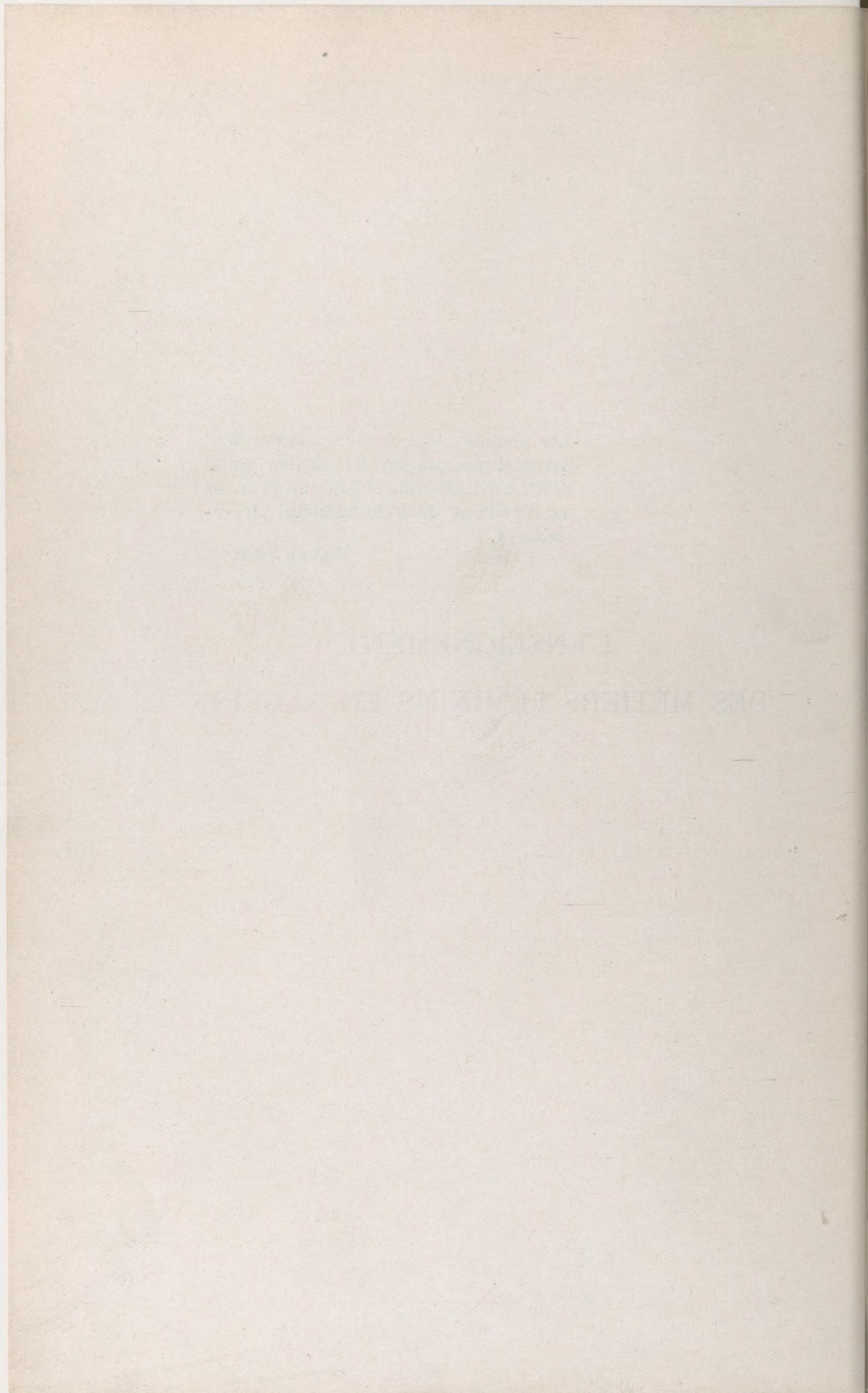
Il m'a révélé les attraits, les mystères de  
de notre colonie algérienne. J'ai essayé  
d'en sonder la profondeur, tout en par-  
courant des sites incomparables.

Les pages qui suivent sont consacrées à  
une question encore bien neuve. Ce  
sujet devait intéresser une femme, et il  
y a réussi.

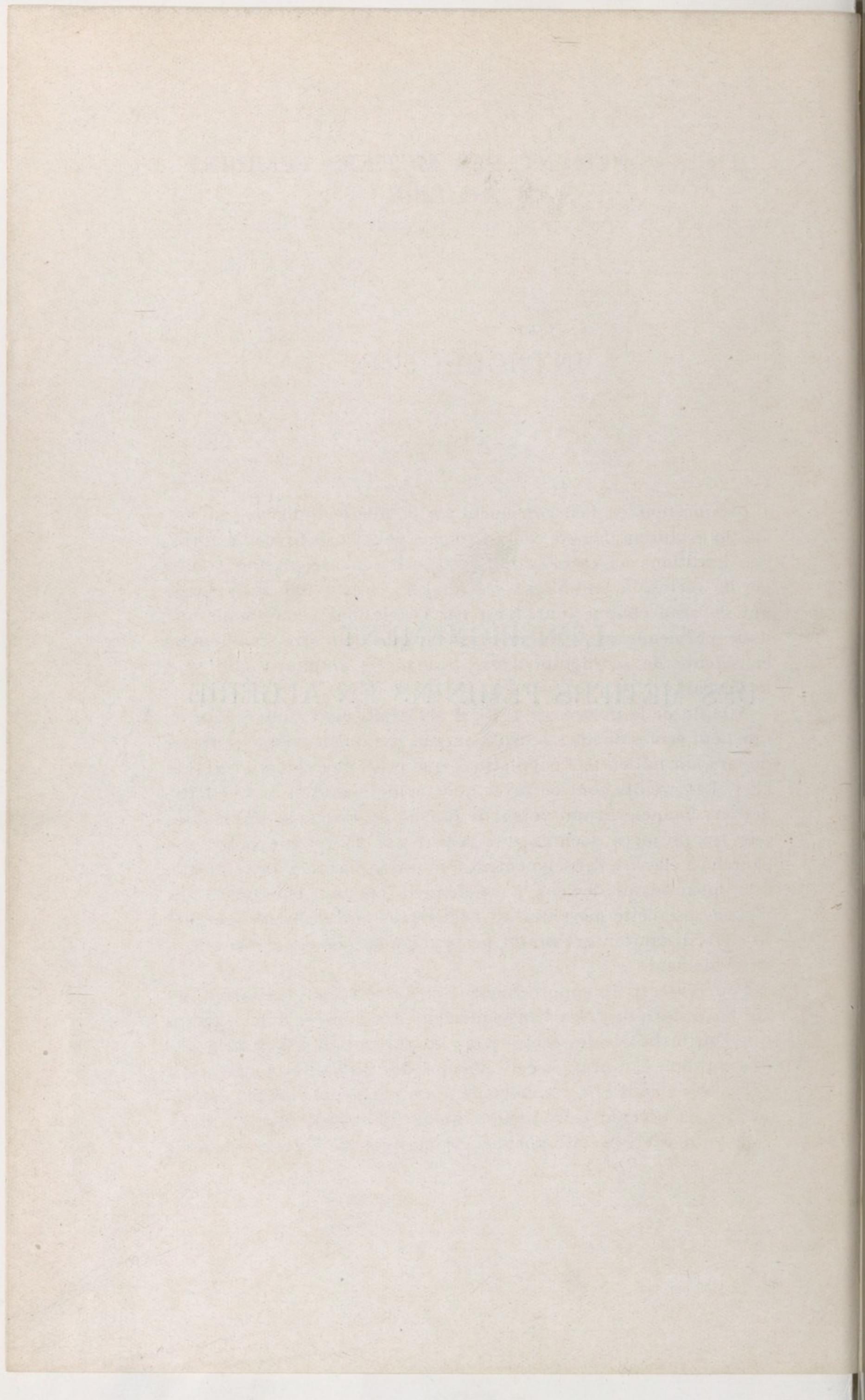


« Les peuples, tour à tour, s'endorment par lassitude, après avoir jeté leur grand éclat, c'est une loi, et puis un jour, ils se réveillent dans la lumière, ils renaissent. »

PIERRE LOTI



L'ENSEIGNEMENT  
DES MÉTIERS FÉMININS EN ALGÉRIE



# L'ENSEIGNEMENT DES MÉTIERS FEMININS EN ALGERIE

---

---

## INTRODUCTION

---

La question de l'enseignement de la fillette indigène, en vue de son évolution dans le cadre français pour la sortir de l'emprise des traditions ancestrales imposées par son acceptation, à une vie de réclusion annihilant ses qualités, prend une importance qui s'accroît chaque jour. C'est par l'école, par l'école seule que nous parviendrons à lui montrer ce que doit être une femme consciente de sa dignité d'être humain et comment elle peut le devenir.

A la fin de la guerre, en 1919, il n'y avait, dans toute l'Algérie, que neuf écoles de filles musulmanes et pas une n'existait dans les douars, au milieu des populations que nous cherchons à rapprocher. Les crédits sont octroyés au « compte-gouttes ». Les Délégations financières qui votent le budget de l'Algérie, influencées par les préjugés sociaux qui pèsent sur la femme n'ont pas cherché à étendre l'enseignement féminin indigène. Pourtant cette fille musulmane devient normalement épouse, puis mère. Et n'est-ce pas cette mère qui est l'éducatrice naturelle de l'enfant? Si elle est ignorante, l'enfant ne peut puiser auprès d'elle aucun enseignement.

Pour obtenir un rapprochement et l'accomplir plus vite il eût été nécessaire de créer l'enseignement des filles en même temps que l'on installait des écoles pour les garçons, il y a de cela une quarantaine d'années. A cette époque des difficultés surgissaient parce que c'était une « nouveauté » pour le peuple arriéré réfractaire à la récente introduction qu'on établissait dans le pays. Il a fallu user, à cette époque, de mesures de rigueur vis-à-vis

des parents, les punir d'amendes et de prison quand il n'envoyaient pas leurs fils d'âge scolaire à l'école de leur village.

Ils se sont habitués, ils voient et constatent le profit que ceux-ci retirent de l'instruction, ils en bénéficient eux-mêmes, par l'apport des garçons. Or, ce sont, aujourd'hui, les parents qui sollicitent la création d'écoles pour leurs enfants mâles. Si des établissements semblables avaient été parallèlement ouverts aux filles, celles-ci seraient instruites en grand nombre, à l'heure actuelle, et profiteraient des bénéfices procurés par l'instruction. Le mariage ne deviendrait pas, pour les garçons instruits, une véritable déception dans leur milieu ancestral et les mariages mixtes ne causeraient pas de cruels désappointements aux européennes. Bien des jeunes gens déplorent l'ignorance des filles, aussi bien pour l'instruction que pour les arts ménagers. Ceux qui épousent des européennes ne trouvent pas chez eux la femme qui leur convient. De là, deux mentalités différentes se trouvent en présence, se choquent, entraînant les plus fâcheuses conséquences.

Les familles indigènes qui voient ou se renseignent sur la fréquentation des quelques écoles de filles, installées *toujours dans les villes et non dans les douars*, où pourtant la population indigène est la plus dense, constatent l'intérêt de l'enseignement primaire et pratique.

C'est ainsi que les parents qui peuvent déjà apprécier des améliorations, dans leur vie, apportées par le travail produit dans la famille, ne s'opposent plus à la fréquentation scolaire de leurs filles, à condition, bien entendu, qu'ils soient assurés que leurs enfants sont entre les mains de femmes d'une dignité et d'une moralité scrupuleuses. Il ne faut pas qu'à la tête d'une école il y ait une directrice dépourvue de ces qualités, comme cela s'est vu, ce qui a causé, en Kabylie, une opposition à l'enseignement des jeunes filles.

Si l'Administration avait des crédits à sa disposition, il est à peu près certain qu'elle créerait des écoles, pour les filles, dans les douars. L'an dernier elle en a installé deux sur le territoire de la commune mixte de Fort-National; elles sont bien fréquentées. C'est là un indice qui prouve que les familles indigènes voient bien des avantages à faire instruire leurs filles.

L'enseignement professionnel est le plus recherché par la

famille indigène musulmane et si elle envoie ses filles à l'école primaire, c'est parce qu'elle sait qu'elles apprendront à travailler et à gagner de l'argent sans sortir de chez elles.

L'organisation administrative est malheureusement très restreinte encore en matière d'apprentissage. Ce sont, d'une part, les cours professionnels annexés à des écoles de filles indigènes et, d'autre part, les centres d'éducation professionnelle dépendant de l'Artisanat. Dans les premiers, il s'agit d'une clientèle de provenance scolaire : élèves ou anciennes élèves, mais jeunes encore, possédant par conséquent une certaine instruction ; dans les seconds, on reçoit femmes et jeunes filles indigènes, illettrées la plupart du temps, désireuses d'apprendre à travailler pour gagner leur vie.

Dans les cours adjoints aux écoles, on fait seulement de l'apprentissage ; les apprenties, une fois leur formation terminée, doivent aller travailler chez elles. Les centres d'artisanat conservent, fort souvent, leurs apprenties comme ouvrières, et les rétribuent suivant le travail.

On enseigne surtout dans ces centres la préparation de la laine : lavage, cardage, filage, tissage aussi. Dans les écoles, tissage de la laine également, mais en même temps broderies, dentelles, lingerie.

Toutes les élèves des écoles, même si elles ne sont pas admises dans les cours professionnels, apprennent d'ailleurs la couture, la coupe, le tricot, etc., mais sans que ce soit vraiment l'apprentissage d'un métier. Il y a entre les écoles et les centres d'artisanat une différence de qualité et de soin pour les travaux et l'apprentissage effectués. Les écoles visent à la perfection, les centres d'artisanat se contentent de moins.

Parallèlement à l'œuvre de l'enseignement primaire des organismes ont créé des ateliers d'enseignement professionnel. Certains, fondés par l'initiative privée, ont été, par la suite, subventionnés.

Enfin, il ne faut pas oublier de citer les admirables ouvriers présidés par les sœurs Blanches, dans certaines régions, où ces femmes se dépensent pour l'amélioration de la vie indigène.

La Kabyle évolue en ce moment parce que des écoles ont été édifiées en Kabylie. Les arabes sont plus retardataires dans les

douars, précisément par suite du manque d'écoles sur les territoires occupés par l'élément arabe.

En conséquence, on peut dire que si les femmes musulmanes sont ignorantes, en Algérie, et si elles ne se développent pas intellectuellement, c'est que les hommes, en général, sont eux-mêmes peu cultivés. Cette ignorance subsiste parce que dès le début de l'occupation on n'a pas attaché l'importance nécessaire à l'instruction de l'homme et à y faire participer la femme, la véritable éducatrice de l'enfance. Il importe donc de développer l'enseignement professionnel qui est une attirance vers l'enseignement primaire.

Ainsi, on améliorera le sort du peuple indigène auquel on aura donné le goût du travail, de l'ordre et de l'économie. Si quelques préventions subsistaient, le bien-être apporté à la situation du ménage et le relèvement social les feraient disparaître.

La France, première puissance qui ait tracé le chemin du progrès, de la civilisation, ne voudra pas que le mouvement généreux qu'elle a entrepris soit arrêté en Algérie. Elle comprendra que c'est par la femme musulmane qui s'instruira en développant toutes ses capacités intellectuelles qu'elle fera de nos indigènes de véritables Français qui ne rétrograderont pas.

## TITRE I

# La condition actuelle de la femme en Algérie et les traditions séculaires qui pèsent sur elles.

---

## CHAPITRE I

### 1° La situation de la femme dans la famille.

« Les hommes sont supérieurs aux femmes d'un degré. »

Le statut familial, en Afrique du Nord, repose entièrement sur le droit canonique musulman qui fait de la femme un être inférieur par rapport à l'homme. Le Coran ne lui assigne pas une place moindre, ce sont ses interprètes, tous des hommes qui ont exalté la personnalité masculine tout en diminuant celle de la femme qui se trouve, actuellement encore, dans une situation des plus précaires.

La fillette musulmane élevée par sa mère dans l'ignorance de l'éducation morale, séquestrée dès l'âge de 10 ans au domicile paternel, est mariée très jeune, dès la puberté généralement (1). A cet effet, la fillette maugrebine n'est pas consultée. Son père lui choisit un mari, guidé par des raisons de convenance et surtout d'intérêt. Il ne peut y avoir aucune affection à la base d'une telle union. Pourtant, à la campagne et dans certaines tribus nomades, les jeunes gens et les jeunes filles peuvent lier connais-

---

(1) Depuis la loi du 2 mai 1930 les Kabyles d'Algérie ne peuvent se marier avant 15 ans révolus. Des dispenses ne peuvent être accordées que dans certains cas, pour motifs graves, et elles sont de la compétence du Gouverneur Général.

sance avant le mariage. Ce cas particulier s'explique par le fait que la vie champêtre et la vie pastorale rendent impossible la claustration. Exceptionnellement encore, au cours d'une fête printanière qui se déroule tous les ans dans quelques tribus berbères, il appartient aux filles de choisir elles-mêmes leur futur époux. Dans certaines tribus kabyles les jeunes filles ont la possibilité de rejeter les prétendants qui leur sont présentés.

En dehors de ces exceptions la règle est stricte, le père possède sur ses enfants et sur ceux du sexe féminin en particulier, un droit, dit « droit de djibr », qui lui permet de disposer de sa fille comme il l'entend, de la contraindre à un mariage qu'il a décidé de sa propre autorité. Il peut même, dès la naissance, la donner à un musulman en stipulant que la consommation du mariage n'aura lieu que lors de la nubilité de la jeune fille. Ainsi le mariage musulman apparaît comme une vente, comme un contrat synallagmatique dont les deux parties sont : le père de la jeune fille et le futur époux ou son représentant. On stipule alors le montant de la dot que le mari devra payer au père. La moitié en sera payée au moment de la conclusion du contrat devant le cadi qui remplit les fonctions de notaire. Quant à l'autre moitié elle sera versée après la consommation du mariage !<sup>(1)</sup>. Ce que le père recherche en l'occurrence, c'est le conclure une affaire, un marché avantageux. Peu lui importe de savoir si le futur de son choix possède les qualités requises pour assurer le bonheur de son enfant, qui doit se contenter de s'incliner humblement devant l'omnipotence paternelle. Il y a, il faut l'avouer, un véritable abus dans ce droit de contrainte matrimoniale qui appartient au chef de famille. Au point de vue consentement, la femme vierge, veuve ou répudiée n'est jamais appelée à donner son avis; elle ne dispose pas d'elle-même. Les règles du mariage sont très sévères. Il est avéré que la femme kabyle ne peut jamais agir à sa guise, jeune elle est sous la dépendance de son père, mariée elle dépend de son mari, veuve elle est sous la direction des proches de celui-ci.

---

(1) Cette deuxième moitié de la dot « Kali » est entre les mains de la femme et lui permet de freiner l'autorité du mari. Si un jour il la répudie par caprice, il devra lui payer sa dette et cette considération n'est pas à négliger.

L'infériorité de la femme apparaît nettement dans la formation du mariage; elle prend une grande proportion dans la rupture du lien matrimonial. C'est au mari qu'appartient l'initiative du divorce. Il a de plus le droit de répudier sa femme sans avoir à fournir aucune explication quant aux motifs. La femme arabe peut aussi demander le divorce mais elle devra joindre à l'appui des preuves justificatives.

La femme kabyle a un droit qui remplace celui du divorce qu'elle n'a pas (1), c'est le droit de fuite. La femme mécontente de son mari quitte le domicile conjugal et se retire dans sa famille. Le mari ne peut plus l'approcher, elle lui est interdite. La femme est alors en état d'insurrection (*tamenafekt*). En droit sa libération n'est pas absolue, mais le mari peut la proclamer « *tamaouk't* », il fixe dès lors la somme d'argent que sera tenu de payer celui qui libèrera la femme en l'épousant. La coutume ne protège que celle qui se réfugie chez ses parents. Si elle persiste à ne pas vouloir retourner au domicile de son mari, celui-ci peut la répudier et reçoit le prix convenu, prix qu'il a versé à la famille pour avoir la femme, ou il peut la laisser « *tamaouk't* ». Le mariage continue à subsister et elle ne peut se remarier.

Dans le domaine des successions, c'est toujours la même infériorité qui domine. « La part d'une femme arabe représente la moitié de celle d'un homme » (2). La femme berbère, pas plus qu'elle ne peut faire acte de personne, civile, ne peut hériter. Il y a des tempéraments à la rigueur d'un tel régime. D'après certains Kanouns, la femme a un droit de jouissance sur une part des biens de son défunt mari (3).

Cette femme que la claustration a réduite à une vie passive, quel rôle est-elle appelée à jouer en tant qu'épouse? Tout d'abord

---

(1) Décret du 24 mai 1931. Règlement de la condition de la femme kabyle. Art 1<sup>er</sup> : La femme peut demander le divorce pour sévices pratiqués par le mari, abandon par le mari, depuis plus de trois ans, du domicile conjugal ou insuffisance d'entretien imputable au mari, absence de ce dernier remontant à plus de deux ans, condamnation de celui-ci à une peine afflictive ou infâmante. C'est une loi trop récente pour qu'elle soit appliquée.

(2) Dieu vous commande dans le partage de vos biens, entre vos enfants, de donner aux mâles une portion double de celles des filles. (*Coran*, IV, 12.)

(3) Depuis une quarantaine d'années on pratique en Kabylie les fondations pieuses dites *ouakf* ou *habous* qui donnent à la femme un droit de jouissance, non un droit absolu de propriété, mais un usufruit portant sur les biens du mari.

elle est instrument de plaisir pour le mari; elle doit vaquer à ses multiples occupations ménagères, tout faire par elle-même. Pendant qu'elle poursuivra sans relâche ce dur labeur son mari se couchera et fera le « semèche », le buveur de soleil, ou bien il fera de longs stages au café maure où l'attirent chansons et parties de dominos.

Telle est la condition ordinaire de la femme indigène.

Que dire de la polygamie qui n'est pas de nature à rehausser la dignité féminine ? C'est un droit que reconnaît le Coran. A cet égard, la femme est totalement assujettie. Elle devra vivre avec les co-épouses légitimes de son mari, exposée à des scènes de violence, provoquées par les rivalités, la jalousie. Dans les classes aisées, il est de bon ton d'avoir un harem où sont enfermées plusieurs femmes. Le mari est pour elles un seigneur qui subvient à leur entretien ; elles sont pour lui des êtres à un degré très inférieur qui doivent être tenus à l'écart de ses affaires.

Si la polygamie est pratiquée par snobisme dans les classes aisées, il en est autrement à la campagne, où l'homme prend souvent plusieurs femmes par nécessité.

Elle a gagné le pays berbère dans la mesure où la population a subi l'influence islamique. Les Kabyles se montrent réfractaires à ce droit. Il faut d'ailleurs noter qu'il y a régression ou tout au moins tendance à régression chez certains musulmans des classes riches qui ont subi l'influence de notre civilisation, ce qui leur a permis de comprendre que la monogamie offre l'avantage de la stabilité et contribue à consolider l'édifice de la famille.

Envisageons maintenant le rôle de la femme en tant que mère et éducatrice des premières années. La maternité est pour la femme un heureux événement. C'est sa raison d'être, l'infécondité la rend malheureuse. La naissance d'un garçon provoque une allégresse générale, « Avoir une fille à la maison, c'est avoir en garde, une caisse de poudre » ; dit un proverbe arabe. La musulmane, est une excellente mère, à aucun prix, à quelque classe de la société qu'elle appartienne, elle ne voudrait mettre son enfant en nourrice, ce ne sont que des cas de force majeure qui font qu'elle s'en sépare. La religion musulmane compte l'allaitement dans ses prescriptions. La lactation établit une



Apprenties de la Manufacture de tapis persans, dirigée par M<sup>lle</sup> CARRIÈRE, à Alger.

parenté. Les frères et les sœurs de lait ne peuvent contracter mariage.

Uniquement guidée par des superstitions, qui font croire à la légende, des préjugés fortement ancrés, la femme ne peut pas jouer son rôle d'éducatrice ainsi que nous le concevons. Elle-même, souvent illetrée, abêtie par le genre de vie qu'elle mène, ne peut guère contribuer au développement intellectuel souhaitable de sa progéniture. La Maugrébine n'a pas un sort plus enviable.

Nous sommes en 1937, et pourtant telle est la situation de l'autre côté de la Méditerranée, séparée de nous par quelques heures seulement d'avion.

Seule la colonisation, la large diffusion de notre langue, de nos mœurs, de toute notre vie, les livres, autrement dit l'instruction européenne permettront à ces musulmanes de se relever et d'acquérir la place due à toute femme dans notre société moderne.

## 2° Place occupée par la femme dans la religion.

« Les hommes ont le pas sur les femmes.  
Celles-ci sont des êtres inférieurs. »

La supériorité masculine est proclamée nettement par le Coran : « Les hommes sont supérieurs aux femmes parce que Dieu leur a donné la prééminence sur elles. »

Dieu autorise les femmes à fréquenter les mosquées, il impose aux musulmans comme aux musulmanes les mêmes obligations. Ils sont tenus aux cinq prescriptions fondamentales de l'islamisme : profession de foi (chehaba), à la prière (sabat), au jeûne (siame), à l'aumône, purification des richesses ( zécat), à faire au moins une fois le pèlerinage de la Mecque (hidj) qui leur vaut le titre de « Hadjj », et même à la guerre sainte.

L'infériorité religieuse évidente de la femme a encore été accentuée par les hommes guidés par la jalousie.

Les vieilles femmes peuvent se rendre à la Mosquée aussi souvent qu'il leur plaît, car pour elles il n'est plus question de cette

jalousie... Pourtant, elles sont placées derrière les hommes, témoignage incontestable de la séparation des sexes. Puisque le Paradis est la récompense d'une vie exemplaire et pieuse et que la femme peut se racheter par la possibilité de pratiquer la religion dans tous ses principes, elle doit y avoir accès et le Prophète semble l'admettre.

Astreinte aux mêmes prescriptions coraniques que l'homme, la femme a une vie religieuse discontinue qui se trouve interrompue quand elle est en période de menstrues (lochies). C'est ce qui a fait dire à Renan que « l'Islam est une religion d'hommes ». Si le jeûne est en cours elle doit « le casser », sauf à le prolonger ensuite d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel elle a dû le cesser. En ce qui touche le pèlerinage, elle peut en pratiquer tous les rites, sans cependant pouvoir prendre part à la procession autour de la Kaaba.

Certains auteurs, M. Fahmi entre autres, s'élèvent contre une semblable explication des textes. D'après eux la situation de la femme musulmane résulte d'une interprétation défectueuse des faits religieux ou de faits politiques, économiques et sociaux dont la religion est absente.

L'infériorité religieuse de la femme est très fortement ancrée au Maghreb. Cependant, certaines femmes se distinguent des autres par leur origine et la considération religieuse dont elles sont entourées : ce sont les Maraboutes qui possèdent maints privilèges curieux. Tout d'abord elles ont celui de porter des vêtements masculins. Elles ont, en dépit de quelques restrictions d'ordre théologique, des avantages assez semblables à ceux des hommes. Au début de l'Islam plusieurs d'entre elles furent mises au rang des saintes.

Ce culte se rencontre aussi bien chez les Arabes, chez les Berbères ainsi que dans les populations sahariennes.

A l'opposé du Marabout, la Maraboute ne transmet pas la qualité qu'elle tient de sa famille, à ses enfants. Le titre ne vient que du père. Elle respecte toutes les interdictions concernant le Ramadan ; or, c'est là une épreuve très dure. En personne qui se respecte, elle ne se mésallie pas.

Chez les Berbères, elle se transforme en devineresse. Cet art de la magie appartient presque exclusivement aux femmes, en

terre d'Islam, et les croyances de la sorcellerie se mêlent souvent aux pratiques religieuses. En tant que magicienne, la femme est un être qu'on craint autant qu'on le vénère.

Magie et maraboutisme marchent pour ainsi dire de pair. Si la femme est en état d'infériorité dans le domaine de la religion, elle est appelée à y jouer un rôle prépondérant par la voie de la magie, sorte de religion inférieure.

### 3° La femme et la vie publique : sa non participation.

La femme du Maghreb, cloîtrée dans sa demeure, doit vivre en dehors de ce qui touche la vie publique; elle doit laisser à l'homme ce privilège exclusif d'aller, de venir, de s'intéresser aux choses extérieures.

Retranchée ainsi, sans aucune promiscuité avec les hommes, la femme ne peut sortir qu'accompagnée de sa mère ou à défaut d'une négresse. Ce sont les hommes qui vont au marché, font les emplettes nécessaires à la nourriture de la famille. C'est là un trait caractéristique qui montre bien que la femme a un rôle inexistant.

Il est formellement interdit aux femmes d'assister à des réunions d'hommes non parents. Dans le cas, très rare, où elles sont présentes, aucun sujet d'ordre politique ne doit être discuté, ce serait faire preuve d'indiscrétion. D'ailleurs les hommes considèrent que ce sont là des choses qui n'ont aucun intérêt pour elles, sinon de les endormir. Le mari est libre d'agir à sa guise. Tous les actes qu'il accomplit viennent de son unique décision, sans que la femme soit consultée. Il en est de même pour les projets qu'il a l'intention d'exécuter.

A en juger par ces traits caractéristiques qui montrent clairement le peu d'importance que la femme occupe dans la société musulmane, on pourrait croire qu'elle est vouée à une vie monastique très sévère. Pourtant sa réclusion est tempérée par certaines atténuations : sortie au cimetière le vendredi de chaque semaine, rencontre d'amies au bain public (Hammam).

La femme prend part aux travaux collectifs. En Kabylie elle

aide à la construction d'une maison et au besoin opère le transport des pierres sur son dos.

Les fêtes, surtout les mariages, sont de bonnes raisons de sortir et de rompre la monotonie de cette vie quasi-abêtissante. Si le mari ne refuse pas ces divertissements à son épouse c'est qu'il a peur de s'attirer des ennuis.

Pourtant la femme du Mzab, la Berbère en particulier, semble prendre sa revanche et jouer un rôle politique important dans deux cas :

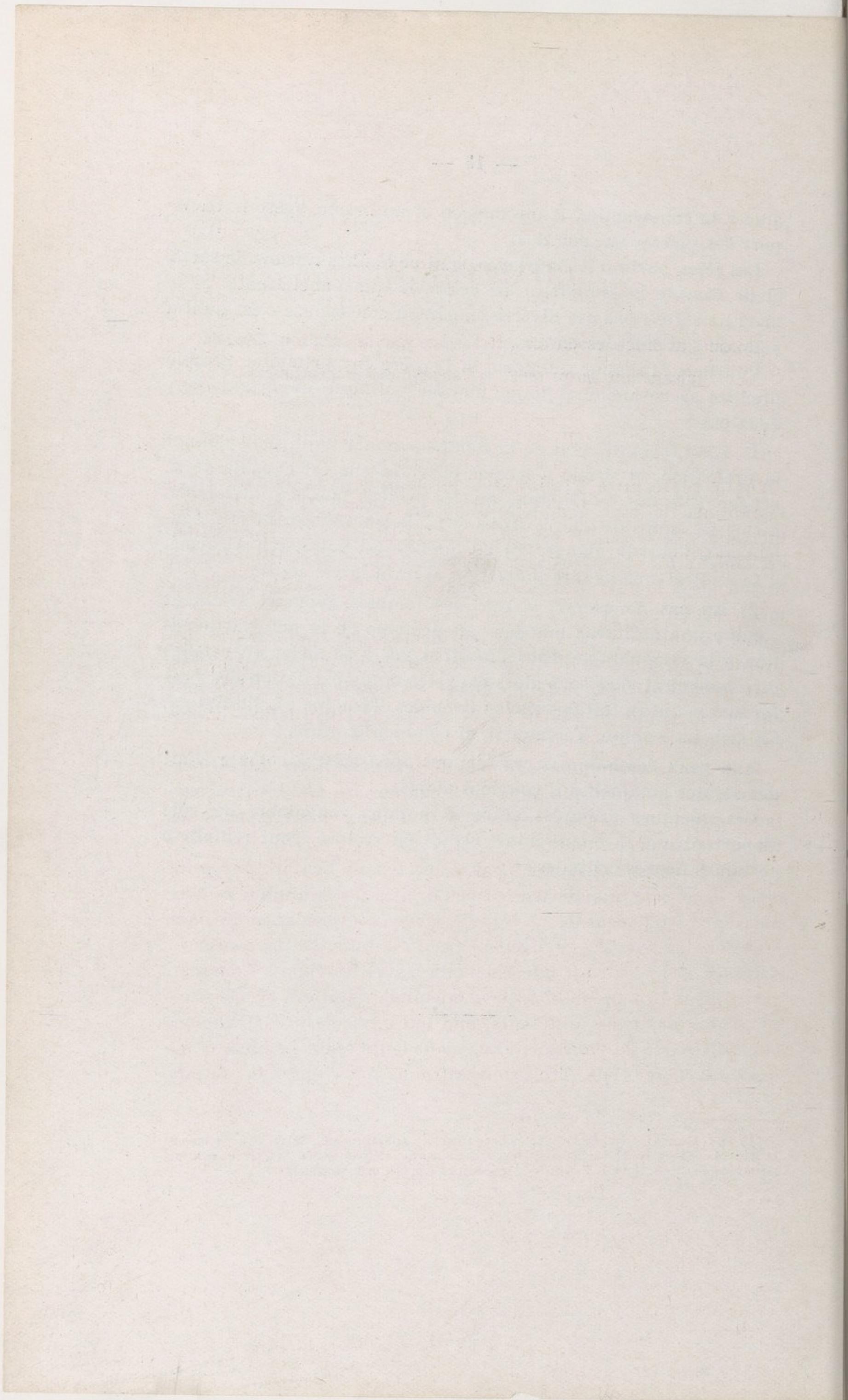
1° C'est d'abord celui de la femme « anaïa » qui peut donner la protection, et si elle n'est pas observée elle est capable de se venger. Elle fait de l'homme qu'elle protège une être inviolable, même en temps de guerre. Tous ceux de son entourage sont également à l'abri du danger. Si un homme est poursuivi, désarmé, il se mettra sous sa dite protection et aura la vie sauve.

2° En cas de guerre, le rôle des femmes apparaît vraiment comme une antithèse marquée au principe de la non participation à la vie publique. Elle n'hésitent pas à se mêler au combat directement et elles sont alors capables d'une exaltation des plus farouches qui en fait des chefs intrépides. Témoins : Lella Fatma, Chimci, La Kahina, Tacmoussi, et combien d'autres !

Aux yeux des hommes ces femmes apparaissent comme étant des saintes auxquelles il convient d'obéir.

Ces quelques exemples suffisent à nous convaincre du rôle important que la maugrébine, vivant en recluse, peut remplir à certaines heures critiques.

---



## CHAPITRE II

Possibilité d'une évolution progressive par la création d'écoles  
faisant une large place à l'enseignement pratique.

---

On a reproché à l'islamisme de maintenir la femme dans l'ignorance la plus complète. Mais, ici encore, il ne faut pas incriminer le Coran. Il est dit, dans les Hadits : « L'instruction est obligatoire pour tout musulman et toute musulmane. Puisez la science, ajoutait Mohamed, partout où elle peut se trouver, même en Chine (1). »

Les femmes, ces plus fidèles gardiennes des traditions et des préjugés surannés si fortement implantés en pays maugrébin, sont pour ainsi dire restées « figées », tandis que les hommes ont été à même de goûter les bienfaits de l'instruction donnée sur les bancs de l'école française.

Instruire la musulmane, nous le devons dans notre intérêt personnel, car les idées que nous lui inculquons, elle les fera partager à son mari, à ses enfants, à tous ceux qui vivront à ses côtés.

Nous le devons également par respect pour nos propres principes. Tout être humain n'a-t-il pas droit à un minimum de connaissances indispensables? Nous le devons encore et enfin dans l'intérêt des familles indigènes. Ce qu'il importe de conserver dans les ménages c'est une harmonie entre les époux. Comment cela peut-il être possible? L'élève musulman quittera l'école française avec des goûts différents, une tournure d'esprit émancipée et civilisée que ne pourraient pas avoir leurs femmes, faute d'une instruction parallèle. Trop souvent, nous nous sommes complus

---

(1) Le Conseil du Prophète a été suivi, notamment dans les premiers siècles de l'Hégire et la civilisation musulmane s'était alors prodigieusement développée. Les femmes comme les hommes étaient instruits.

dans l'idée d'une femme sans volonté, annihilée par l'autorité de son mari, « seigneur et maître » dans toute l'acception du mot. Sans doute chez les indigènes la femme est quantité négligeable. Certains prétendent qu'elle est puérile, capable seulement de battre le linge, de préparer le couscous et de soigner ses enfants. Si nombre d'entre elles ne savent ni lire l'heure, ni signer leur nom, elles n'en sont pas moins très intelligentes, et cette intelligence, qu'il s'agisse du cerveau d'une Arabe ou d'une Kabyle, ne demande qu'à s'éveiller. Rien ne s'oppose alors à ce qu'elles soient plus avancées dans le progrès. Pour renover cette âme féminine algérienne et lui donner la place exacte qu'elle doit occuper dans la société il n'y a qu'un seul remède, la création d'écoles là où elles n'existent pas encore, favoriser le développement de celles des villes, fonder en plus grand nombre des écoles professionnelles, qui sont pleines d'attraits pour elles, où, tout en acquérant une bonne instruction primaire, elles s'adonnent aux travaux manuels de leurs goûts.

Les petites musulmanes sont très adroites, très travailleuses, leur habileté et leur patience sont inégalables en matière de tapisseries et de broderies. Ce qui leur fait défaut, c'est qu'elles ne savent pas raisonner, elles manquent de ce fait d'esprit d'initiative. Elles exécutent scrupuleusement les dessins qu'on leur donne mais sont incapables d'innover en créant d'autres modèles.

Ce sont des qualités intellectuelles que l'école peut leur inculquer de front avec les qualités morales qu'elles ne connaissent guère. Ces qualités sont les éléments pourtant indispensables à leur vie future d'épouses et de mères.

On leur apprendra aussi les principes de propreté et d'hygiène (1). Munies de ce bagage, ces petites indigènes deviendront des maîtresses de maison accomplies.

On suggèrera, sans doute, que leurs parents sont réfractaires à l'enseignement féminin. C'est un raisonnement qui n'est point absolu et est le fait d'esprits bornés, puisque partout où sont installées des écoles de filles, elles sont fréquentées avec assiduité.

---

(1) Le manque d'hygiène auquel elles sont habituées détermine des fiéaux contre lesquels l'école française a lutté victorieusement : la teigne et les maladies d'yeux dûs à la malpropreté.

Les coutumes musulmanes ne sont pas un obstacle à cette réalisation, tout au moins jusqu'à un certain âge. La tradition ne s'y oppose pas davantage puisque dans la famille même du Prophète il y eut des femmes lettrées. Mais une grande difficulté surgit, véritable empêchement : c'est la sortie quotidienne pour se rendre à l'école française. Tant qu'il s'agit d'une enfant, c'est chose permise; la courte durée de la scolarité ne lui permet la connaissance que de vagues notions incomplètes et trop superficielles. Devenue jeune fille, la réclusion lui est imposée et voilà un préjugé social qui arrête l'essor commencé.

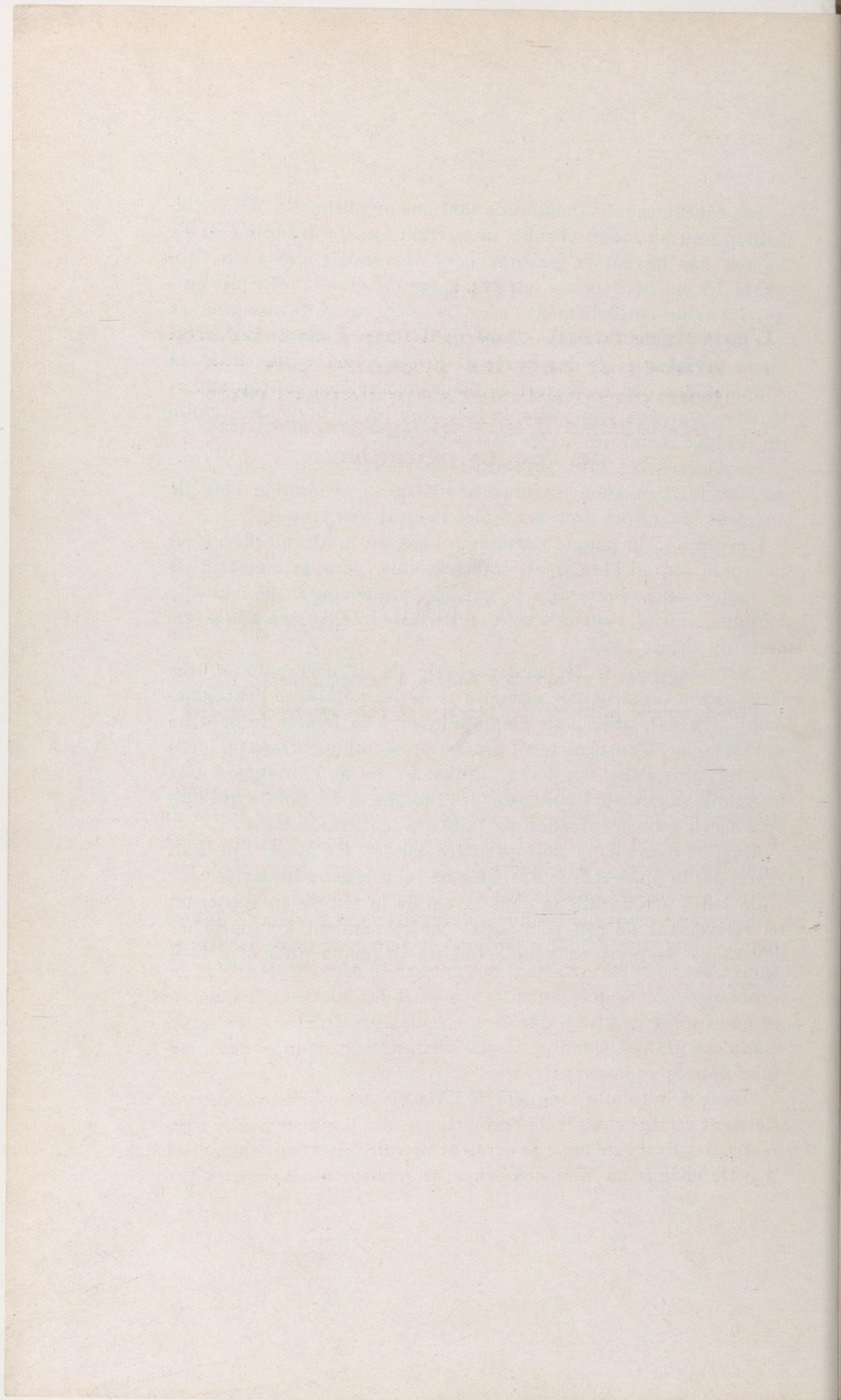
En Algérie, ces faux jugements peuvent être surmontés progressivement puisque les musulmans de la génération actuelle envoient leurs filles dans les écoles là où il s'en trouve.

L'évolution du peuple musulman algérien a été retardée, c'est pourquoi aujourd'hui il est indispensable, pour le maintien de ce mouvement, d'instruire le garçon parallèlement avec la fille afin que, mariés, ceux-ci vivent en parfaite intelligence à la poursuite du même idéal.

C'est pourquoi il est indispensable de diffuser sur un très large rayon l'instruction primaire et de lui adjoindre l'enseignement ménager, utile pour communiquer à la femme le goût de son intérieur. L'enseignement professionnel lui apportera un bien-être inconnu d'elle. On devra l'initier au fini de l'ouvrage, à une technique mieux appliquée pour les tissages et les points qui doivent servir à une confection parfaite des tentures et tapis.

Ainsi la femme ne doit pas être laissée à l'écart; elle doit reprendre la place que le Prophète ne lui a jamais contestée.

De telles améliorations dans la vie de la femme indigène, un tel relèvement de son rôle social contribueraient à rapprocher davantage de nous ce peuple qui ne demande qu'à être bien dirigé.



## TITRE II

### **L'enseignement professionnel des fillettes arabes et kabyles organisé par les pouvoirs publics et s'appliquant plus spécialement aux indigènes sortant de l'école primaire.**

---

#### CHAPITRE I

**Historique et direction donnée à l'enseignement ;  
l'enseignement professionnel branche de l'enseignement général.**

Le décret du 18 octobre 1892 a prévu que des cours d'apprentissage, ou, pour employer l'expression consacrée par la loi du 6 octobre 1919 et le décret du 2 octobre 1920, « que des cours complémentaires d'enseignement professionnel pourraient être annexés « aux écoles principales ».

En ce qui concerne les filles, l'industrie privée s'était efforcée, depuis longtemps déjà, d'orienter l'enseignement dans cette direction. C'est en 1898 seulement que fut arrêté définitivement le programme de l'enseignement professionnel des fillettes musulmanes et que furent institués, dans les « écoles principales », les cours complémentaires d'apprentissage auxquels on avait songé quelques années auparavant.

Dès le début de la conquête de l'Algérie des esprits perspicaces s'étaient rendus compte de l'importance que l'industrie et le commerce des tissus de laine pourraient prendre en Afrique du Nord. A cette époque on était préoccupé de rénover les industries tex-

tiles du vêtement, burnous et haiks en laine unie ou rayée de soie, dont les officiers français avaient apprécié la finesse, tandis qu'ils étaient restés insensibles à la beauté toute originale des tapis et des tentures.

C'est ainsi qu'en 1844, le capitaine Carette écrivait que « si cette industrie était habilement encouragée dans le Sahara algérien, elle parviendrait à améliorer ses produits et peut-être à rivaliser avec ceux de Tunisie ». Ce même auteur préconisait également l'organisation « d'une exposition annuelle des produits de l'industrie africaine ».

Mme Luce avait créé à Alger, en 1845, la première des « écoles ouvriers » indigènes. Cette école était fréquentée par quelques jeunes musulmanes qui venaient y apprendre les premiers éléments de lecture et d'écriture françaises, le dessin et les toutes premières notions de calcul complétaient cet enseignement très général et très succinct. C'est qu'en effet, la majeure partie du temps était consacrée aux soins ménagers et aux travaux à l'aiguille.

L'école de Mme Luce ne fut autorisée, « qu'à ses risques et périls », par l'arrêté du Directeur de l'Intérieur, Comte-Guyot, en date du 10 juillet 1845. L'Administration, soucieuse de ne pas froisser les traditions et les mœurs, avait fait preuve d'une très grande réserve dans la création de telles écoles. Les parents indigènes, déjà hostiles à la fréquentation scolaire de leurs garçons, étaient encore plus réfractaires à l'assiduité de leurs filles dans les écoles ouvertes à leur intention.

Cependant cette école devint officielle en 1847. Ses premières élèves furent appelées à enseigner l'art de la broderie aux femmes riches. Son effectif se chiffrà 350, ce qui était un beau résultat. A partir de 1870, elle reprit le caractère d'institution privée.

L'industrie du tapis, qui jusqu'alors avait connu la prospérité en Afrique du Nord, menaçait de déchoir complètement. Les habiles ouvrières se faisaient de plus en plus rares, leur sentiment du beau s'altérait; elles employaient pour l'exécution de leurs travaux des teintes outrées ou trop ternes, substituant aux teintures végétales des colorants chimiques. Mme Luce concentra tous ses efforts pour apporter des remèdes à cette situation. Grâce à des procédés de teinture anciens et à une recherche

technique du temps passé, il lui fut possible de présenter de nouveau, dans son ouvrage, des chefs-d'œuvres sans précédent. Elle inculqua de bonnes méthodes aux fillettes indigènes groupées autour d'elle en les faisant travailler sur des métiers perfectionnés.

L'action infatigable de cette grande éducatrice devait être poursuivie par celle de sa petite-fille, Mme Luce ben Aben, jusqu'à sa mort, en 1915. Elle compléta l'œuvre de sa grand'mère par la conservation de broderies anciennes visibles dans les deux salles du Musée des Antiquités d'Alger qui, d'ailleurs, portent son nom, et par la création de modèles nouveaux devenus le premier fonds du cabinet de dessin de l'Académie.

La directrice des l'école de filles de Constantine, en 1883, initiait ses élèves à la fabrication des tapis, en même temps qu'elle leur faisait exécuter de rutilantes broderies d'or et d'argent sur des soieries légères. Cette directrice eut une idée géniale : celle de mettre le produit du travail de ses élèves à la disposition du commerce et de répartir entre elles l'argent reçu.

Mme Delaye à Aït-Hichem en grande Kabylie (1883), et Mme Saucerotte à Constantine (1890), firent renaître dans leurs écoles les procédés du tissage à points noués ainsi que celui du tissage ras. La première introduisit dans son école le tissage des tentures berbères. Quant à la deuxième elle retrouvait les procédés anciens de teinture des laines. La provenance des matières nécessaires à la teinture était végétale. C'était la garance (fouka) qui permettait d'obtenir le rouge vif; le rouge clair provenait de l'écorce de grenade; pour obtenir le jaune, on faisait un mélange de gaude (asfar) ou réséda sauvage et de garance; l'indigo (mila) et le pastel permettaient à eux seuls d'obtenir toute la gamme des bleus; le vert se faisait avec la mousse de la « mila » bouillante et une décoction de feuilles « d'azag », ou avec un mélange de gaude et d'indigo; le noir était fourni par une mixture d'indigo, de sulfate de fer et de noix de galle; le violet était un mélange de crème de « tartre » et d'indigo.

Après une étude approfondie des plantes tinctoriales du bled, Mme Missié procédait en 1895, à Kalaâ, à la création d'un ouvrage pour la fabrication des tapis à points noués.

Un musée des Antiquités algériennes distinct de la Biblio-

thèque (1) avait été créé en 1894. Des locaux spéciaux furent aménagés vers 1898 et, à partir de 1902, on commença à réunir les collections d'art industriel algérien (2).

En 1898, le capitaine Massoutier donnait de l'essor à l'industrie des tissages pleins d'originalité du Mzab. Des cours pour l'enseignement du tissage des tapis à points noués furent annexés aux écoles de filles indigènes de Constantine, en 1897 et d'Oran, en 1900. Cette même année, un comité local, sous les auspices de l'Alliance française, fondait à Tlemcen une école de tapis du même genre et elle en confiait la direction à M<sup>l</sup>les Anne et Marie Saëton. Les deux sœurs essayèrent de donner un regain de vie aux industries tombées en décadence.

Toutes ces initiatives privées, faites il est vrai de compétence et de dévouement, sont restées des essais isolés. Cependant, ces essais ne sont pas demeurés sans résultats appréciables : le personnel enseignant dans les écoles de filles, comprenant les bienfaits des études professionnelles, a suscité un courant d'idées tout à fait favorables à ce genre d'enseignement.

En 1898, le programme de l'enseignement professionnel est arrêté et des cours complémentaires d'apprentissage sont annexés aux principales écoles. Deux ordres de considérations permettent d'expliquer cette mesure. En donnant ainsi un caractère professionnel à l'instruction de leurs fillettes, on a pensé gagner la sympathie des parents indigènes et vaincre complètement leur opposition à l'égard des écoles de filles, en consacrant tous les après-midis aux travaux manuels. L'utilité du côté pratique s'explique aussi par les traditions de la vie indigène. Qu'importe à une femme du Mzab d'avoir une instruction approfondie ! Il est beaucoup plus utile pour elle de savoir cuisiner, laver, coudre et repasser, d'avoir la possibilité de gagner sa vie pour parer à la répudiation, chose si fréquente.

Afin de faire tomber la barrière des préjugés qui empêchaient

---

(1) *Exposé de la situation générale de l'Algérie*, présenté par M. J. Cambon, Alger, 1897.

(2) *Exposé de la situation générale de l'Algérie*, présenté par R. Révoil, 1901 et Jonnart 1903.

les parents d'envoyer leurs fillettes (1) dans ces cours professionnels, on eut l'idée de leur donner une petite rétribution. Les parents étaient très sensibles à ce salaire, si modeste soit-il. Ils se trouvaient mieux disposés à la fréquentation scolaire et professionnelle de leurs filles qui, restant sous l'influence de l'institutrice française, sortaient de l'école empreintes davantage de notre civilisation.

Le principe de l'enseignement professionnel établi, il ne fallait pas faire fausse route en lui donnant une direction quelconque et irréfléchie. Tous les métiers, indistinctement, n'étaient pas accessibles à ces femmes indigènes qui ont un rôle si effacé dans la religion, dans la vie publique et privée, comme nous l'avons vu précédemment. Il fallait doter ces fillettes d'un métier lucratif qu'elles pourraient conserver sans quitter leur famille, et plus tard, au sein de leur propre foyer, sans que les besoins de leur intérieur et de leurs enfants n'aient à en souffrir.

Les métiers qui exigent un travail au dehors ne sauraient être acceptés chaleureusement par les indigènes qui considèrent que le rôle essentiel de la femme est sa présence au foyer sacré de l'époux.

Quels étaient donc les professions susceptibles de présenter quelque attrait pour les femmes indigènes? L'Administration songea alors à faire revivre les arts mineurs tombés en désuétude.

Déjà, au début du xx<sup>e</sup> siècle, certains chefs de cette Administration, en premier lieu le Recteur Jeanmaire, songeait au relèvement de l'industrie algérienne des tapis à points noués (2).

Mais l'arrivée au Gouvernement Général d'un amateur éclairé

---

(1) Des quatre écoles créées par le décret du 14 juillet 1850 il en subsistait deux en 1882 celle d'Alger transformée en 1861 en ouvroir d'apprentissage et celle de Constantine. Fondée en 1879, l'école de Bougie conservait une centaine d'élèves.

(2) Voici, à propos des cours de tissage établis dans les écoles de filles indigènes, ce qu'a écrit M. Marius Vachon, au cours d'une enquête : « Ces institutions pour les industries de tapis et de broderies ne sont en réalité que de simples écoles d'apprentissage où l'on apprend à de petites filles le travail manuel primaire de façon à les mettre rapidement en mesure de produire, d'entrer dans des usines et de gagner un peu d'argent. Tout y fait défaut de ce que nécessite un enseignement artistique et technique pour le perfectionnement des métiers: les professeurs, les élèves, le matériel, l'outillage, les modèles, etc... Les pauvres, très pauvres écoles de Constantine, d'Oran, de Tlemcen, par exemple, en sont réduites à quelques fragments de cartons, à un ou deux tapis prêtés par des amis. »

de l'art musulman, M. Jonnart, allait provoquer un courant favorable à la rénovation des industries algériennes artistiques (1).

En 1902, un Inspecteur honoraire de l'enseignement du dessin, M. Pillet, publia une étude sur la « fabrication familiale des tapis à points noués » en Algérie et en Tunisie.

En 1904, à Orléansville, M. et Mme Delaye enseignaient à l'école de filles, créée sur leur initiative, la technique des tapis de Rabat et du Guergour.

Une exposition d'art musulman organisée à Alger, en 1900 (2), eut un grand retentissement et mérite d'être soulignée. D'une part, les promoteurs de la résurrection des arts indigènes comprirent exactement ce qu'il fallait refondre : ils avaient désormais à leur disposition des modèles qu'il n'y avait plus qu'à faire recopier. D'autre part, cette exposition eut l'avantage de former le goût du public et de lui permettre de distinguer les chefs-d'œuvre artistiques des articles sans goût, dénommés « articles indigènes ».

Dans les écoles de l'Académie, créées à l'intention des jeunes filles, M. le Recteur Jeanmaire, puis M. le Recteur Ardaillon, procédèrent, dès 1903, à l'organisation d'un enseignement méthodique des tissages orientaux et nord-africains.

Là où les traditions « d'art » existaient on décida de tenter leur développement sans y introduire d'éléments étrangers pouvant provoquer leur abâtardissement. Dans les centres où plus rien n'était établi on introduisit des méthodes remaniées en tenant compte des éléments ethniques de la « population ». S'appuyant sur ce que les traditions algériennes artistiques peuvent se diviser en trois groupes : berbères, hispano-mauresques et orientales, les techniques hispano-marocaines et marocaines furent introduites dans les villes où subsistaient des éléments

---

(1) Des enquêtes sur la situation exacte et sur les besoins des industries algériennes furent entreprises par des hommes dignes d'une telle tâche, parmi lesquels on peut citer : MM. Vachon, Saint-Gsell, Eudel et Cox.

(2) A la suite de cette exposition, la section arts indigènes du Musée des Antiquités algériennes fut dotée d'une collection splendide et variée dans laquelle tentures et tapis furent représentés en grand nombre. Sous la direction de MM. Gsell, Carcopino et Marçais, ce musée a acquis des richesses inappréciables. Il apparaît aujourd'hui aux visiteurs comme une synthèse de l'art nord-africain.

andaloux ou en rapport fréquent avec le Maroc, des techniques orientales dans les villes du littoral et dans celles de l'est algérien. On s'efforça de respecter le plus possible les traditions décoratives berbères.

En février 1908, une école de teinturerie qui devint par la suite la teinturerie centrale des cours professionnels, donna des résultats incontestables, fut créée à Alger. Elle exigeait des spécialistes. La direction fut confiée à M. Delaye. Le but qu'il se proposait était d'abord de reproduire les teintes des tapis-modèles. Une autre préoccupation était la formation d'ouvriers ayant une réelle capacité et une spécialisation certaine. Il ne fallait pas négliger non plus de faire des couleurs stables (1), avec des colorants naturels ou minéraux, tels que l'alizarine (2), qui avait fait des progrès marqués dans la chimie depuis 1904.

Enfin, cette école de teinturerie déchargeait d'une besogne compliquée et fatigante les Directrices des cours complémentaires d'enseignement professionnel.

Les lainés, teints à l'école de teinturerie, sont mis ensuite à la disposition des ouvriers.

En 1909, on songea à coordonner les efforts, jusque là disséminés, et on fonda une inspection artistique et professionnelle des écoles indigènes sous la direction de M. Ricard, collaborateur de M. le Recteur Ardaillon, fervent animateur de l'œuvre entreprise en Algérie. Un cabinet de dessin a été annexé au rectorat, chargé d'établir une collection de modèles de broderies, de tissages de tapis destinés à fournir des maquettes à l'usage des écoles et des anciennes élèves travaillant à domicile.

A chacune des deux grandes écoles d'Alger-Marengo et de Belcourt, une section fut adjointe pour la formation profession-

---

(1) « Il y eut unanimité pour reconnaître que le mal avait sa source dans l'emploi de colorants artificiels modernes ne résistant pas à l'eau ni à la lumière. Les acheteurs ne voulaient plus, à aucun prix, des tapis algériens parce que leurs couleurs étaient trop fugaces. Par suite, la production, diminuant de jour en jour, était sur le point de disparaître.

« Une solution, très logique au premier abord, frappa tous les esprits. Le passé avait été glorieux, les spécimens de la bonne époque le prouvaient, donc pour renouer ce qui avait été prospère, il fallait faire un retour en arrière et recommencer à teindre à l'aide des couleurs végétales. » (Delaye).

(2) « L'alizarine, par sa préparation chimique savante, est capable de donner des teintes résistant aussi bien à la lumière et au lavage que la meilleure garance, avec l'avantage de laisser la laine plus souple. » (Delaye).

nelle des institutrices désireuses d'entrer dans les écoles de filles indigènes.

Dès 1910, ces écoles étaient en mesure de donner à leurs élèves des cours à la fois artistiques et techniques, et non plus seulement de faire « un apprentissage primaire » dont parlait M. Vachon dans son rapport de 1902.

Les expositions annuelles montrèrent bientôt les heureux résultats obtenus et permirent de constater d'année en année les améliorations apportées.

Depuis des siècles, les populations de l'Afrique du Nord s'étaient entièrement livrées à l'art des tapisseries. On y rencontrait des professeurs de tissage, « des reggams », qui allaient de tribu en tribu livrer les secrets de leur savoir. Ils travaillaient sans modèles, sans carton, ils portaient « le dessin dans leur cœur », ils transmettaient la tradition en y apportant des altérations inévitables puisqu'ils n'avaient même pas de schémas. Parfois ils prétendaient qu'ils innovaient et pour déployer leur génie devant les femmes, ils se contentaient de brouiller les types. Des lignes, des figures géométriques comme le carré, le triangle, le losange, à la rigueur des rosaces très simples, voilà tout leur répertoire.

Depuis l'occupation turque, la broderie était pratiquée à Constantine, Oran et Alger. Ces broderies algéroises se classaient d'après le point ou la couleur (1).

Plusieurs causes entraînèrent la décadence des arts indigènes si luxuriants ; le développement du machinisme, la disparition des « reggamis » et la substitution des mauvaises couleurs minérales aux couleurs végétales (2) firent perdre rapidement au tapis algérien sa réputation de solidité, de finesse délicate et de sobre pureté. L'introduction des teintures d'aniline d'un usage facile et d'un prix de revient minime — grâce auxquelles les femmes

---

(1) Point granulé, point ture en carré, point en diagonale. La coloration était ou à fond bleu et rouge ou à dominante violette, avec des dégradés roses, jaunes, bleus. Dans le premier cas, l'éclat était donné par de l'or, du bleu tendre, du vert et du jaune.

(2) Les teinturiers ne pouvaient plus se procurer de matières premières. Par exemple, à Kalaâ, les chênes kermès qui donnaient le rouge avaient été détruits par des incendies. Des cultures plus lucratives avaient pris la place des champs de gaude et de garance.

indigènes peuvent obtenir les coloris les plus divers de la gamme, depuis le rose vif jusqu'aux violets outrés — fut la cause essentielle de la décadence des tapis nord-africains.

L'effort de redressement avait été l'œuvre du Gouvernement français qui procéda à la création de cours complémentaires d'apprentissage pour enseigner aux fillettes la technique de la fabrication.

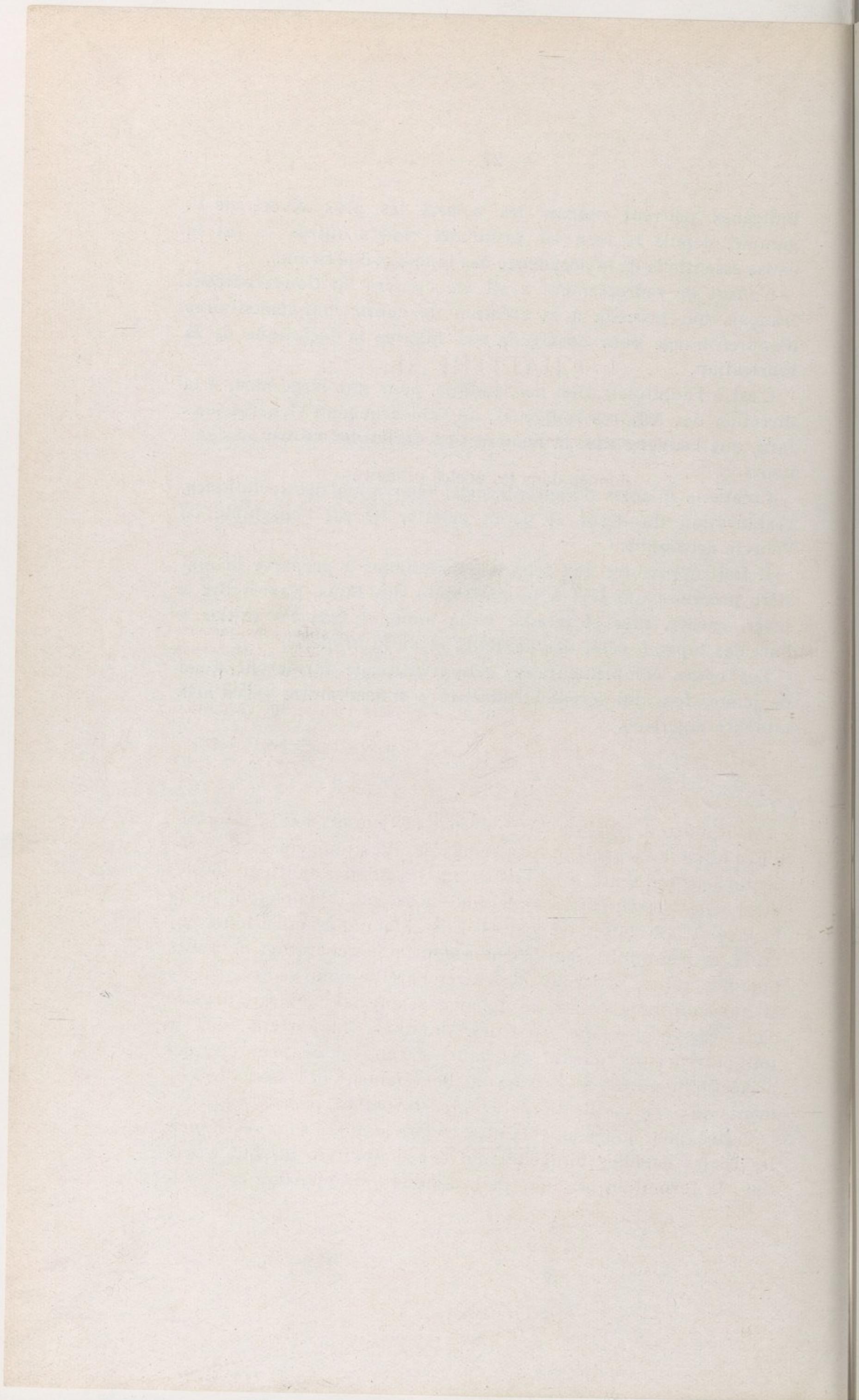
C'est à l'administration académique, pour une large part, à la direction des Affaires Indigènes, au Gouvernement Général plus tard, que l'Algérie doit la résurrection véritables de ses arts mineurs.

Créations d'écoles d'apprentissage, rénovation des techniques, restauration du décor et de la palette, tel est l'ensemble de l'œuvre accomplie.

Il faut apprendre aux jeunes musulmanes à préparer la matière première qui sert à la confection des tapis, c'est-à-dire à laver, carder, filer et teindre cette laine, il faut les initier à l'art des tapis, à celui des dentelles et de la broderie.

Les cours complémentaires d'apprentissage formeront ainsi de jeunes fées qui seront le plus sûr « conservatoire » des arts mineurs algériens.

---



## CHAPITRE II

### L'enseignement pratique et l'éducation domestique donnés dans les écoles primaires

---

« Dans l'état de sujétion misérable où les Docteurs de l'Islam ont réduit la femme indigène, nous n'avons qu'un moyen de la relever, c'est de la rendre précieuse à son mari par le développement de ses qualités personnelles. Ce sera l'œuvre de l'éducation française. »

(*Rapport Combes, Sénat, 1891*).

M. Rambaud, consulté en 1891 par la Commission sénatoriale d'Etudes, sur la question des écoles de filles indigènes, avait reconnu leur nécessité. « Si jeunes que les fillettes quittent l'école, dit-il, elles en emportent quelque chose, un certain goût de la France et des choses françaises. Elles l'inculqueront à leurs enfants, et il grandira dans la montagne une génération de petits hommes qui ne se feront point tirer l'oreille pour venir à l'école et qui sauront d'avance ce qu'on enseigne... La fillette, dressée dans ces écoles qui sont des ouvriers, rapportera sous le toit paternel ou marital des goûts d'ordre et de propreté, des perfectionnements de cuisine ou de vêtement qui sont des éléments de notre civilisation. » (*Rapport Combes, page 172.*)

Certes, pour jouer un rôle utile et être admises sans résistance, les écoles de filles indigènes doivent poursuivre un but essentiel : la formation pratique de la femme qui apportera sous « le

toit paternel », ou dans son propre intérieur, un peu plus de confort et de bien être.

Sans doute, il faut s'efforcer en même temps, d'ébaucher son éducation intellectuelle ; pour certaines élèves, il est même utile d'envisager un degré supérieur d'instruction qui les mettra au même niveau que les garçons. Mais il faut, jusqu'à nouvel ordre, rechercher seulement le moyen de permettre à la masse des fillettes indigènes d'accéder à une situation morale autre que celle qui leur est réservée dans la plupart des familles. L'école doit apparaître essentiellement comme un moyen d'amélioration de la vie familiale.

L'école comprend une ou plusieurs classes, qui sont de vraies classes, où le français, le calcul, la récitation et toutes les autres matières du programme sont enseignées comme dans nos établissements primaires élémentaires de France. Mais, nous sommes en Algérie, ne l'oublions pas. Il ne faut jamais perdre de vue qu'une école de filles indigènes doit être une petite école ménagère pratique, en même temps qu'une école primaire élémentaire et « un organe de préparation artistique ». A cet effet, dès les débuts, l'activité scolaire est organisée en fonction du rôle qui incombe à la maîtresse de maison et à la mère de famille. C'est ainsi que la salle de classe est « une maison dans une école, plutôt qu'une école dans une maison ». La salle est décorée et les meubles sont disposés de telle manière que cette préoccupation capitale soit entièrement sauvegardée. La discipline rappelle celle de la maison, elle n'est pas conçue sur la rigidité d'un règlement scolaire. Le sens des responsabilités est développé chez ces jeunes fillettes. Inculquer à l'écolière des principes d'ordre, de propreté, en faire plus tard une femme soucieuse de son intérieur et de ses enfants, voilà le but de l'école de filles indigènes.

Au cours préparatoire, les élèves apprennent à essuyer la table et le banc, à ranger le bureau de la maîtresse, à mettre les jouets en place, à déposer dans la corbeille les papiers qui traînent sur le plancher, à disposer des fleurs dans un vase ; à boutonner un tablier, lacer un soulier, broser un vêtement ; à se laver les mains, à manger le goûter proprement ; à soigner les plantes et les animaux.

Au cours élémentaire, « la leçon de choses » développe chez les élèves le sens de l'observation et de la réflexion, elles apprennent à voir et à connaître ce qui leur est le plus familier dans le milieu où elles vivent. Elles sont, en général, très curieuses, aussi, portent-elles une attention soutenue sur les renseignements qui leur sont donnés.

Ce programme de « leçons de choses » est complété, au cours moyen, par des notions scientifiques qui sont susceptibles d'application dans la vie familiale et qui ont trait à l'hygiène, à la puériculture, à l'économie domestique.

Presque tout, souvent tout est à faire pour préparer ces enfants à leur rôle futur de ménagère et de mère de famille. La tâche des maîtresses est lourde. En plus des leçons théoriques, elles doivent ajouter des exercices pratiques afin de rendre plus compréhensible ce qu'elles ont enseigné. Les petites musulmanes conservent par écrit, dans un cahier personnel, des résumés simples des recettes ménagères, des formules d'hygiène, des conseils de toute nature intéressant « la maison », auxquels elles pourront se reporter aussi souvent qu'il leur sera nécessaire et leur permettront de tirer un profit incontestable de l'enseignement reçu sur les bancs de l'école.

Les élèves font huit heures de présence journalière environ, quand le personnel enseignant est suffisant, deux heures sont consacrées à l'enseignement général qui permettent aux élèves d'acquérir les bases d'une instruction nécessaire. Le niveau intellectuel des élèves qui sortent des cours élémentaires est généralement faible. La majorité sait pourtant écrire et lire à peu près couramment. L'enseignement ménager auquel sont initiées les fillettes du Mzab est donné dans les principales écoles avec tout le soin voulu. Un jour par semaine des exercices de lavage, de repassage simple et à l'amidon, des cours de cuisine sont organisés par les directrices qui n'ont pas à se plier à des règles strictes préalablement établies. En effet, on est obligé de leur laisser une certaine liberté dans l'élaboration des emplois du temps. Les locaux sont parfois aménagés tout spécialement pour cet enseignement. Telles sont les deux écoles modernes d'Alger (Marengo et Marey), celles d'Oran et de Mostaganem. En dehors de ces écoles « modèles », l'enseignement ménager

porte seulement sur l'entretien de la salle de classe et de son mobilier. Elles apprennent aussi à faire la lessive et des buanderies leur sont affectées spécialement, dotées de tous les procédés employés aujourd'hui.

Les exercices de cuisine et les notions d'économie domestique obtiennent la préférence des élèves. C'est un vrai plaisir pour elles de se rendre au marché, à tour de rôle, accompagnées de leur maîtresse. Elles font elles-mêmes les achats nécessaires et dressent le bilan des dépenses. Les emplettes terminées, elles reprennent le chemin de l'école, revêtent leur blouse blanche et se hâtent de préparer le déjeuner de leurs compagnes qui restent à la cantine et qui pourront déguster des plats simples sans doute, mais non dénués de succulence. Elles épluchent et lavent les légumes avec minutie, propreté. C'est un plaisir de les voir évoluer souriantes et attentionnées aux conseils qu'elles reçoivent. Elles apprennent aussi à utiliser les restes, chose qui n'est pas à dédaigner, pour développer en elles le goût de l'économie, qui est loin d'être inné. Le repas terminé, elles lavent la vaisselle, la range dans les buffets de la cuisine et remettent le réfectoire complètement en ordre.

Le jour où il y a fête à l'école, c'est l'allégresse générale. Les anciennes élèves viennent reprendre contact avec leurs camarades. Cette réunion est l'occasion d'un goûter où les « grandes élèves » vont pouvoir rivaliser d'adresse dans la préparation des entremets et des gâteaux qui satisferont la gourmandise de plus d'une.

L'hygiène et la puériculture font l'objet d'un enseignement à la fois théorique et pratique. Si les petites élèves sont souffrantes, atteintes de maladies courantes, les institutrices aidées des plus grandes élèves, les soignent, tout en donnant à ces dernières les explications opportunes. S'il s'agit d'affections moins usuelles, elles les conduisent à la visite médicale gratuite.

La puériculture a pour elles beaucoup d'attrait. Elles s'adonnent avec un amour tout maternel à leur apprentissage de futures mamans. Un bébé en celluloïd est langé, pouponné et c'est un délice pour elles, de le cajoler dans leurs bras en lui chantant quelque refrain berceur et nostalgique...

Les travaux manuels occupent, même dans les petites classes, plusieurs heures par jour.

Au cours préparatoire, le travail manuel comporte du tissage, du piquage, du pliage, du découpage, du modelage. Les jeunes élèves exécutent des travaux sur canevas : point devant, point de piqûre, point de côté, point de croix, qui leur deviennent rapidement familiers. Quelques travaux faciles complètent cette première initiation.

Au cours élémentaire, la maîtresse continue l'exécution des travaux sur canevas ; ce sont des dessins avec points de côté et points de croix qu'il s'agit de réaliser maintenant. Les travaux au crochet sont un peu plus compliqués. Les notions déjà acquises vont permettre la confection d'un béret ou d'un cache-nez. L'enseignement du tricot, qui exige plus de dextérité encore, complètera celui du crochet. Les travaux sur étoffe vont occuper une place importante : l'ourlet, le surjet, la couture anglaise, la couture rabattue, les points de fantaisie divers (de chaînette, d'épine, de tige, de chausson, etc.) leur sont enseignés graduellement en tenant compte des progrès réalisés jusque là. Quand les divers points sont bien compris et bien exécutés, la maîtresse procède à la confection de mouchoirs, serviettes d'enfants, tabliers sans manches, par exemple.

Tous ces travaux à l'aiguille présentent une importance particulière dans les écoles de filles indigènes. Par eux, la fillette acquiert le goût, l'habitude de la couture et de la confection.

Les élèves du cours moyen sont initiées à la lingerie. Elles fabriquent des objets de lingerie et des pièces de trousseau dont elles font les patrons sous la direction des institutrices.

La scolarité achevée, elles emporteront chez elles les modèles qu'elles auront exécutés, et cela les incite incontestablement à s'appliquer autant qu'elles peuvent. C'est, à n'en pas douter, un puissant stimulant.

Le raccommodage n'est pas dédaigné au cours de travail manuel. Elles apprennent à réparer leurs vêtements (mettre des pièces, faire des reprises), ce sont elles qui entretiennent leur linge et celui de l'école. Il est curieux de noter que le raccommodage était, à son début, mal vu des parents, mais qu'il a été mis en honneur. L'album et la collection constitués au cours

moyen leur permettront, par la suite, de se tirer d'affaire dans leurs ménages et cela avec les moindres frais possibles.

On leur apprend aussi l'exécution de travaux d'agrément : petits napperons, dessous de vases, pochettes, etc. qui contribueront à apporter une note gaie dans leur intérieur qui sera plus avenant.

Les premiers éléments de broderies et de dentelles indigènes prennent place également dans le programme du cours moyen. Le dessin est en relation étroite avec le travail manuel. Les élèves sont entraînées à imaginer des motifs, à modifier les modèles qu'elles connaissent déjà, au lieu de se contenter de les reproduire sans les enrichir ou sans les simplifier.

Ainsi se préparent peu à peu les apprenties aux ouvrages plus difficultueux : tapis, broderies, dentelles.

Déjà, dans son article 18, le décret du 18 octobre 1892 prescrivait de « consacrer la moitié du temps des classes à la pratique des travaux à l'aiguille et des soins du ménage ». Pendant très longtemps, en effet, nos écoles de filles musulmanes ont été des « écoles ouvriers » où l'on faisait surtout de la couture, de la broderie, des tapis et où l'étude du français et du calcul était réduite à sa plus simple expression. Peu à peu des transformations intervinrent ; ayant gagné la confiance des indigènes, les écoles musulmanes de filles ont une fréquentation scolaire qui croît sans cesse. Dans les diverses classes primaires, les élèves deviennent possesseurs de connaissances générales, en même temps que tout ce qui concerne le ménage et son entretien. Des encouragements et des récompenses sont prodigués aux travailleuses. Entre les maîtresses et les élèves, des relations d'affection s'établissent. Témoin cette touchante habitude : lorsqu'une jeune fille de l'école se marie, c'est fête pour tous et l'on invite les parents, qui s'empressent d'accepter et viennent remercier les éducatrices de leur enfant.

L'instruction des filles, ainsi envisagée, n'a pas conduit à un mauvais résultat. Quand on sera arrivé à vaincre complètement les préjugés qui empêchent encore à nombre de pères de famille d'envoyer leurs fillettes à l'école française, alors, et alors seulement on pourra songer à étendre avec profit l'enseignement proprement dit, donné aujourd'hui dans les écoles de façon som-



Commencement d'un chef-d'œuvre.

maire. L'éducation intellectuelle et l'assimilation complète ne pourront commencer qu'à ce moment.

A l'heure actuelle nous devons rechercher des moyens de rapprochement. Tout peuple conquérant que nous sommes, nous ne devons pas avoir la prétention de faire disparaître, tel un raz de marée, des traditions ancestrales, des coutumes millénaires, des mœurs auxquels sont ataviquement restés fidèles les populations de l'Islam. L'expérience nous a déjà prouvé et nous prouvera sans nul doute, dans les jours à venir, que pendant longtemps encore, l'école de filles indigènes restera « une école ménagère », « une école ouvroir » et qu'il lui sera impossible d'être autre chose.

---

## CHAPITRE III

### L'apprentissage proprement dit donné dans les Cours complémentaires d'enseignement professionnel annexés aux écoles de filles indigènes.

---

Les cours complémentaires d'enseignement professionnel dans les écoles de filles indigènes ont été organisés conformément à la loi du 6 octobre 1919 et au décret du 2 octobre 1920. Il y avait, en 1935, 22 cours groupant 617 apprenties. Ces cours techniques sont des compléments de l'école, des sortes d'annexes. Les deux plus importants sont ceux d'Alger, avec une centaine d'élèves inscrites à l'école de la rue Marengo et à l'école Ardaillon, ainsi qu'à Belcourt.

Seules, les grandes élèves dont les parents le désirent, suivent ces cours d'apprentissage. C'est là seulement qu'il peut être question d'un enseignement professionnel. Les élèves des cours complémentaires savent parfaitement coudre, tricoter et raccommoder ; elles sont très adroites en couture et en lingerie. Mais, l'administration française a compris la nécessité urgente d'apprendre aux élèves qui sortent des écoles primaires, la technique d'un métier, le plus approprié à leurs aptitudes et à leurs goûts personnels. Les fillettes des classes pauvres seront ainsi en mesure de gagner leur vie, si un veuvage prématuré ou une répudiation toujours possible leur enlève les secours pécuniaires du mari. Quant aux jeunes filles des classes aisées, elles auront le bonheur de pouvoir occuper agréablement les instants de loisir, si fréquents, que leur impose leur vie de recluses.

Le métier qu'on s'efforce de leur enseigner a été emprunté à leur propre civilisation et non pas à la nôtre : c'est l'apprentissage d'un métier artistique, intéressant le tissage des tapis, des broderies et les dentelles.

Les broderies et les dentelles sont d'un prix de revient très peu élevé. En ce qui concerne les tapis, les ressources en matières premières sont considérables. Une grande partie de la population algérienne, exclusivement pastorale, ne vit que par ses troupeaux. La laine produite est d'excellente qualité et s'améliore encore par les soins éclairés apportés à l'élevage du cheptel ovin. La production lainière algérienne se monte chaque année à une quinzaine de millions de quintaux indépendamment du poil de chèvre et du poil de chameau, employés soit dans la chaîne, soit dans la trame de certains types, on en mélange aussi dans le flidj (bandes de laine pour la confection des tentes) et le tellis (sacs de bât).

Le but que poursuit l'administration c'est la diffusion, dans les milieux indigènes, des techniques enseignées aux jeunes musulmanes dans les cours complémentaires d'enseignement professionnel. Pour parvenir à ce résultat rien n'est négligé. Conformément à la méthode employée autrefois par les maîtresses de broderies des villes algériennes, les élèves exécutent sur une marquette tous les modèles de broderies qui leur sont enseignés et qui deviennent leur propriété à la fin des études.

Plus tard, si elles désirent entreprendre un travail, c'est là qu'elles chercheront et qu'elles trouveront l'original dont elles auront besoin. Elles les prêteront à leurs parentes, à leurs amies, qui n'ont pas eu la chance de pouvoir aller à l'école. De proche en proche, la technique indiquée par les maîtresses françaises a des chances de s'implanter dans le pays. Pour les tapis on emploie un procédé analogue.

Les directrices font tisser à chaque élève une marquette avec les principaux motifs de centre, de fonds, de bordures du type de tapis enseigné à l'école. Cette marquette lui appartient aussi lorsqu'elle est rentrée dans sa famille, elle peut composer, avec les motifs qu'elle possède, un tapis tout à fait personnel qui conserve cependant le cadre de la tradition.

On a imaginé divers moyens pour inciter les parents indigènes à envoyer leurs filles dans les cours d'apprentissage annexés à l'école. D'abord, les élèves des cours complémentaires reçoivent un petit salaire dès que leurs travaux sont devenus utilisables. Les fillettes peuvent ainsi acquérir un tapis qu'elles

ont tissé moyennant le remboursement des matières premières employées. Dans certaines villes, on a remplacé le gain de l'enfant par un tapis confectionné de ses propres mains. Elle l'emporte à la fin de son apprentissage et il constitue la pièce primordiale de son trousseau au moment des fêtes du mariage. Tous ces avantages ont une attirance pour les indigènes qui se montrent moins hostiles à l'instruction.

En 1930, les cours professionnels, au nombre de 16, comptaient 463 apprenties. Ils ont fabriqué pour 176.249 fr. 80 de tapis et de broderies. Le montant des salaires distribués a été de 48.581 fr. 40 (sans compter les récompenses en nature : pièces de lingerie, vêtements, etc.).

Chacun de ces cours est en quelque sorte spécialisé. Il s'attache à perfectionner les techniques familiales là où elles existent déjà ; à faire revivre des industries prospères autrefois dans la localité ; à en implanter de nouvelles, faisant usage, dans la mesure du possible, des produits et des ressources propres à la région, sans négliger les aptitudes acquises. Les dirigeants mettent tous leurs efforts en jeu pour substituer progressivement aux métiers indigènes, rustiques et mal commodes, des métiers plus perfectionnés, plus aisés à manier et d'un rendement plus avantageux.

Le métier arabe convient très bien pour la confection des étoffes légères, mais il est insuffisant pour les lourds tapis dont la chaîne doit être tendue très fortement et exige des métiers conçus par l'ingénieur moderne.

L'école professionnelle ne vise pas, il est utile de le préciser, à la production industrielle mais à l'apprentissage. Leur formation terminée, les jeunes filles indigènes quittent l'école ; elles sont alors en mesure de continuer à travailler chez elles.

Chaque école a reçu mission de ressusciter les tissages de tapis conformément aux traditions locales. Sans doute, dans certaines écoles, sont exécutés des genres étrangers à l'Algérie ; mais ce sont surtout les spécialités algériennes qui priment et se répartissent en « types » bien déterminés, spécifiquement caractérisés : tapis du Djebel-Amour ou d'Aflou, tapis de Kalaâ, tapis de Guergour et du Sud-Constantinois.

Dans les cours complémentaires, on enseigne ainsi le tissage

ras et les tissage à haute laine. Dans tous les tapis et tentures à tissage ras, le décor géométrique formé de bandes horizontales domine et il se retrouve dans toute l'Afrique du Nord. Tel est le cas des tapis de Laghouat et du Mزاب.

Les tapis à haute laine — sauf ceux dits du Djebel-Amour ou d'Aflou (1) qui ont conservé leur décor géométrique — ont subi des influences étrangères. L'allure générale du tapis demeure, mais les éléments décoratifs empruntés à l'Orient, et si faciles à reconnaître, sont souvent des éléments floraux dont l'évolution se poursuit rapidement et qui « se stylisent jusqu'à se confondre avec des éléments géométriques primitifs ».

Au moment d'indiquer les divers centres où sont fabriqués et enseignés les types de tapis, il n'est pas inutile de donner quelques explications concernant chacun d'eux.

Le tissage du Djebel-Amour est enseigné à Aïn-Maâhi, Chelala, Djelfa, Frenda, Reibell. Les dimensions autrefois de 9 m. de long sur 3 m. de large sont aujourd'hui de 6 × 2. Son effet décoratif est des plus réussis. C'est, de tous les types de tapis algériens, celui qui a toujours gardé une forte personnalité berbère. Il est très apprécié grâce à ce cachet berbère du dessin et à l'ensemble des coloris qui le composent (2) : fond bleu, assez sombre, d'où se détachent des dessins rouges soulignés de vert. Voici, d'ailleurs, comment Marie-Anne de Bovet nous présente le tapis du Djebel-Amour, dans sa monographie du tapis algérien : « Le décor, d'extrême simplicité, en est purement géométrique, constitué le plus souvent par des combinaisons de losanges, ou encore de créquiers à trois ou cinq branches disposés tête-bêche. Son coloris se confine dans les sobres mais généreuses tonalités caroubier et indigo, parfois soulignées d'un peu de vert, aussi chaudes à l'œil que sa laine l'est aux pieds... En outre, nous les plaçons et c'est notre tort, sens dessus dessous, faisant de l'en-droit ce qui pour eux est l'envers, en sorte que nous échappes la précision du dessin tracé en blanc. »

---

(1) Ce nom de « Amour » est la survivance d'une appellation donnée autrefois aux habitants de la région. Près d'Aflou et de Tioût, quelques tribus seulement, ont maintenu cette coutume.

(2) Les cinq couleurs classiques sont les suivantes : rouge, noir, indigo, vert, orange et blanc comme bordure.

Les tapis de Kalaâ, petite ville située entre Relizane et Mascara, sont tissés à Miliana, à Mostaganem. On a cherché à les développer à Orléansville, en raison de la proximité des deux villes.

Les tapis de Kalaâ étaient et sont encore fabriqués surtout pour la vente, à la différence de ceux d'Aflou, exécutés sous la surveillance et dans la demeure de celui qui voulait les utiliser.

Cette tapisserie fut introduite au dix-septième siècle par les Turcs et elle a toute une histoire. Sa prospérité naquit très vite et elle conserva une réputation indiscutable jusque vers 1875.

Par suite de l'intrusion de la concurrence étrangère dans le pays et de la fabrication à bon compte, les tapis de Kalaâ ne trouvèrent plus preneurs sur le marché et la décadence de s'accroître jusqu'en 1896.

Les indigènes luttèrent bien, mais ils remplacèrent les couleurs végétales trop coûteuses par des teintures d'un prix minime — ainsi qu'il a déjà été exposé dans un chapitre précédent. Les dessins traditionnels d'exécution difficile et fastidieuse furent délaissés, le choix et le filage des laines négligés. Le résultat fut inévitable. Kalaâ, qui vivait uniquement du produit de son industrie, entra en complète décadence. Ce fut la ruine des artisans et la mort quasi-probable des tisseuses renommées.

Les pouvoirs publics s'efforcèrent alors de remettre sur pied l'industrie disparue. Mme Missié créa, en 1895, un ouvroir et tenta de ramener la tradition en enseignant la technique à vingt-cinq monitrices. Sa tentative prouvait que l'industrie locale pouvait renaître.

En 1924, M. Troussel, administrateur de la Commune Mixte de la Mina, s'appuyant sur cette première expérience, affirma qu'il fallait améliorer les types locaux, si l'on voulait encourager utilement la fabrication des tapis arabes du type « Kalaâ ».

Dans les derniers mois de 1932, l'Administration locale a entrepris une campagne de rénovation qui a porté ses fruits. Les dessins dans une progression ascendante, reproduisent avec une nouvelle fidélité les figures géométriques primitives. On retrouve, peu à peu, l'ancienne tonalité si fondante, si chaude, si chatoyante du riche et réputé tapis de Kalaâ, qui en principe ne

doit contenir que sept couleurs : le rouge, le brun, le jaune, tirant sur le havane, le vert, le noir, le blanc, le bleu.

Et c'est ainsi que nous assistons à un véritable réveil des tapis de Kalaâ dont Mme de Bovet nous donne l'aperçu suivant : « Travail au point noué, que nous savons asiatique, mais coupé de bandes en fils de trame. Décor berbère, mais la rectitude géométrique est adoucie par des amollissements d'angles. En outre des motifs d'Orient (1) s'y mêlent. Les crosses et crochets, certaines corolles florales — à peu près exclusivement la marguerite — des damiers, enfin une analogie de structure constituée par les médaillons centraux et en écoinçons, composition touffue et pourtant claire. La maquette est rasée au couteau. Si je mentionne ce procédé technique, c'est qu'il donne un effet différent de l'égalisation aux ciseaux, celle-ci laissant plus de netteté au dessin, tandis que de celle-là résulte une petite frisure de la laine à laquelle l'ensemble doit un aspect plus moëlleux, soit remarqué en passant, c'est là, ciseaux ou couteau, le seul outil de toute tisseuse algérienne, avec le peigne en acier lui servant à tasser fortement chaque rangée de points ou chaque passée de fil de chaîne. A la navette, qui lui est inconnue, suppléent l'agilité, la souplesse et l'adresse de ses longs doigts fins. »

La spécialité du Guergour (2) a points noués et du Sud-Cons-

---

(1) Nous devons y rechercher une survivance des dessins importés à Kalaâ par des femmes étrangères au milieu primitif. La plupart des éléments originaux ont évolué, par les copies continues qui en ont été faites, au point que leur combinaison a donné naissance à des motifs d'un autre genre, nettement spéciaux « au kalaâ » et contribuant à augmenter l'intérêt de ce tapis. C'est ainsi que des fleurs stylisées, mêlées par endroits à des motifs berbères donnent à l'ensemble une harmonie particulière : des corolles florales entourant des losanges viennent adoucir la rectitude anguleuse de ces derniers. (Mlle Bonnet, *L'Industrie du Tapis à la Kalaâ des Beni Rached.*)

(2) « Ce type se caractérise par la vivacité de son coloris dû aux fonds habituellement cramoisis des médaillons losangés qu'assouplissent de subtiles complications denticulaires. L'éclat en est amorti par un emploi judicieux de la gamme bleue, traitée chromatiquement depuis le lapis puissant jusqu'au turquoise mourant, des touches safran y jetant des lumières fines et des verts dorés, leur fraîcheur. Les champs très chargés mais se gardant d'être confus — merveilleux secret de l'art musulman — à semis floraux soit chimériques, soit stylisés, ceux-ci généralement œillets, marguerites et pâquerettes.

» Dans les tapis du sud-constantinois, qui s'apparentent au Guergour, le décor floral est réduit, mais sa rachète par l'extrême richesse de l'imagination géométrique. »

tantinois est reproduite dans le département de Constantine : à Bougie, Constantine et Sétif notamment.

Son ensemble est complexe, confus, chargé. Le coloris très variable est à dominante bleu ou brune. Le cabinet du dessin de l'Académie l'a débarrassé des apports persans et tunisiens qui le surchargeaient afin de lui restituer sa physionomie véritable, de même qu'il a travaillé au retour de la tradition classique pour les tapis de Kalaâ, en retranchant tous les apports étrangers dont il avait été l'objet, pour en revenir à la géométrie du style berbère et par là même à la simplicité qui caractérise les tissages kabyles.

Tous les tapis exécutés par les élèves des écoles indigènes s'inspirent de modèles, établis avec soin, d'où tout « anachronisme, toute intrusion de style hétéroclite » sont écartés sans merci.

L'école de Sétif, en particulier spécialisée dans l'apprentissage du « Guergour », donne des résultats tout à fait satisfaisants.

A Oran, Nédroma, Mostaganem, proches du Maroc, les élèves des cours professionnels sont initiés à la confection des tapis de Rabat, d'Azemmour et hispano-mauresques.

Les tapis berbères du Maroc sont fabriqués à Médéa. Il s'y trouve également le genre Glaoua, Zaïane et Oulad Bessiba. A Alger, ce sont les tapis coptes, ceux de l'Asie Mineure, du Caucase ; ils se font aussi à Blida, Bougie. Le genre des tapis de la Mecque se tisse à Miliana.

Les techniques du tissage des tapis d'Orient, introduites dans les villes où se trouve un noyau important de population orientale s'y acclimatent heureusement.

En Algérie s'est introduit un modèle tunisien, de fabrication courante dans les cours professionnels et dit de « Kairouan », caractérisé par « un décor purement linéaire, de sobre élégance, haute laine de couleurs naturelles donnant un camaïeu nuancé du blanc crème au noir, ou par le beige, le marron, la tête de nègre ». Les plus belles pièces sont en poil de chameau — lequel, pour la facilité et la solidité du filage, vu son extrême ténuité, est toujours mélangé de 10 à 15 p. 100 de laine de mouton. Il est enseigné à Bône.

Le tissage du Mzab se fait à Médéa. « Il est tissé très fin et

serré, de décor complexe à l'extrême et de coloris flamboyant. » Les Doukkalis de l'extrême sud se font à Aïn-Madhi.

Le Djerbi (du nom de l'île de Djerba) tissé à la laine passée, constitue une tenture plutôt qu'un tapis.

Le cours professionnel, avons-nous dit, doit s'attacher à faire revivre les traditions artistiques locales. C'est ainsi que l'on conservera à Aït-Hichem, seul cours existant en Grande-Kabylie (1), le tissage de la région. En Petite-Kabylie, le tissage local a également été sauvé; il est d'une décoration géométrique curieuse, à dominante rouge sur fond blanc.

Les tissages berbères de la Soumam (Petite-Kabylie) sont exécutés notamment à Alger et à Blida. Tels sont les genres et les lieux où l'enseignement des tapis est organisé.

D'une façon générale les parents des classes peu aisées préfèrent que leurs enfants soient dirigées vers la fabrication des tapis. Les pères de famille des classes plus riches demandent que leurs filles apprennent plutôt la dentelle et la broderie.

C'est leur étude qui va maintenant nous retenir. Les travaux de la laine ont, en effet, la réputation d'être des travaux de « paysannes », les citadines ont pour eux un certain dédain et préfèrent se consacrer aux ouvrages plus délicats de dentelles et de broderies.

Les renseignements que l'on possède sur l'origine de la dentelle à l'aiguille, dite « chebka » (filet), ne sont pas très précis. On l'exécute de nos jours, en fil de lin ou de coton, autrefois on employait également les fils d'or et d'argent. On en trouve en Tunisie, en Syrie, en Palestine. Une suite de constatations montre que l'industrie de cette dentelle s'est développée dans certaines ville d'Algérie, où vivaient des gens de descendance turque, dénommés « Koulouglis », ce qui a fait penser à une origine de caractère oriental. Cependant il existe, dans toute l'Algérie, une dentelle dont la technique est la même, exécutée avec de la

---

(1) L'industrie des tapis à haute laine n'existe nulle part en Kabylie. C'est sur les Hauts-Plateaux et dans les dépressions du Hodna et du sud-constantinois, où transhument les tribus de nomades, que se font les tapis à haute laine qui se différencient par deux types. Les tapis du sud-constantinois, ainsi que nous l'avons dit, ayant subi l'influence orientale, sont ornés de motifs floraux, le plus souvent dans l'oued, le dessin est géométrique et s'apparente à celui des tapis berbères du Maroc, des Beni-Bou-Yahyi.

soie et par des hommes, elle sert à assembler sur la poitrine les deux extrémités d'un grand morceau d'étoffe, tissé par les femmes et que l'on appelle « le bournous ». Cette dentelle se rencontre de même au Maroc où les femmes en font usage pour assembler les parties d'une pièce de vêtement. Elle constitue un ornement.

Cette technique, qui n'est pas spéciale à l'Afrique du Nord, se rencontre aussi en Afrique Occidentale, ce qui ne permet pas de conclure à une origine strictement orientale.

Les broderies à l'aiguille sur tulle sont répandues dans toute l'Oranie. On les trouve surtout à Tlemcen, Nédroma, Mostaganem. On ne possède que des indications très vagues sur leur origine. Les femmes s'en servent pour orner les manches de tulle de leurs chemises, les rideaux qui dissimulent les portes et les extrémités des pièces où sont installés les lits.

Les broderies algéroises (1) sont de soie « polychrome » à dominante rouge et bleue ou « monochrome » ; à dominante violette, elles se font sur de l'étamine très fine. Elles ont aussi, très vraisemblablement, pris naissance en Orient, tout comme les broderies métalliques, dites « tscol », sur étamine et celles de métal sur soieries.

La broderie bônoise (2) au point de croix, au point de trait et au point natté présente bien des analogies avec les broderies de Meknès et de Salé (3). Elle semble appartenir, à l'origine, au monde oriental méditerranéen.

A l'époque de la conquête ces arts féminins connurent la prospérité. L'enseignement était donné dans de « vrais cours, par des maîtresses de broderie appelées « Mraalmat ». Elles étaient investies d'une très grande confiance. Non seulement elles

---

(1) Ces broderies algéroises que Mme Luce, puis Mme Ben Aben avaient essayé de sauver ont été détruites par la broderie au passé, au point de velours; ces « ouvrages de dames » ont gagné les milieux indigènes par l'intermédiaire des jeunes musulmanes fréquentant les écoles religieuses. Ces « arts » connaissent un tel succès que les familles qui n'envoient pas leurs filles à l'école, même religieuse, font donner, à ces dernières, des leçons par des israélites qui se rendent à domicile.

(2) Mme Joly, directrice de l'école de filles indigènes de Bône, tenta de sauver la broderie à point natté ou à point de croix qui est spéciale à ce centre.

(3) La broderie bônoise au point de trait s'accompagnait de rivières ajourées, ce qui accentuait encore leur ressemblance avec les broderies de Salé.

avaient pour mission d'enseigner « l'art » aux jeunes filles placées sous leur garde, mais elles étaient aussi chargées de leur éducation. C'est à la « mraalma » qu'il appartenait de punir la fillette qui avait commis une faute au domicile paternel.

Ces cours étaient fréquentés par des jeunes filles des classes aisées qu'accompagnaient tous les jours des servantes fidèles. L'apprentissage se poursuivait jusqu'aux fiançailles de la jeune élève qui avait exécuté, sur les conseils de sa maîtresse, les tentures, les coussins qui devaient être incorporés au trousseau.

Pour témoigner de l'adresse de la fiancée, la marquette recouvrait le coffre du mariage durant durant les fêtes.

La méthode d'enseignement employée par ces maîtresses de broderie avait le mérite d'être merveilleusement graduée ; elle permettait ainsi de suivre les progrès et insensiblement les élèves arrivaient à la perfection. On peut aisément s'en rendre compte par des marquettes de broderies bônoise retrouvées au début du dix-neuvième siècle.

L'installation des Français à Alger amena un bouleversement total dans la vie des habitants et les cours de broderie furent tristement délaissés. C'est alors que Mme Luce, dont il a déjà été question, française au cœur généreux et au sens artistique aiguisé, ouvrit sa maison aux « maîtresses » qui n'avaient plus d'élèves. Quand le calme reparut, elle créa une école professionnelle de broderie algéroise, où furent conservées la pureté des dessins, l'harmonie des couleurs et les techniques anciennes.

Lorsque l'Académie d'Alger, soucieuse de rénover les arts indigènes féminins, institua des cours complémentaires d'enseignement professionnel dans les écoles de filles indigènes, les spécialistes chargés de diriger ces cours s'efforcèrent de rechercher les traces des industries locales encore sur pied dans les centres où existaient ces écoles. Les collections de modèles anciens ainsi constituées (1) furent envoyées au Cabinet de Dessin,

---

(1) Les femmes indigènes exécutent des entre-deux, des dentelles, des « dribes » ou légers picots, aux dessins très purs, d'une finesse incomparable, cependant on peut constater la tendance fâcheuse à introduire des points nouveaux empruntés aux dentelles d'Europe : point d'esprit qui veut s'inspirer de nos dentelles du Puy, ou point de Venise, petite boucle au crochet qui donne à la dentelle, même authentique, l'aspect d'un travail au crochet.

afin d'être copiées; elles furent aussi utilisées pour la création de modèles nouveaux, avec toutefois le scrupule de toujours respecter les caractéristiques essentielles de ces travaux (1). Les modèles originaux, les modèles copiés et les modèles innovés furent mis à la disposition des écoles.

Mais toutes les villes algériennes, Alger entre autres, n'ont pas été l'objet du développement artistique auquel on aurait pu s'attendre. Il est curieux de remarquer, en passant, que d'anciennes villes comme Tlemcen, qui fut une capitale à la vie intense, n'ont conservé aucun vestige des anciennes industries d'art féminin. Dans ces centres, on implante des techniques nouvelles empruntées au Maroc ou à l'Orient, en tenant compte toutefois du caractère ethnique des populations et de leurs relations commerciales.

Dans l'est de l'Algérie on importe la broderie blanche de Nabeul (Tunisie) et dans la région oranaise on s'adonne aux broderies marocaines.

Les anciennes techniques locales ayant été restaurées, des techniques nouvelles ayant été introduites, voyons maintenant les résultats obtenus par les écoles de filles indigènes qui ont entrepris cette rénovation.

Certains cours complémentaires d'enseignement professionnel continuent à faire exécuter le travail de la dentelle arabe auquel les fillettes se sont déjà adonnées lors de leur passage à l'école primaire. d'autres, sont réservés exclusivement aux élèves douées, désireuses de se spécialiser. Sur 500 apprenties environ, on peut compter 70 spécialistes qui arrivent à la perfection même.

Les cours professionnels des écoles d'Alger (rue Marey), d'Orléansville, de Miliana, de Bougie, de Djidjelli, de Nédroma sont les centres principaux de rénovation de la dentelle algérienne. Cette industrie présente un intérêt particulier vu le peu de valeur de l'outillage et de la matière première nécessaires à sa fabrication.

La broderie blanche de Nabeul, inséparable de la dentelle, à laquelle elle est associée étroitement dans les travaux des cours,

---

(1) Les modèles authentiques anciens étaient prêtés par les musées aux riches particuliers.

a été introduite à Alger — école de la rue Marey — par Mme Delaye qui en a étudié la technique au cours d'un voyage en Tunisie. Cette technique s'est parfaitement développée et fut ensuite étendue à Cherchell et à Bougie. 80 élèves environ sont spécialisées dans ce genre de travail.

La broderie sur tulle se fait plus rare et tend à faire place à des tulles bon marché, brodés à la machine et qui viennent d'Europe. Elle subsiste pourtant dans les centres où les élèves ont amélioré la technique et les matières premières. Une vingtaine seulement des élèves des cours professionnels de Nédroma et de Mostaganem sont spécialisées dans ce genre de broderie.

Les broderies algéroises de soie sur étamine sont enseignées aux 45 apprenties brodeuses de l'école de la rue Marengo, à Alger. Les divers points mis à l'étude sont les suivants : passé couché, point matelassé, point lancé carrelé, point d'étoile ajouré, point en diagonale avec ou sans envers. Ces broderies se font également à Bougie et à Blida. On les a introduites plus récemment à Cherchell et à Djidjelli. On peut évaluer de 80 à 100 le nombre total des apprenties qui se livrent à cet art.

La broderie lamée d'or et d'argent sur soieries et sur tulle est une spécialité de l'école de Constantine. Mme Saucerotte, directrice de cet établissement, en est l'illustre importatrice. Tandis que toutes les élèves des cours élémentaire et moyen apprennent à l'exécuter, 25 apprenties environ, du cours professionnel, apprennent cette spécialisation.

Enfin, les broderies marocaines et hispano-mauresque ont été introduites vers 1909 dans les écoles de Mostaganem et d'Oran, en 1923 dans celle de Nédroma. A Mostaganem, on enseigne plus spécialement la fabrication des broderies de Salé et de Rabat, avec leur décoration florale et leurs vifs coloris; à Nédroma, celles de Rabat et d'Azemmour « d'une flore hispano-mauresque exubérante », à Oran, au contraire, pas de spécialisation; les diverses techniques marocaines sont l'objet d'un apprentissage : broderies de Meknès, de Fez, de Salé, de Rabat, d'Azemmour, de Chechaouan. Une moyenne de 120 élèves des classes primaires (cours élémentaire et moyen) pratiquent ces techniques marocaines, tandis que 80 environ des cours professionnels se spécialisent en ces genres.

Les travaux que nous avons pu admirer lors de l'Exposition Coloniale de 1931, ne sont pas des pièces sélectionnées mais des spécimens ordinaires, obtenus couramment au cours complémentaire d'enseignement professionnel d'Oran.

Tels sont les brillants résultats obtenus dans les écoles d'enseignement professionnel d'Algérie. Il est permis d'espérer qu'ils s'affirmeront encore dans l'avenir. L'Administration académique encouragée peut, grâce aux crédits octroyés par les Délégations financières, multiplier le nombre des écoles, surtout celui des cours professionnels annexés aux principales d'entre elles.

Nous pensons qu'il est nécessaire de donner, ci-dessous, un tableau récapitulatif où figurent les principaux cours complémentaires d'enseignement professionnel, avec les diverses catégories de travaux qui y sont enseignés :

AIN-MADHI. — Lavage, cardage, filage de la laine. Tissage des tapis de Kairouan. Broderies indigènes diverses, mais progrès lents en cette matière.

AIT-HICHEM. — Filage de laine. Tissage des tapis de grande Kabylie. Broderies diverses.

ALGER. — Il existe trois cours complémentaires d'enseignement professionnel : Alger-Marengo, Alger-Belcourt, Alger-Marey. Les élèves y apprennent le cardage, le filage de la matière première, le tissage des tapis persans; tapis copiés de l'Asie-Mineure, du Caucase; les broderies algériennes de l'époque turque y revivent. Mme Delaye, directrice d'Alger-Belcourt, a introduit avec succès la broderie blanche de Nabeul. Les dentelles arabes donnent de très bons résultats; il y a lieu de signaler une tendance fâcheuse à imiter les dentelles européennes du Puy et de Venise qui donne à la dentelle à l'aiguille l'aspect d'une dentelle au crochet.

BÔNE. — Préparation de la laine et tissage des tapis. On enseigne la technique du tapis de Kairouan et les broderies bônoises spéciales à cette ville.

BOUGIE. — Préparation de la matière première et tissage à points noués des tapis du Guergour et du Sud-Constantinois.

CHELLALA. — Lavage, cardage, filage, tissage des tapis à haute laine du Djebel-Amour au sobre et puissant décor géométrique.

CHERCHELL. — Ce sont surtout les broderies blanches de Na-

beul et les broderies algéroises métalliques d'or et d'argent qui sont enseignées aux élèves de ce cours professionnel.

CONSTANTINE. — Dès 1890, on faisait à l'école de Constantine des broderies lamées d'or et d'argent sur soie. On initie les élèves de ce cours à la préparation de la laine et au tissage des tapis à points noués du Guergour. On y introduit les tapis d'Asie-Mineure, du Caucase qui ont l'avantage d'être de plus petites dimensions et d'exiger des métiers moins encombrants.

DJELFA. — Préparation de la laine, tissage des tapis à haute laine du Djebel-Amour à personnalité fortement berbère.

DJIDJELLI. — L'école-ouvrier de cette localité a été ouverte à la rentrée de 1929; on avait jadis tenté l'installation d'une classe-atelier. Des tentatives sont faites pour y enseigner les broderies de Bône, mais qui sont de tons beaucoup plus sobres.

FRENDA. — Lavage, filage de la laine, tissage des tapis du Djebel-Amour. Broderies diverses.

MÉDÉA. — Préparation de la matière première. Tissage des tapis berbères à très haute laine du Sud marocain qui donnent, d'ailleurs, de brillants résultats. Tissages inspirés des tissus du Mzab.

MILIANA. — Tissage des tapis de la Mecque implanté. La dentelle algérienne dite Chebka donne de très bons résultats.

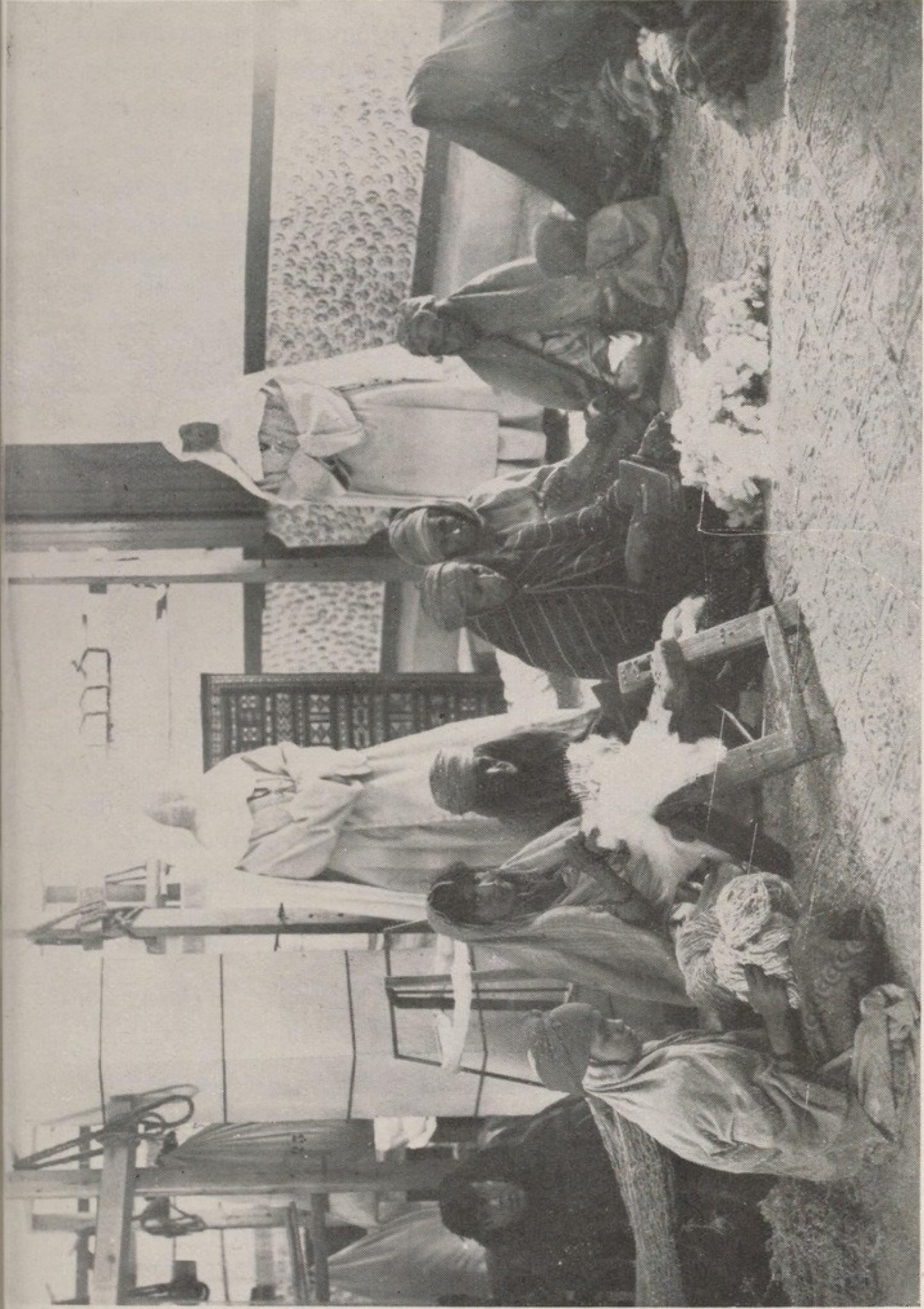
MOSTAGANEM. — Préparation de la laine. Tissage des tapis de Rabat et de Kalaâ. Les broderies marocaines de Salé et de Rabat permettent d'espérer de bons résultats.

NÉDROMA. — Préparation de la matière première. Tissage des tapis de Rabat. Broderies sur tulle. Broderies marocaines.

ORAN. — Lavage, cardage, filage. Tissage des tapis de Kairouan et de Rabat. Centre de broderies hispano-mauresques. Les travaux des élèves de ce cours professionnel rivalisent avec les broderies marocaines et les surpassent même parfois.

ORLÉANSVILLE. — Préparation de la laine. Tissage des tapis de Kalaâ. Broderies.

REIBELL. — Préparation de la matière première. Tapis de Rabat. Broderies locales.



Ouvroir des Sœurs-Blanches de Ghardaïa. Section des femmes.

(Photo Ofalac).

SÉTIF. — L'école-ouvrier de Sétif fut ouverte à la même époque que celle de Djidjelli, à la rentrée de 1929. Elle deviendra le centre de la fabrication des tapis du Guergour et du Sud-Constantinois.

TLEMCEN. — Il existe encore l'école de tapis fondée en 1901 sous les auspices de l'Alliance Française, dont la direction fut confiée aux demoiselles Saëton. L'école de filles indigènes fut ouverte à la fin de novembre 1932, son effectif s'élevait à plus de 100 fillettes et, en juillet 1934, il atteignait le chiffre de 225. On y enseigne la préparation de la laine et la technique des tapis de Rabat.

## CHAPITRE IV

### La formation du personnel enseignant des cours complémentaires d'enseignement professionnel. Contrôle de ce personnel.

---

Le personnel enseignant des écoles indigènes de filles, aussi bien que celui des garçons, doit être dévoué et spécialement préparé à la tâche délicate qui lui sera dévolue.

La maîtresse doit, en premier lieu, inspirer une confiance entière aux parents; elle ne doit pas hésiter à rendre visite aux familles, à prodiguer les conseils qui lui sont demandés, à établir des moyens de rapprochement entre les indigènes et elle, apôtre de la civilisation française. Connaissant à fond le milieu où se recrutent les élèves, elle ne risquera pas de froisser la population indigène si lointaine de nous par la religion et les traditions.

Cette institutrice doit donc posséder des qualités pédagogiques très sérieuses; elle est appelée à être un professeur d'art et cette fonction exige une formation spéciale. Elle est aussi l'éducatrice des fillettes de sa classe qui suivent ses judicieux conseils et lui témoignent une franche amitié quand elles sentent que la maîtresse s'intéresse sincèrement à elles. Lorsqu'elles sont malades, c'est encore l'institutrice qui, maternellement, s'efforcera en infirmière émérite de leur apporter quelque soulagement.

Ceux qui se destinent à l'enseignement des garçons indigènes reçoivent, depuis l'arrêté ministériel du 20 octobre 1891, une formation technique appropriée. En vertu de cet « arrêté », ils doivent satisfaire à un stage, d'une durée d'un an, à l'école normale de la Bouzaréah et ils constituent « la Section Spéciale aux instituteurs se destinant à l'enseignement des indigènes ». Ils sont alors initiés à la pédagogie applicable aux musulmans; ils acquièrent la connaissance de l'arabe et du dialecte berbère ainsi

que des notions d'hygiène et de médecine usuelle; ils sont préparés spécialement aux arts indigènes et à tout ce qui touche les travaux manuels.

Mais, si les instituteurs étaient en état, façonnés en quelque sorte pour leur future mission, il n'en était pas de même pour les institutrices destinées à enseigner dans les écoles et cours complémentaires d'enseignement professionnel annexés aux principales d'entre elles.

Certaines de ces futures institutrices connaissaient, il est vrai, le milieu musulman et y avaient suffisamment vécu pour en avoir idée, mais la majorité d'entre elles n'avait pas reçu la préparation pratique et artistique indispensables.

L'Administration comprit, en 1904, la nécessité urgente de former techniquement le personnel enseignant féminin. Le Recteur décida que les institutrices se destinant à l'enseignement des filles indigènes devaient suivre les cours d'apprentissage annexés à l'école de filles musulmanes d'Oran. Un stage d'un an fut jugé nécessaire pour cette préparation. Étaient admises seulement les élèves maîtresses les plus intelligentes et les plus travailleuses, ayant une connaissance suffisante de l'arabe et des dispositions marquées pour les travaux manuels et artistiques. Le nombre des stagiaires fut arrêté à 3. En 1909, le Recteur décida que la formation pratique des élèves-stagiaires, dont le nombre fut porté à 4, serait faite à l'école-ouvrier d'Alger-Marengo. La durée du stage fut maintenue à un an.

Les Pouvoirs Publics comprirent donc l'utilité de préparer les élèves-maîtresses au triple point de vue pédagogique, technique et artistique.

Pour être stagiaires, les aspirantes devaient justifier des mêmes titres de capacité que ceux exigés de leurs collègues de la métropole.

Le rôle prépondérant accordé au tissage des tapis, aux broderies, aux dentelles dans les écoles de filles indigènes et surtout dans les cours d'apprentissage, rendit nécessaire pour le personnel enseignant une formation technique approfondie que justifie le stage d'un an dans les écoles d'Alger (Alger-Belcourt, Alger-Marengo), où elles se préparent minutieusement aux travaux inhérents à leur fonction de demain.

Elles apparaissent, alors, comme de véritables élèves-maîtresses et ne sont plus de simples auxiliaires venant en aide aux directrices. Ce sont les besoins du personnel qui déterminent le nombre des stagiaires à admettre annuellement (de 3 en 1905, il est passé à 6 en 1910 et a atteint le chiffre de 15 en 1929).

Lors de leur stage, les futures institutrices suivent tous les matins des cours dans les deux écoles d'Alger, ci-dessus mentionnées. Elles se familiarisent avec l'esprit des méthodes et l'emploi des procédés spéciaux dont elles auront à faire usage dans leur enseignement. Elles ne doivent pas perdre de vue que le travail scolaire dans son ensemble est orienté vers ce but : l'éducation de la ménagère. Toute leçon, tout exercice, quel qu'en soit l'objet (français, calcul), doit être, dans la mesure du possible, conçu et dirigé en conséquence. A côté de ces notions pédagogiques spéciales, elles se munissent de notions d'économie domestique et d'hygiène, car elles sont destinées aussi à se dépenser pour répandre le bien dans leur entourage : elles assureront le bon fonctionnement des cantines scolaires, elles soigneront les maladies les plus courantes dans les milieux indigènes (ophtalmies, teigne, maladies de peau, etc.), elles feront des pansements, administreront des collyres.

Pour faciliter le rapprochement avec les parents indigènes, elles doivent connaître la langue arabe et le dialecte berbère.

Elles apprennent les différentes techniques du tissage, des broderies et de la dentelle, qu'elles sont appelées à enseigner. Tous les travaux de préparation de la laine, les détails des diverses opérations concernant la fabrication des tapis, tels que le montage des chaînes sur les métiers ou l'échantillonnage des laines et des soies, figurent au programme des stagiaires. Elles suivent, en outre, des cours spéciaux de dessin, de composition décorative. Leur culture artistique est parachevée par des visites répétées au Musée des Antiquités algériennes, où elles se rendent plusieurs fois par semaine sous la direction de l'Inspectrice. Elles sont ainsi à même d'étudier sur place les modèles d'art conformes aux traditions locales; des causeries leur sont faites sur l'art musulman, sur celui de l'Afrique du Nord en particulier, sur l'ethnographie, l'histoire de cette même colonie, sur la religion et

les mœurs indigènes et les formes qu'elles adoptent en Algérie, notamment.

Elles visitent aussi les collections particulières sous la conduite de personnalités compétentes pour leur fournir tous renseignements utiles.

Soucieux de maintenir les traditions et de simplifier la tâche des institutrices, un cabinet du Dessin fut créé par M. Ricard (alors directeur du cours d'apprentissage de l'école indigène d'Oran, aujourd'hui directeur du service des Arts indigènes du Maroc) pour le relevé et la composition des modèles à envoyer dans les cours. Désormais les travaux de ces cours ne furent plus laissés à la libre fantaisie du personnel enseignant, sans doute plein de bonnes intentions, mais parfois fort mal averti.

Enfin, des expositions de travaux, souvent répétées, permettent d'apprécier les résultats obtenus et constituent un procédé d'émulation indiscutable.

Un arrêté du Gouverneur Général du 20 octobre 1922 a fixé le statut des maîtres-ouvriers et maîtresses-ouvrières dans les écoles indigènes.

Les cours complémentaires d'enseignement professionnel, organisés par la loi du 6 octobre 1912 et le décret du 2 octobre 1920, relèvent de l'Administration de l'Instruction Publique. En dehors de ces cours, l'enseignement professionnel, donné sous les auspices de l'Artisanat, dépendait de la Direction des Affaires indigènes lorsqu'ils s'appliquait aux indigènes et de la Direction de l'Industrie et du Commerce s'il s'appliquait aux Européens.

Cette situation a été modifiée en 1933. Depuis cette date l'enseignement professionnel algérien dans sa totalité relève du Recteur de l'Académie d'Alger pour le personnel, l'organisation pédagogique, le fonctionnement des écoles; du Gouverneur Général pour la création d'emplois, la répartition, la construction de locaux scolaires, l'usage des crédits inscrits au budget (art. 20 du décret du 18 octobre 1892). Le tout par délégation du Ministère de l'Education Nationale.

Le contrôle relatif au fonctionnement de toute cette organisation, qui se développe progressivement, est assurée par 5 inspecteurs primaires (2 pour le département d'Alger, 2 pour celui de Constantine et 1 pour celui d'Oran) placés sous l'autorité res-

pective des Inspecteurs d'Académie des trois départements algériens et des 3 inspecteurs « spéciaux », l'un pour l'enseignement agricole, les deux autres pour l'enseignement professionnel artistique et industriel dont la compétence nous intéresse directement.

L'inspection de l'enseignement professionnel fut créée au Rectorat; elle seule pouvait donner la cohésion indispensable à cette organisation. Elle fut confiée en premier lieu à M. Dubois, directeur de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts à Alger; mais ce service prit une telle ampleur qu'il fallut requérir un spécialiste, précédemment cité. Pendant la Grande Guerre, ce service fut, comme beaucoup d'autres, abandonné à son sort. En 1919, M. Ricard établit de façon décisive l'Inspection au Maroc, elle fut confiée au directeur de l'école de Saïda, M. Pascault. En 1922, elle fut dédoublée. On maintenait M. Pascault (1) à son poste de directeur et d'inspecteur des cours professionnels de garçons et Mme Marguerite Bel fut chargée de remplir la même fonction dans les écoles de filles indigènes. L'Inspectrice de l'enseignement professionnel ayant toute l'Académie comme rayon d'action ne pourrait relever directement que du Recteur ou de son représentant, l'Inspecteur Général. Mais elle inspecte des institutrices placées sous les ordres des Inspecteurs d'Académie, de plus elle est chargée de l'organisation et de la surveillance de cours annexés à des écoles dépendant, elles aussi, des mêmes Inspecteurs. Elle se trouve donc, par la force des choses, placée sous leur autorité. Leur contact étroit facilitera d'autant mieux la collaboration nécessaire au développement dudit enseignement. L'Inspectrice de l'Enseignement professionnel résout seule les questions purement techniques en correspondant directement avec les institutrices. Elle organise le travail, veille à la bonne marche des cours d'après les directives qu'elle reçoit du Recteur à qui les Inspecteurs d'Académie soumettent leurs propositions. Elle vérifie la comptabilité des cours qu'elle visite et doit demander des renseignements complémentaires si elle le juge opportun. Elle procède elle-même aux achats du petit outillage. Elle peut

---

(1) Par arrêté en date du 31 août 1934, M. Carayon, professeur à l'Ecole Normale de la Bouzareah, a été délégué dans les fonctions d'Inspecteur de l'Enseignement professionnel, artistique et industriel dans les écoles indigènes d'Alger en remplacement de M. Pascault, décédé.

soumettre au Recteur, par voie hiérarchique, des propositions pour l'acquisition du matériel coûteux et la répartition des crédits octroyés.

Cette inspectrice correspond avec les institutrices pour les questions d'ordre technique; avec les Inspecteurs d'Académie pour ce qui touche le personnel; elle peut adresser au Recteur des projets de lettres ou de circulaires, que celui-ci envoie, sous sa signature, par l'intermédiaire des Inspecteurs d'Académie, après y avoir apporté les modifications qu'il juge utiles. L'Inspectrice reçoit la copie du texte envoyé. L'Inspectrice propose au Recteur, au début de chaque trimestre, un plan de tournées, qui peut être modifié suivant les besoins du service; avant chaque déplacement, elle avise le Recteur et lui donne le programme de sa tournée. Au retour, elle lui fait un compte rendu verbal succinct et adresse à l'Inspecteur d'Académie les rapports d'usage. Elle est seule responsable des institutrices des cours d'apprentissage. Son inspection porte autant sur l'enseignement théorique, qui doit avoir un caractère professionnel, que sur l'apprentissage. L'Inspecteur d'Académie visite souvent les cours et son action se conjugue à celle de l'Inspectrice. Il témoigne ainsi de l'intérêt qu'il porte au développement de cette institution professionnelle. L'Inspecteur Primaire, de son côté, agit souvent sur l'orientation des élèves des classes d'enseignement général et veille à ce que les enfants soient dirigés vers l'apprentissage.

L'Inspectrice « spéciale » et l'Inspecteur primaire donnent leur avis sur le concours et les efforts apportés par les dirigeants des cours; ils font part de ces constatations au Recteur et aux Inspecteurs d'Académie.

Les demandes de changement du personnel des cours doivent être envoyées à l'Inspectrice qui les fait parvenir, avec son avis, à l'Inspecteur d'Académie pour transmission motivée au Recteur.

Cette inspectrice « spéciale » a un droit de proposition ou d'avis pour les peines disciplinaires aussi bien que pour les promotions et les récompenses honorifiques.

Elle est convoquée aux réunions des Comités Consultatifs. En ce qui concerne les créations ou suppressions de cours, l'aménagement des locaux, le texte du décret est formel. Les directrices de cours professionnels, chargées de cours, relèvent de l'Inspec-

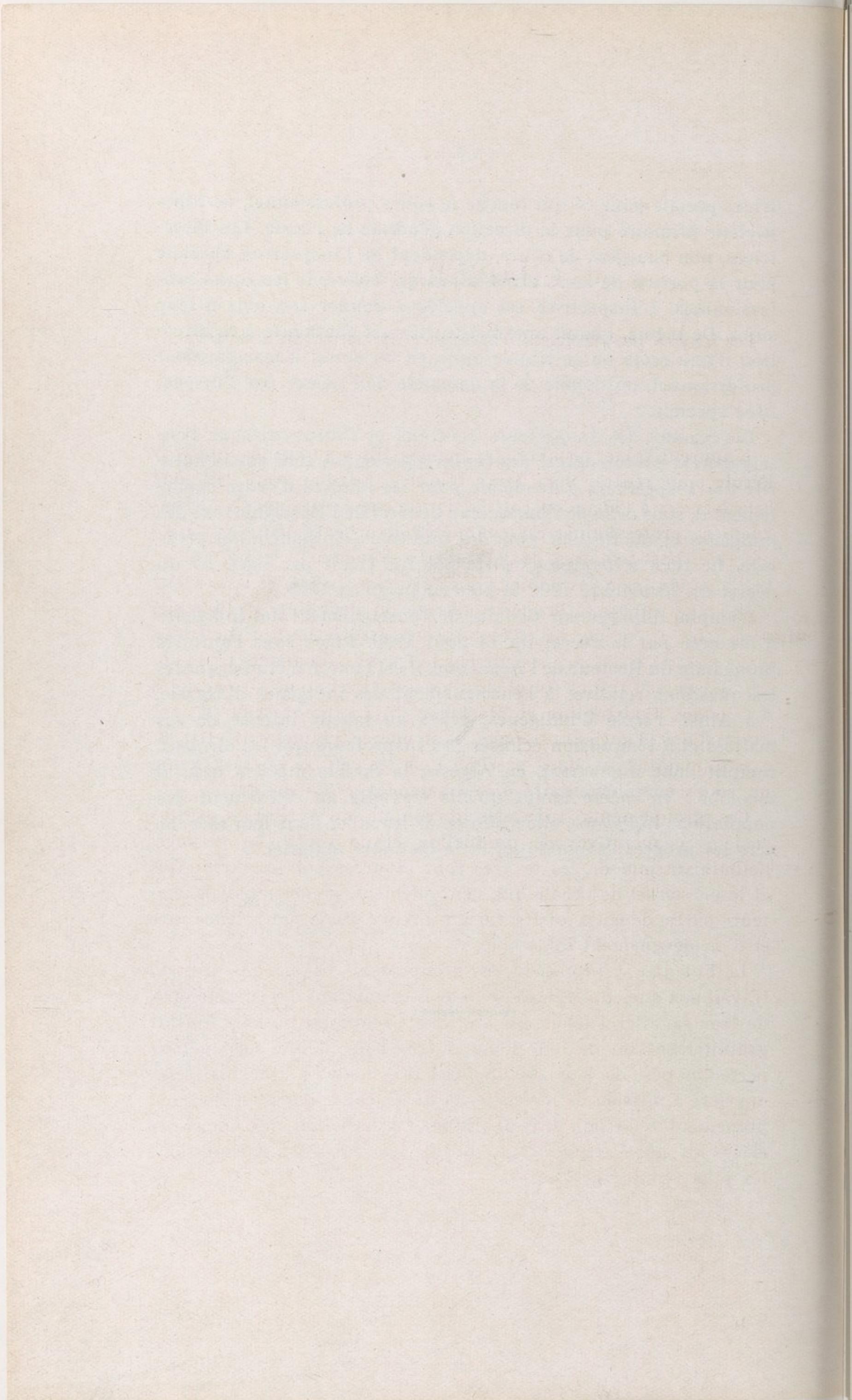
trice spéciale pour ce qui touche le cours professionnel, de l'Inspecteur primaire pour la direction générale de l'école. Les directrices, non chargées de cours, dépendent de l'Inspectrice spéciale pour la portion de leurs attributions qui concerne les cours professionnels. L'Inspectrice est appelée à donner son avis à leur sujet. De même, quand une institutrice est candidate à la direction d'une école où se trouve annexée un cours d'enseignement professionnel, un double de la demande doit passer par l'Inspectrice spéciale.

En résumé, les Inspecteurs spéciaux et l'Inspectrice de l'enseignement professionnel des écoles algériennes sont sous l'autorité des Inspecteurs d'Académie pour les affaires d'ordre départemental, sous celle de l'Inspecteur Général de l'Enseignement des indigènes et du Recteur pour les questions d'organisation générale. Le titre d'Inspecteur principal fut établi par l'art. 65 du décret du 18 octobre 1892 et pourvu jusqu'en 1893.

L'emploi d'Inspecteur Général de l'enseignement des indigènes a été créé par le décret du 14 août 1909. Placé sous l'autorité immédiate du Recteur de l'Académie, il est chargé d'étudier toutes les questions relatives à l'enseignement des indigènes d'Algérie.

« Ainsi, l'école d'indigènes, grâce au labeur intense de ses maîtres et à l'impulsion éclairée des Inspecteurs qui les dirigent, remplit donc dignement, en Algérie, la double mission qui lui incombe : en même temps qu'elle travaille au relèvement des populations indigènes, elle s'efforce de les aider dans leur marche vers les progrès économiques et le bien-être matériel. »

---



## CHAPITRE V

### Les œuvres post-scolaires d'assistance par le travail à domicile.

---

L'apprentissage terminé, les jeunes filles indigènes quittent l'école pour rentrer dans leurs familles. Elles ne sont pas pour cela laissées à l'abandon car l'action heureuse des cours d'enseignement professionnel est complétée et achevée par l'existence d'œuvres post-scolaires, par le travail à domicile.

Pour faciliter à ces jeunes filles l'exercice du métier appris sur les bancs de l'école (broderie, tissage ou dentelle), l'Académie, dès 1911, se préoccupa d'établir des associations d'anciennes élèves pour l'assistance sociale par le travail à domicile. Une subvention de 500 francs fut alors allouée à chacune des trois écoles de Bougie, Constantine et Mostaganem. La progression de ces associations d'anciennes élèves s'est opérée rapidement et il en existe, maintenant, dans presque tous les centres où fonctionne un cours complémentaire d'enseignement professionnel.

Ces groupements apparaissent comme de véritables petites sociétés coopératives de production et de vente. La gérance, l'administration de ces œuvres sont assurées par les directrices et le personnel de l'école qui, bénévolement, y consacrent la majeure partie de leurs loisirs, faisant preuve d'une compétence rare et d'un dévouement inlassable.

Le but que se proposent ces groupements est de procurer du travail aux anciennes élèves en leur transmettant des commandes, de leur faciliter l'achat des matières premières, de leur fournir gratuitement ou de leur louer à très bon compte des métiers perfectionnés, de leur prêter aussi des modèles. Une maîtresse ouvrière a mission de les visiter et de les conseiller pour l'accomplissement d'un bon travail. Enfin, l'Association des anciennes élèves les aide à écouler le produit de leur travail, aux conditions les plus rémunératrices.

Les subventions accordées par le Gouvernement Général (13.000 francs en 1927) — pour l'ensemble des services — sont modiques; elles sont affectées à la création et au développement d'organismes nouveaux. Un fond de roulement, alimenté par une légère retenue sur les bénéfices réalisés par la vente des travaux, permet à ces groupements de vivre par eux-mêmes et de prospérer dans la mesure de leurs moyens.

En 1914, on comptait 5 de ces groupements comprenant 66 ouvrières; en 1928, il y en avait 15 comptant 400 anciennes élèves qui ont fourni, durant l'année scolaire, pour plus de 140.000 francs de travaux dont 58 à 60.000 francs environ de tapis ou de tissages. Plus de 50.000 francs ont été distribués, auxquels il convient d'ajouter les secours en argent, les vêtements, les médicaments donnés aux ouvrières malades ou dans le besoin, ainsi qu'aux jeunes mamans, car ces œuvres d'assistance prennent de plus en plus le caractère de sociétés de secours mutuels.

L'objectif de ces associations n'est pas uniquement de permettre aux anciennes élèves de fournir chez elles un salaire d'appoint, de consentir des avances, de servir d'intermédiaires entre acheteur et producteur, de répartir le travail et les bénéfices; elles ont aussi pour but de maintenir des relations d'amitié, de cordialité entre les femmes indigènes et les institutrices, faisant de l'école « un centre de rayonnement de l'influence française dans les milieux féminins musulmans ».

Les résultats obtenus par ces œuvres d'assistance sont probants. Leur développement pourrait prendre de l'extension, si des subventions plus amples permettaient de les doter d'un personnel suffisant et d'étendre le domaine de leur action bienfaisante.

Voici quelques-uns des résultats pécuniaires obtenus par la production familiale de certains de ces groupements. Pendant l'année scolaire 1929-1930, les ouvrières de l'œuvre d'assistance sociale d'Alger-Belcourt ont donné pour 17.404 fr. 10 de dentelles et broderies de Nabeul; celles de Bougie pour 6.500 francs; celles de Miliana pour 2.300 fr. et celles d'Orléansville pour 4.333 fr. 85. Ces chiffres ne tiennent compte que des dentelles dont la vente est assurée par l'école. Mais les élèves vendent aussi directement leurs travaux à des particuliers ou à des maisons de commerce.

A Bougie, durant une année, elles entretenaient des relations commerciales avec les grands magasins parisiens.

L'Industrie dentellière est lucrative, car le prix des matières premières est infime. En 1930, il en a été utilisé pour 1.990 francs à Alger-Belcourt, pour 926 francs à Orléansville, et pour 699 francs à Bougie.

En 1932, l'œuvre d'assistance sociale a confectionné, à Alger-Marengo, pour 6.600 francs de broderies algéroises à dominantes rouge et bleue ou violette, celle de Bougie pour 6.500 francs et celle de Constantine pour 12.600 francs de broderies lamées.

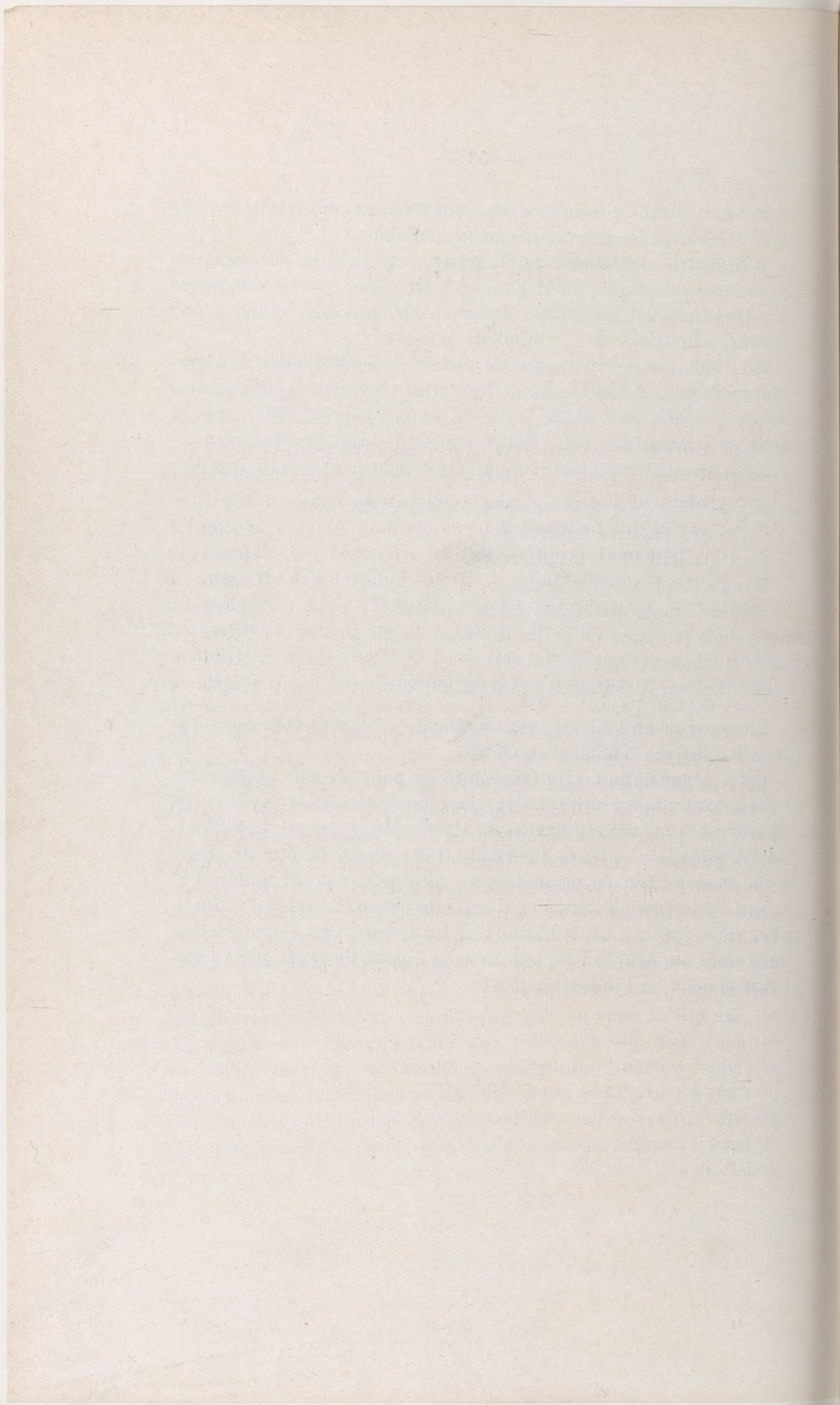
D'importants centres de tissage à domicile se sont constitués à :

Alger-Marengo (tapis persans), production pour		
l'année scolaire 1929-1930 .....	32.400	»
Chellala-Reibell (tapis de Rabat) .....	16.718	»
Bougie (tapis du Guergour) .....	3.875	»
Médéa (tissages tirés des tissus du Mzab) .....	3.390	»
Djebala (tissages de petite Kabylie) .....	5.000	»
Mostaganem (tapis de Rabat) .....	3.753	»
Aït-Hichem (tissages de grande-Kabylie) .....	17.655	»

L'exposé de ce tableau rend significative l'œuvre accomplie par les associations d'anciennes élèves.

Cette organisation, si intéressante au point de vue philanthropique, continue à rendre des services incalculables et permet à de nombreuses femmes indigènes de vivre de leur travail. Les efforts de l'Académie n'ont pas été vains. Il est même permis de croire à un avenir plein de promesses au plus grand profit matériel et moral de la femme indigène, à qui elle permet le travail à domicile, sans froisser les traditions et lui assure une rémunération suffisante au lieu de l'exploitation de l'usine de tapis et de l'embrigadement de l'industrie privée.

---



## CHAPITRE VI

### Résultats obtenus.

---

Les cours complémentaires d'enseignement professionnel rencontrent une difficulté : c'est le recrutement de leurs apprenties. Ce recrutement s'opère parmi les élèves de l'école à laquelle il est annexé et qui justifient d'au moins deux années de scolarité, car l'enseignement professionnel et artistique doit reposer sur les connaissances générales et sur les habitudes de discipline et d'éducation contractées à l'école. Dans certaines régions, beaucoup de fillettes quittent l'école primaire élémentaire dès leur douzième année pour être voilées et cloîtrées. Or cette tradition est tout à fait regrettable. L'instruction donnée dans les classes primaires qui précèdent le cours complémentaire est souvent très réduite. Les fillettes n'ont pas le temps matériel d'acquérir des notions suffisantes de français. Tout, ou plutôt le peu qu'elles ont appris, s'efface aisément lorsque cessent les leçons.

Le seul moyen efficace de remédier à cette lacune, c'est de hâter les progrès des enfants dans les classes primaires de manière qu'au terme de leurs études, lorsqu'elles entreront au cours complémentaire d'enseignement professionnel, ces fillettes indigènes aient atteint, comme leurs frères, le niveau du cours moyen. D'autre part, les cours complémentaires qui enseignent le tissage des tapis rencontrent un autre empêchement : c'est celui de l'insuffisance de résistance physique que peuvent avoir des fillettes de cet âge qui ne sont pas rompues ni entraînées à un travail aussi fatigant. Cet obstacle n'est pas insurmontable. Le moyen d'y remédier consiste uniquement à obtenir des parents qu'ils permettent à leurs filles, même voilées, de fréquenter les cours complémentaires pour l'apprentissage du métier qu'elles auront choisi en tenant compte de leurs dispositions personnelles, techniques et artistiques.

Pour pallier à ces difficultés de recrutement, on admet également aux cours complémentaires d'enseignement professionnel les jeunes filles qui, quoique n'ayant pas fréquenté l'école primaire préparatoire et élémentaire, sont trop âgées pour entreprendre avantageusement ces études. Les jeunes filles qui bénéficient de cette disposition spéciale doivent toutefois avoir 12 ans révolus, une conduite et une tenue irréprochables.

La fréquentation scolaire est tout à fait satisfaisante dans ces cours. L'absence des élèves est subordonnée à des motifs graves et plausibles, tels qu'en période de Ramadan. Cela tient à ce que, pour encourager l'assiduité, récompenser l'effort et la conscience professionnelle, les apprenties habiles sont rétribuées selon leur capacité. Apprendre ainsi un métier tout en gagnant un peu d'argent, en voilà assez pour inciter les parents à vaincre les préjugés qui se sont opposés jusqu'ici à l'instruction de leurs filles. Intéressées à la prospérité des cours, les familles indigènes comprennent mieux les bienfaits de l'école française. L'enseignement des garçons, bien organisé, progresse constamment; pour les filles, on se heurte encore à un esprit conservateur par atavisme, à une routine fortement enracinée, dont le temps seul pourra avoir raison.

Les jeunes apprenties, soumises à un enseignement bien compris, acquièrent en très peu de leçons une dextérité merveilleuse.

L'école professionnelle algérienne a déjà à son actif un palmarès qui lui fait honneur. A l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs de Paris, en 1925, seize ouvriers de l'Académie d'Alger ont obtenu des récompenses, dont quatre Grands Prix dans la section : « Textiles ». Un Grand Prix spécial a été décerné aux « Ecoles de filles indigènes de l'Algérie » dans la section : « Enseignement » (Organisation, méthodes).

Sur l'initiative du directeur, M. Mirante, la Direction des affaires indigènes fit dessiner par M. Herzig et tisser par l'école de Blida des tapis berbères d'une formule modernisée qui obtint à cette Exposition beaucoup de succès (1).

---

(1) Les manufactures françaises se sont inspirées de ces modèles pour la fabrication de certains types de carpettes mises en vente par nos grands magasins parisiens.

Des diplômes d'honneur ont été décernés aux écoles de Blida, Djelfa, Mostaganem. Celles de Aït-Hichem, Bône, Bougie, Djebala et Médéa ont reçu des médailles d'or. Celles de Miliana et de Nédroma se sont vues attribuer des médailles d'argent. Enfin, l'école de Aïn-Madhi fut gratifiée de la médaille de bronze.

Si certains visiteurs, à l'Exposition des Arts indigènes de la Médersa, ont blâmé l'emprunt au Maroc ou à l'Orient de certains modèles de tapis ou de broderies confectionnés dans les écoles, personne n'a songé à critiquer la technique d'exécution, le soin et le fini du travail, la perfection qui dépasse de beaucoup ce que nous appelons ordinairement le travail d'apprentie.

A l'occasion de l'Exposition, tous les cours complémentaires d'enseignement professionnel ont reçu des lettres de félicitations bien méritées.

Nous avons tous pu admirer à Paris, en 1931, lors de l'Exposition Coloniale, au pavillon de l'Algérie, des œuvres d'une puissante et rare originalité, dignes des éloges les plus chaleureux. Combien de connaisseurs ont pu s'extasier devant l'éclat des coloris, la richesse artistique des tapis, ou devant la légèreté et la grâce des dentelles ou des broderies sur tulle, devant le cachet rutilant des broderies lamées d'or et d'argent et le charme particulier des broderies algéroises.

La perfection, l'activité créatrice, la dextérité des élèves des écoles professionnelles d'Algérie va pouvoir se manifester à nouveau, dans toute son ampleur, à l'Exposition Internationale de 1937 qui va s'ouvrir prochainement à Paris, sur les bords de la Seine.

Il existe actuellement en Algérie 43 écoles de filles avec 172 classes et un effectif de 6.100 élèves (1). Il y en avait 26 en 1930 avec 105 classes lors du centenaire. Les cours complémentaires annexés aux principales d'entre elles atteignent le chiffre de 22 alors qu'il était de 15 en 1930. 21 écoles sont encore dépourvues de leur complément. Un total de 617 apprenties fréquentent ces 22 cours. Or, ces cours ont été adjoints aux écoles des villes, les petites musulmanes citadines sont dans une situation privilégiée

---

(1) En raison du manque ou de l'insuffisance d'écoles spéciales, 5.000 fillettes fréquentent les écoles de filles européennes.

par rapport à celles des douars, où cependant la population musulmane est la plus dense et s'élève à un total de plus de 5 millions d'habitants (2).

Ainsi, les cours complémentaires d'enseignement professionnel avec les œuvres post-scolaires dont elles sont le complément réalisent avec succès le but généreux que l'Administration a poursuivi en les créant.

En facilitant le développement des industries familiales tout en les perfectionnant, ces cours d'enseignement professionnel tendent à augmenter la prospérité de notre Colonie. Les jeunes filles et les jeunes femmes, tout en restant au sein du foyer familial, procurent au ménage des ressources appréciables. Ce sera pour elles le moyen le plus sûr d'être mieux considérées, de s'élever enfin au-dessus de leur condition actuelle.

Grâce aux excellents résultats obtenus, aux avantages qu'ils présentent, à leur action bienfaisante, à la faveur qu'ils rencontrent auprès des parents indigènes, ces cours complémentaires « servent merveilleusement la cause de l'enseignement des filles indigènes ».

Ils contribuent à faire disparaître peu à peu les obstacles sérieux rencontrés jusqu'ici par l'Administration.

L'enseignement professionnel des petites indigènes a pour lui plusieurs facteurs qui ont contribué puissamment à son succès. Il s'agit d'abord de l'organisation cohérente et bien comprise dont ils sont l'objet, du dévouement dont le personnel enseignant, dirigeant et subalterne, fait sans cesse preuve, de l'avantage enfin que les indigènes peuvent y trouver.

Quand les Pouvoirs publics, ayant à leur disposition les crédits nécessaires, pourront créer de nombreuses écoles, tant en pays arabe qu'en terre kabyle, on n'aura plus besoin de recourir à des mesures de contrainte, comme cela s'est passé autrefois pour les écoles de garçons. Les parents indigènes, d'eux-mêmes, sans arrière pensée, même avec empressement, viendront solliciter l'inscription de leurs filles à l'école française.

---

(1) Au programme de constructions scolaires (enseignement des indigènes), arrêté pour 1931-1935 par les Délégations financières, on a fait figurer 42 écoles nouvelles de filles avec 110 classes.

### TITRE III

## L'enseignement des métiers féminins en Algérie organisé par l'initiative privée.

---

### CHAPITRE I

#### Les efforts tentés par le Cardinal Lavignerie et l'œuvre des missions religieuses.

---

Le Cardinal Lavignerie a été, en France, pendant le dix-neuvième siècle, la personnalité la plus marquante du monde catholique. Il était doué d'une très vive intelligence et son idéalisme religieux surpassait toute chose. Son rêve était de diffuser largement le culte catholique au milieu des populations musulmanes ; il croyait, en effet, que la France trouvait dans l'islamisme un obstacle réel à sa pénétration. Son esprit perspicace lui permettait de concevoir l'avantage que la France aurait à conquérir, de l'autre côté du Sahara, les plaines fertiles du Soudan, complétant à souhait notre colonie d'Algérie.

Il joignait à son « âme d'apôtre » le caractère d'un grand patriote et d'un soldat avide de conquêtes. Aussi pour arriver à ses fins, il voulait envoyer des corps de missionnaires, formés d'après sa doctrine, au sein des populations musulmanes et des tribus païennes ; tout en poursuivant un vaste projet de conversions au catholicisme, ces missions conquerreraient des territoires importants au profit de la France. Le Gouvernement dut, d'ailleurs, intervenir pour mettre un frein à son « activité spirituelle ».

Au cours de l'été 1867, une épidémie de choléra avait décimé la majeure partie de la population arabe; les conséquences de ce désastre furent lamentables, des nuages de sauterelles envahissaient les espaces cultivés, faisant table rase des récoltes arrivées à maturité. La situation des indigènes était particulièrement alarmante; l'Algérie était à la veille de la famine. C'est alors que le Cardinal Lavigerie, informé par ses prêtres missionnaires de l'état de misère extrême dans lequel se trouvait la population musulmane, créa près d'Alger deux orphelinats; 1.800 enfants, filles et garçons, y trouvèrent un asile après avoir été baptisés. Le Cardinal Lavigerie fut autorisé à conserver la garde des enfants, en dépit des véhémentes protestations du Gouverneur Général Mac-Mahon qui voulait que ces enfants fussent rendus à leurs tribus respectives, conformément à l'engagement pris par le Gouvernement français, lors de la capitulation d'Alger, en 1830, de respecter la religion du vaincu. Le Gouvernement employa le moyen le plus énergique pour entraver l'œuvre entreprise par le Cardinal. Il supprima, en 1875, les crédits accordés pour permettre aux deux orphelinats d'entretenir leurs pensionnaires. Presque toutes les fillettes furent mises en place, comme domestiques, chez des colons européens, le résultat fut lamentable. Beaucoup d'entre elles tournèrent fort mal et sombrèrent dans la prostitution.

Le Cardinal Lavigerie, qui avait voulu « faire précéder les armées du Gouvernement de la France, par les soldats du Christ » ne réussit pas dans sa tentative. Non seulement les missionnaires ne rencontrèrent pas un bon accueil, mais ils se heurtèrent à des hostilités déclarées de la part des musulmans.

L'œuvre de conquête morale et de propagation religieuse entreprise par le Cardinal n'a pas été complètement perdue. La congrégation dont il est le fondateur recrute toujours des vocations; les Pères Blancs, secondés par les Sœurs Blanches de Notre-Dame d'Afrique, reprirent les projets du Cardinal en les asseyant sur d'autres bases. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'ils ont maintenant et depuis longtemps renoncé à leur but de propagande religieuse pour se cantonner dans les œuvres de charité, d'enseignement professionnel et agricole.

Les Sœurs Blanches continuent à se dépenser pour améliorer les conditions tant matérielles que morales des musulmans.

Poursuivant sans relâche cette tâche noble et ardue, elles créent des ouvroirs, des centres d'enseignement professionnel fréquentés par les petites indigènes qui peuvent s'initier à la fabrication des tapis et des dentelles.

Par leurs œuvres de bienfaisance, d'éducation professionnelle, de développement économique, les sœurs Blanches ont conquis l'estime de l'administration et la reconnaissance des populations indigènes.

Elles commençaient, en 1904, à faire des tissages de tentures et de couvertures, dans leur établissement de Laghouat. Elles entreprirent le tissage des tapis à points noués, en 1908 (1), dans plusieurs de leurs ouvroirs. Dans leurs ateliers du Sud, les Sœurs Blanches tissent des tentures ou couvertures de trois types différents de Dokhali. C'est d'abord le dokhali dit le « Timimoun » dont Mme de Bovet nous fait la description dans sa monographie : « Le champ d'un blanc de chaux, soit nu, soit discrètement semé de menues vergettes et palmettes, points en croix, étoiles, en noir ou gris, est coupé latéralement par de larges zones cramoisies avec ou sans de minces rehauts verts et oranges, en alternance avec de plus étroites. Bordures des mêmes tons, dentelées, crénelées, volontiers asymétriques. Dans d'autres plus riches, le champ rouge lui-même est décoré d'un dessin de vigoureux parallélisme linéaire. » Le second type de dokhali porte le nom de « Fatis », « plus hauts en couleurs, plus chargés de décors, normalement, ils sont constitués par une partie médiane blanche ornée de motifs quadrangulaires diminuant d'autant un champ dans la gamme rouge, soit vermillon ou cramoisi, soit pourpre ou amarante ». Les Sœurs Blanches qui reproduisent ce type « en ont établi une variante dont la stridence s'adoucit en un ton brique fort agréable ». Le troisième et dernier type de dokhali s'apparente aux deux premiers, mais il est simplifié ; « blanc également, la laine coupée de bandes en coton gaufrées dans le sens de leur largeur, les zones rouges aussi, ourlées de vert amande et de jaune citron, ou bien de très minces lignes de

---

(1) Les dames missionnaires anglaises de Cherchell ouvrirent, vers 1908, un atelier avec le concours d'une personne qui s'était initiée à la technique du tissage à l'école de tapis de Tlemcen.

ces deux tons traversant le champ dont elles rompent la surface nue, ce qui est d'excellent effet. »

Les modèles qualifiés de « Touareg » sortent en grand nombre des ouvroirs de ces sœurs, dont la production est remarquable tant au point de vue technique qu'au point de vue artistique.

Les copies des modèles soudanais sont dits aussi de « Tombouctou ». Il en est de fort beaux à base blanche et monochrome indigo que réchauffent quelques notes d'un rouge profond.

Ces ouvroirs exécutent également des copies de types tunisiens, marocains, persans, des Rabat, des Ghordès, des Ghadanès, de la plus haute valeur artistique. Elles excellent dans le tissage kabyle des couvertures ou des tentures « plus légères que le djerbi (1), de facture beaucoup plus fine, d'esthétique infiniment plus élevée. »

Le tissage mzabite exige beaucoup de soins et d'adresse dans l'exécution, beaucoup de goût dans la composition du dessin, aussi s'est-il acclimaté à merveille dans les ouvroirs des sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique. « C'est une exaspération de la ligne géométrique en figures trapézoïdales, côniques, losangées, chevronnées de toute polygonies inimaginables, disposées en une asymétrique disciplinée et qu'équilibre un rythme constant, assez souple pour laisser de la marge au caprice personnel de l'artisan... Le coloris, ardent sans être agressif, se module habituellement sur une dominante rouge et orangée adoucie de vert lichen, tandis que d'autre part les exaltent des noirs subtilement agencés... »

Les élèves des ouvroirs qui nous retiennent actuellement s'adonnent depuis quelques années au tissage à haute-laine du Djebel-Amour. Les jeunes tisseuses sont façonnées à l'exécution de travaux d'une technique sans reproche et d'une esthétique impeccable.

En Kabylie et dans le Tell, leurs établissements d'El-Djemaâ-Saharidj, d'Ouaghzen de Saint-Cyprien-les-Attafs, reçoivent les jeunes filles pour les doter d'une éducation pratique (cuisine, lavage, repassage, couture, lingerie). Les Sœurs Blanches de

---

(1) Originaire de l'île de Djerbi, le « djerbi » a été emprunté à la Tunisie.

Notre-Dame d'Afrique mettent tout leur zèle, tout leur dévouement, toute leur compétence au service de leurs écoles. Elles sont aimées et respectées de la population, c'est la meilleure récompense qu'on puisse leur décerner.

Les six ouvroirs qui furent successivement ouverts et qui sont subventionnés par la direction des Territoires du Sud, sont les suivants :

L'OUVROIR DE GHARDAIA. — Sa création remonte à 1893. Il est actuellement fréquenté par près de 80 élèves. Une section spéciale pour les femmes du Mzab lui a été annexée. En 1930, 27 ouvrières mzabites y apprenaient les techniques du tissage. L'ouvroir de Ghardaïa est spécialisé dans le tissage des « flidjs ». Ce sont des bandes de 6 à 8 mètres de longueur sur 1 mètre de large; assemblées entre elles, elles constituent la tente, « la maison de laine » des nomades. Le travail de ces bandes est très serré, leur solidité est obtenue par l'adjonction de « lif » — bourre de palmier — « à la laine de mouton mélangée de poil de chèvre et de chameau employée pour le tissage ». La tonalité du flidj se limite dans le brun rouge et le rouge brun — celui-ci plus clair que celui-là, le noir et l'orangé. Le décor s'en tient communément aux jeux de lignes parallèles, le tout donnant une harmonie sévère d'excellente tenue et de saveur très caractérisée.

L'OUVROIR DE LAGHOUAT date de 1900. Des agrandissements et des modifications ont été apportés en 1928. Il reçoit actuellement 75 fillettes qui apprennent plus spécialement le tissage des tapis touaregs et des tentures mzabites. Elles tissent aussi des couvertures et des burnous.

L'OUVROIR D'OUARGLA a connu un rapide développement en raison de l'indigence des habitants. Les fillettes qui fréquentent l'ouvroir peuvent fournir de modiques ressources à leurs familles grâce au salaire dont on les gratifie. En 1930, 173 apprenties s'initiaient au travail des tapis à haute-laine et en poil de chameau. L'ouverture d'un établissement analogue pour les femmes, la création d'une pouponnière complètent heureusement l'œuvre déjà immense des Sœurs Blanches d'Ouargla.

L'OUVROIR D'EL-GOLÉA a été créé en 1923. Près de 70 fillettes y

apprennent la lingerie, la dentelle et la technique des tentures soudanaises.

L'OUVROIR D'AIN-SEFRA reçoit depuis 1927 environ 35 apprenties qui pratiquent le tissage des tapis.

Enfin l'OUVROIR DE GÉRYVILLE, installé pour venir en aide aux indigènes nécessiteux, est dû au R. P. Giacobetti qui a rassemblé tous ses efforts pour fixer les traditions du Djebel-Amour après avoir visité les divers ouvroirs de l'Oranie. Les élèves sont initiées au tissage du Djebel-Amour, conformément à la technique traditionnelle et aux cinq couleurs classiques.

L'œuvre entreprise par les Sœurs Blanches de Notre-Dame d'Afrique est digne du plus haut intérêt et de la plus bienveillante attention. Les résultats acquis jusqu'ici dans le domaine de l'amélioration sociale des indigènes des territoires du Sud de l'Algérie, si pauvres, sont significatifs.

Tentatives officielles, tentatives officieuses se conjuguent harmonieusement pour atteindre le même but : l'amélioration matérielle et morale, l'évolution de la masse des indigènes.

---

## CHAPITRE II

### Les écoles-ouvroirs fondées par l'initiative privée et subventionnées par la Direction des Affaires indigènes.

---

Ces ouvroirs, dont la direction a été confiée à des Européennes, sont destinés eux aussi à initier les fillettes indigènes aux diverses manifestations de l'art algérien féminin, à savoir : le tissage, les dentelles et les broderies. Il convient de mentionner dans cette catégorie d'écoles, l'ouvroir indigène de Koléo, l'école de tapis et de dentelles de Morsott, les ouvroirs de Bédrabine et de Jemmapes pour la technique des tentures et des tapis.

Une place à part doit être faite à deux d'entre eux : celui de Mme Delfau, à Alger et celui de Tlemcen dirigé par Mlles Anne et Marie Saëton. Leur importance particulière s'explique par le fait qu'ils ont facilité la diffusion des tapis à haute-laine dans l'Algérie toute entière.

L'école de tapis à points noués de Tlemcen fut créée, en 1900, sous les auspices de l'Alliance française par un comité de Tlemcémiens, soucieux d'améliorer la vie des populations musulmanes. Mlles A. et M. Saëton, qui furent chargées de la direction de cette école avaient appris la technique des tapis à points noués chez Mme Delfau. « Les élèves furent recrutées dans les familles de fonctionnaires musulmans; les métiers et les loyers payés sur les fonds provenant d'une collecte, les modèles relevés sur les tapis de Rabat et d'Orient que possédaient les organisateurs. L'école compta bientôt une quarantaine d'élèves. Elle fonctionnait sous la surveillance des fondateurs.

« La prospérité de cet établissement attira l'attention du Gouvernement Général qui le rattacha à ses services et lui donna une subvention de fonctionnement. » (Protection de la vie locale en

Algérie. — Rapport de Mme Bel. — Congrès International et Intercolonial de la Société indigène, 5-10 octobre 1931.)

L'ouvroir de Mme Delfau a été créé en 1898 à Alger, tout au sommet de la Kasbah, dominant la ville indigène. L'œuvre avait débuté modestement, le local primitif, installé dans une petite maison mauresque, tout près de la Bibliothèque Nationale, était étroit. A cette époque l'industrie des tapis était en voie de disparition. Faute d'une organisation qui leur offrit une rémunération suffisante et un écoulement assuré, les familles musulmanes désapprouvaient le tissage.

L'ouvroir de Mme Delfau a été subventionné par le Gouvernement Général jusqu'en 1906, époque à laquelle une société financière s'en est emparée pour le transformer en fabrique. La société a apporté des capitaux. Aujourd'hui l'œuvre est prospère; l'atelier a été transporté dans des locaux plus vastes, impasse de Chartres. La tradition a été reprise. Pauvres ouvrières et jeunes filles riches viennent y faire leur apprentissage. L'atelier comprend plusieurs salles : la salle de préparation où d'habiles ouvrières dessinent et échantillonnent les ouvrages que les femmes arabes emportent pour exécuter le travail à domicile. Elles sont rétribuées à la pièce. A côté, dans un ouvroir de proportions plus vastes, sont installés les métiers; des ouvrières de tous âges y sont occupées; d'autres n'ont pas plus de 7 à 8 ans, ce sont les apprenties. Toutes travaillent sous la direction de monitrices françaises.

Quel plaisir de voir les fillettes et leurs compagnes plus âgées tisser en cadence, de leurs doigts agiles, les beaux tapis orientaux dont les dessins sont suspendus à côté d'elles!

Le liens de la chaîne sont tendus solidement sur les métiers; entre le pouce et l'index la tisseuse saisit deux fils de la chaîne et les noue ensuite avec un brin de laine dont elle laisse pendre les bouts de son côté, les deux fils suivants sont noués de même jusqu'à ce que d'un montant à l'autre du cadre elle ait fait une rangée de nœuds. Revenant à son point de départ, elle attache l'un à l'autre le second des fils qu'enserme le premier nœud et le premier de ceux qu'enserme le nœud suivant. Cette alternance constitue la trame de la tapisserie. Elle passe entre les fils de la chaîne les dents d'un gros peigne de fer à poignée très lourde



Artisanat de Mascara.

(Photo Ofalac).

appelé le « mchet », et, à petits coups, elle tasse les alignements de nœuds. L'extrémité des brins de la trame forme d'un côté du tissu une sorte de « gazon » irrégulier qu'elle tond avec de grands ciseaux. De ce travail, mille fois répété, résultent ces belles moquettes moëlleuses et épaisses, au coloris si original que nos yeux ne se fatiguent pas à les admirer toujours plus longtemps.

Et lorsque toutes ces fillettes devenues femmes seront contraintes à quitter rarement le gynécée, du moins auront-elles une occupation qui leur permettra d'occuper leurs loisirs. Elles s'adonneront au tissage des tapis, elles feront de splendides broderies et de jolies dentelles. Cela allègera incontestablement « leur chaîne ». Ces ouvrières habiles innoveront des genres inconnus aux aïeules et, malgré leur respect des traditions, elles arriveront à reconnaître que les temps nouveaux ont quelque chose de bon.

---

## TITRE IV

**L'apprentissage des femmes indigènes illettrées, désireuses de gagner leur vie, donné dans les centres d'éducation professionnelle dépend de l'artisanat.**

---

### CHAPITRE I

**L'artisanat indigène en Algérie et les préoccupations des pouvoirs publics.**

---

« L'artisanat doit occuper la première place, spécialement dans la politique de l'assistance, car la société doit venir en aide à l'individu pour vaincre les obstacles d'ordre social. »

M, VIOLETTE,  
Gouverneur Général de l'Algérie.

Comme nous venons de le voir, depuis le vingtième siècle et surtout depuis les années d'après guerre la préoccupation constante des Pouvoirs publics a été d'améliorer la situation matérielle de la jeune indigène, en mettant à sa disposition des moyens de travail convenables.

La population de l'Algérie qui nous intéresse n'a pas encore atteint un degré d'évolution suffisant pour qu'en matière d'enseignement professionnel on puisse lui appliquer les procédés mis en œuvre dans la mère patrie. Aussi pour donner à l'indigène le goût des travaux manuels et pour le faire participer effecti-

vement au développement économique de la Colonie, les systèmes employés sont parfois très différents.

L'Administration académique avait organisé des cours complémentaires d'enseignement professionnel dans les principales écoles de filles; elle résolvait là le problème de l'enseignement technique dans la mesure où il s'adressait à des indigènes possédant un minimum de connaissances scolaires. Il convenait de compléter et de développer cette action au sein des masses indigènes. Il ne faut pas perdre de vue que l'Algérie n'est peuplée que de 6 millions, à peine, d'habitants vivant dispersés, sauf dans les villes. Dans les douars, où aucune école-ouvrier n'avait encore été ouverte, la population stagnait dans la plus complète ignorance. Fallait-il laisser les illettrés, ceux qui ne pouvaient goûter aux bienfaits de l'école, livrés à eux-mêmes et attendre la lente évolution qui les appellera un jour, souhaitons-le, au bénéfice de l'enseignement pratique ?

Car, du fait même que l'enseignement professionnel s'adressait aux femmes indigènes, il ne pouvait donner que des résultats partiels. Si les élèves se recrutent assez aisément dans les cours d'apprentissage, si elles acquièrent rapidement une remarquable dextérité, un grand nombre d'entre elles sont reprises dès l'âge de 12 ou 13 ans par les traditions qui les contraignent à la claustration au domicile paternel. Sans doute, elles ont acquis de solides connaissances techniques, mais très souvent elles restent chez elles, inactives, ne disposant pas, dans la majeure partie des cas, d'un capital même modeste, pour acquérir le métier et les matières premières indispensables qu'exige le travail à domicile, elles se trouvent privées de la possibilité qu'on leur a donnée d'améliorer leur condition. D'ailleurs en admettant qu'elles puissent satisfaire aux dépenses de premier établissement, leur genre de vie les empêche de porter elles-mêmes sur le marché les produits de leur travail. Comment pourraient-elles vendre régulièrement les objets fabriqués sans être littéralement exploitées par des intermédiaires insatiables ?

C'était bien pour remédier à cette situation désavantageuse faite à la femme indigène que « l'œuvre sociale post-scolaire de travail à domicile » avait tenté de procurer d'une façon continue du travail aux anciennes apprenties des cours complémentaires

et de les aider à écouler dans des conditions rémunératrices le travail fait. Cette œuvre, excellente au point de vue social, puisqu'elle resserre les liens entre les anciennes élèves et l'école, n'a pas toujours donné, du point de vue pratique, des résultats suffisants.

Sous cette dénomination « d'Artisanat indigène » on veut parler d'une organisation encore toute récente qui a pour mission, dans les cadres de l'Administration algérienne, d'enseigner aux indigènes illettrés, hommes ou femmes, adolescents ou adultes, la technique d'un métier manuel; pour les femmes dont la condition diffère de celle des hommes, de mettre à leur disposition les moyens d'exercer, à domicile, le métier appris en leur procurant métiers et matières premières, de leur assurer l'écoulement des produits fabriqués.

L'artisanat, en même temps qu'il poursuit une tâche d'apprentissage, cherche à favoriser le développement de la main-d'œuvre éparsée dans les douars en constituant des corps d'artisans, au sens exact du mot.

Poursuivant ces différents buts qui s'enchevêtrent les uns les autres, l'Artisanat indigène développe son activité de deux façons qui sont solidaires.

La première vise à l'organisation des centres d'éducation professionnelle qui portent, quand ils concernent les femmes, le nom de Centre de travail lainier; la seconde concerne l'organisation de la « Maison des Artisans indigènes ».

Un nom reste à jamais attaché à l'œuvre de l'Artisanat indigène (1) : c'est celui du Gouverneur Général Viollette qui en a été l'instigateur et créa, en 1926, la Maison des Artisans indigènes de Bab-el-Oued, dont il confia la direction générale à M. Roland, afin « d'atteindre l'énorme main-d'œuvre féminine indigène restée presque inoccupée », « de la mettre au courant de la technique d'industries existantes et nouvelles » et « d'organiser le travail à domicile » (2).

La formation des monitrices, chargées de la création des

---

(1) On déclarait que le Gouverneur avait deux marottes : « les infirmières visiteuses » et « l'Artisanat », mais que tout cela disparaîtrait avec lui, et, que par conséquent, il n'y avait pas lieu de s'en inquiéter.

(2) Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1925.

centres de travail lainier fut confiée à la directrice de l'école des filles indigènes de Blida, Mme Polverelli, possédant des connaissances techniques remarquables. Elle fit preuve de beaucoup d'initiative dans la tâche qui lui incombait.

L'Artisanat n'existait que là où il y avait des écoles, or celles-ci étaient rares, surtout dans le bled. Le souci du Gouverneur Général Viollette fut d'améliorer la situation de la famille indigène du bled en « acclimatant l'idée de l'activité industrielle de la femme ».

M. Viollette s'est inspiré des idées de Ghandi et de sa politique du rouet (1), à la base de laquelle se trouve une idée sociale et économique, bien que le problème ne se pose pas de la même manière dans notre colonie algérienne, où la population (plus de 5 millions de musulmans) répartie sur toute la surface du pays, n'est pas suffisamment dense pour alimenter « des manufactures spécifiquement indigènes ».

Pourtant l'Inde et l'Algérie sont assez faciles à rapprocher, car elles ont des ressemblances tant au point de vue économique qu'au point de vue religieux.

Ainsi, la question de l'Artisanat indigène a été conçue dans l'esprit du Gouverneur Violette comme se rattachant « directement à l'Assistance, dans la mesure où il n'est après tout que de l'assistance par le travail ». En matière de tapis, de broderies, de dentelles, les femmes indigènes font preuve d'une habileté remarquable susceptible d'être employée à des fins industrielles, et l'écoulement des produits indigènes est capable de se faire grâce aux commerçants algériens et métropolitains avec le concours de l'Administration. L'intervention de l'Administration est indispensable, sinon, les indigènes se montreraient réfractaires ou indifférents, entravant ainsi le noble but envisagé.

---

(1) « Vous êtes dans la détresse, Hindous, au lieu d'employer vos maigres ressources à acheter des marchandises anglaises, faites-vous-mêmes vos étoffes, et que les dépenses que vous imposent la nécessité donnent au moins une vie plus facile à votre voisin misérable, en lui procurant du travail; avant de penser aux travailleurs anglais de Manchester, pensez à vos compagnons qui ont tant besoin de s'employer. Sans industrie villageoise, le paysan indien est perdu. Il ne peut vivre du produit de la terre. Il a besoin d'une industrie complémentaire. La plus facile, la plus économique et la meilleure est celle du rouet. Si j'en avais le pouvoir, je ferais apprendre à toute femme de l'Inde à tisser et à filer, je l'obligerais à y consacrer chaque jour un certain temps, et je commencerais par les écoles. »

Les centres de Belcourt, Mila, Bou-Saâda et Tablat furent fondés dès 1926 et rattachés au service de l'Artisanat ; les centres de Lodi, de Koléa, de Bédrabine, de Tlemcen et de Sidi-Bel-Abbès, déjà existants, furent tout simplement subventionnés, se préoccupant d'améliorer la fabrication des tapis et tentures et d'apprendre la technique de certaines broderies et dentelles. Le Gouverneur, M. Viollette, pour calmer les inquiétudes des commerçants, avait spécifié en 1925 que l'Artisanat ne recherchait pas une « fabrication plus ou moins intensive ». L'administration voulait « simplement réaliser certaines ressources naturelles de la colonie ainsi qu'une main-d'œuvre restant, la plupart du temps inoccupée ». En 1926, il prévoit que les centres comme celui de Sétif seront remis à l'industrie privée. « L'Artisanat prépare ainsi l'entrée des artisans indigènes dans la vie industrielle et commerçante de la colonie (1). »

M. le Gouverneur était parti de l'idée généreuse que « le premier devoir de la société comme son intérêt est de donner à l'individu, homme ou femme, la possibilité de tirer le maximum de son activité, de sa valeur intellectuelle, de sa force physique, de son adresse, de son ingéniosité ». Chaque homme, par le fait même qu'il appartient à la collectivité, a droit au travail, cet individu doit, en revanche, donner une part active pour collaborer à la vie sociale; mais il importe de lui en procurer les moyens. « Un million et demi de femmes, dans la société arabe actuelle, n'emploient au profit de leur famille et de la société qu'une infime part de l'activité dont elles sont capables. Ce n'est pas mauvaise volonté de leur part, mais ignorance du travail profitable, absence de marchés commerciaux, grande distance séparant chaque centre. De telle sorte qu'on a une main-d'œuvre émietlée qui contredit tout effort industriel, paralysé du reste par la conception musulmane de la famille. M. Viollette avait indiqué nettement qu'il préférerait voir l'activité indigène s'employer à des « fabrications européennes », plutôt que de rester dans l'inaction.

L'Artisanat aurait pu disparaître après les départs successifs de Mme Polverelli, de M. Viollette et de M. Rolland; mais M. le

---

(1) Exposé de la situation financière en 1926.

Gouverneur Général Pierre Bordes prit beaucoup d'intérêt à cette œuvre dont il confia la direction à M. Bonnell et dont il précisa le programme tel qu'il le concevait dans les termes suivants : « L'Action de la Maison de l'Artisanat se développera en faveur de la femme indigène. Elle devra viser à mettre à sa portée les moyens propres à lui permettre d'exercer chez elle un métier. De cette femme arabe, poursuit-il, qui vit enfermée dès son âge nubile, au domicile paternel, ou au foyer conjugal, et qui, de ce fait, ne saurait la plupart du temps devenir ouvrière travaillant en atelier, s'efforcer de faire un artisan, au vrai sens du mot, c'est-à-dire après lui avoir enseigné la pratique d'un métier manuel, la mettre à même de travailler chez soi, à son compte ; dans ce dessein, lui fournir un métier à main en lui facilitant l'accession des matières premières nécessaires à la confection de ses ouvrages ; la guider dans ses travaux, enfin et surtout lui assurer la vente régulière des produits de son industrie, telle sera avec ses modalités essentielles d'intervention la tâche impartie, en l'espèce, à l'artisanat indigène. »

La caisse du centenaire dota l'Artisanat de nombreuses subventions, grâce auxquelles il échappa pendant quelques mois aux services des affaires indigènes. Il s'installa en 1930 dans les locaux de la rue Marengo, pourvus d'un hall gigantesque, où s'est tenue, lors des fêtes du Centenaire, l'exposition des arts indigènes.

En 1933, une mission composée de M. Labbé, directeur général de l'Enseignement technique en France, de M. Roumajon et de Mlle Simonin, inspecteur et inspectrice généraux du même enseignement était venue en Algérie pour étudier l'organisation de l'Enseignement technique et professionnel appliqué dans la colonie. Le rapport de M. Labbé conclut à la nécessité de donner à l'enseignement professionnel et technique l'unité de direction dont il était dépourvu. C'est pourquoi, tous les services se rattachant à l'enseignement professionnel sont passés, depuis 1933, sous l'autorité du Recteur de l'Académie d'Alger, alors qu'auparavant l'Artisanat relevait directement du Gouvernement Général. Il fallait vaincre des difficultés sérieuses dans l'organisation du travail à domicile. La femme indigène n'a en aucune façon la notion du temps. L'Administration était seule en me-

sure de lui faire comprendre qu'il ne faut pas attendre des années pour livrer un travail qu'elle a promis d'exécuter en quelques semaines. Et puis, la femme indigène apporte de la fantaisie dans l'exécution de son modèle. Pas de régularité dans les dates de livraison, pas de régularité dans la fabrication, en voilà assez pour apporter des entraves au grand commerce avec la métropole. Ce sont des obstacles incontestables, mais qui peuvent être vaincus. Il ne faut vouloir aller trop vite en besogne. La femme des douars ne peut s'adapter sans résistance aux procédés industriels modernisés, sa mentalité, ses traditions ne sont pas compatibles avec les exigences de l'industrie actuelle.

Des résultats qui méritent de retenir l'attention ont été obtenus dans les écoles, dans les ateliers-ouvroirs que l'Artisanat indigène a créés dans les régions déshéritées d'Algérie où une abondante main-d'œuvre féminine restait improductrice. Il ne faut pas désespérer de généraliser ces résultats intéressants. Malheureusement les crédits font défaut, « ils sont octroyés au compte-gouttes », pourtant ils sont indispensables pour entreprendre de grandes réalisations. Il faut avoir foi dans les jours plus prospères en se montrant patients et en laissant le temps accomplir son œuvre.

---

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

## CHAPITRE II

### Les centres de travail lainier.

---

Le centre de travail lainier apparaît, à l'origine de son fonctionnement, comme un atelier-ouvrier où des filles et des femmes indigènes sont initiées aux techniques du filage, du tissage, de la confection des tapis, de la broderie et formées à la pratique d'un métier approprié. L'apprentissage est fait sous la direction d'une maîtresse ouvrière ; il est d'une durée de deux ans au cours desquels les élèves reçoivent une rétribution.

Le but essentiel de l'atelier-ouvrier est donc de rassembler dans un centre de formation professionnelle et de production, « le facteur travail » dispersé et dépourvu de toute organisation qui reste inemployé dans le douar. Ensuite, au terme de ces deux années, l'atelier-ouvrier procure, à chacune des ouvrières qu'il a formées, les moyens de travailler à domicile en leur fournissant un métier. Ainsi, prennent naissance autour de l'atelier-ouvrier et sous sa protection, des ateliers de petits artisans. Le second but de l'atelier-ouvrier est d'essaimer, de proche en proche dans la région intéressée, des initiées, en installant des métiers au domicile des apprenties qui ont terminés leur stage de formation professionnelle ; de créer des ramifications de plus en plus nombreuses pour obtenir une organisation qui se groupe autour de l'atelier.

Tout cet ensemble de petits ateliers constitue ce que nous avons appelé : le centre de travail lainier. Il forme de nouveaux foyers de travail, de véritables noyaux industriels capables d'un développement progressif dans les villes et dans les douars. L'atelier-ouvrier n'est pas « une fin en soi ». Mais il représente le moyen indispensable destiné à former professionnellement les petits artisans. Dans l'organisation du centre lainier, il est appelé à remplir sa fonction d'éducation professionnelle, et il

exerce une tutelle sur les ateliers familiaux ; mais c'est absolument tout. Lorsqu'il est établi, il n'accroît pas son développement en utilisant un nombre plus grands de métiers, « servi par un nombre accru d'apprenties ». Son idéal est de donner naissance à des ateliers familiaux qui se greffent autour du point central qu'il représente et qui se multiplient sans cesse, donnant ainsi au centre de travail lainier sa signification véritable.

Les ateliers-ouvroirs et les ateliers familiaux se complètent et constituent un tout, où l'atelier-ouvroir est appelé à jouer un rôle de premier plan puisqu'il initie les artisans. Mais, le but que l'on s'est proposé en instituant l'Artisanat ne saurait aboutir à un résultat appréciable que par la multiplication des petits ateliers. Il va, sans dire, que cette tâche nécessite beaucoup d'initiative, d'activité, de perspicacité de la part de la directrice placée à la tête de l'ouvroir.

L'essor du centre de travail lainier est subordonné à un certain nombre de conditions essentielles. Aussi, sans négliger le point de vue artistique, l'Artisanat s'occupe plus spécialement de commercialiser les objets fabriqués. Il importe qu'il soit le trait d'union entre les fabricants et les acheteurs, qu'il leur facilite les moyens de travailler et leur assure la possibilité de vendre les produits de leur labeur. « L'ouvrière ne travaillera régulièrement au foyer que si elle y trouve son intérêt, si elle n'a pas à se heurter à des difficultés matérielles qui apparaissent insurmontables à son indolence naturelle. Dans cette intention, la directrice de l'école-ouvroir lui fournit les matières premières qui lui sont nécessaires sous forme de prêts en nature remboursables en espèces. »

La directrice donne des conseils à l'ouvrière travaillant à domicile et surveille la confection de l'ouvrage. Elle lui fournit tout ce qui est nécessaire à l'exécution, elle l'encourage à l'occasion, pour obtenir un rendement accéléré. Le travail terminé, la directrice en prend livraison, elle établit la valeur d'après « les prix marchands de gros des produits similaires », elle défalque de ce prix, la valeur de la matière première qu'elle a avancé et le montant d'une prime d'amortissement pour le métier fourni. Elle remet la différence entre les mains de l'ouvrière qui peut

ainsi « vendre les produits de son travail, en véritable artisan », se créant ainsi des ressources appréciables. L'achat aux artisans des produits ouverts a pour contre-partie la certitude de les placer dans le commerce. C'est, comme nous le verrons plus loin, la « Maison de l'Artisanat », aujourd'hui « Maison des Artisans indigènes » qui est chargée de jouer ce rôle.

Les centres de travail lainier ont été créés dans des communes mixtes, parfois dans des communes de plein exercice. La direction en a été confiée à un comité local de 5 membres compétants, trois européens, deux indigènes placés sous la tutelle de l'Administration du maire ou d'une personnalité éminente de l'endroit.

L'Artisanat féminin, créé en 1926, avec ses deux ateliers annexes de la rue Marengo, comptait en 1933 un total d'environ 80 apprenties et de 10 ouvrières à domicile s'adonnant aux travaux de tissage et de fabrication des tapis.

Voici quels sont chronologiquement les divers centres de travail lainier qui ont été créés de 1926 à 1930. Les centres de Mila dans le département de Constantine et de Mascara dans celui d'Oran ont été ouverts en 1927. Le premier pour apprendre aux femmes indigènes, sous la direction de monitrices sortant de la « Maison de l'Artisanat » le filage et le tissage de la laine, le second concernant la fabrication des tapis. Dans ces deux centres le Gouverneur Violette implante des métiers perfectionnés conçus par le chef d'atelier de la « Maison de l'Artisanat ». Il était possible désormais, aux femmes, de faire des burnous et faïks en quatre jours, alors que 25 jours ne suffisaient pas auparavant. Elles étaient aussi initiées au fonctionnement des métiers à armures de la métropole qui permettent de tisser des étoffes de haute nouveauté avec des laines filées aux fuseaux dans les douars. Les centres de Bougie (fabrication des tapis) étaient créés en 1928. Ceux du Hama (filage et tapis), de Corneille (tapis), de Bou-Saâda (filage et tissage), d'Azagza (tissage et tapis) ont vu le jour en 1929.

A Corneille (Belzama-Constantine) on avait fait une tentative intéressante. Dans une habitation, spécialement aménagée au point de vue hygiène, on avait fondé un ouvroir fréquenté par 26 femmes et jeunes filles, dont 9 des douars.

A côté de la fabrication des couvertures indigènes, on leur apprenait à tricoter et à coudre. Quand elles avaient acquis une technique jugée suffisante, elles regagnaient leurs douars et devenaient les monitrices naturelles de leurs parents et de leurs voisines. Les centres de Guelma (tissage et tapis), d'Aflou (filage et tissage) et de Tebessa (tissage et tapis) datent de l'année 1930. Dans ces divers ateliers, les monitrices donnaient des leçons d'hygiène et de tenue du ménage aux femmes indigènes en même temps qu'elles les mettaient au courant des travaux de couture les plus usuels. Après le départ du Gouverneur Général Bordes, fidèle continuateur de l'œuvre du Gouverneur Violette, l'Artisanat, rattaché dès juin 1930 aux affaires indigènes, perdit petit à petit de son importance. Les centres de Bedeau, d'Azazga et d'Aflou furent fermés à tour de rôle, quant au centre de Belcourt, il fut rattaché à la maison-mère. Il ne subsistait bientôt plus que sept centres lainiers, comptant environ 105 apprenties fileuses et tisseuses et 48 ouvrières à domicile (19 fileuses, 29 tisseuses), placés depuis 1933, comme nous l'avons indiqué, sous l'autorité du recteur de l'Académie d'Alger qui prenait à sa charge, en même temps, les centres d'éducation professionnelle et les établissements d'enseignement technique. Actuellement, c'est à 4 que se chiffre le nombre des centres lainiers, avec un effectif total de 99 apprenties.

En dépit des difficultés actuelles, où les crédits sont plus restreints que jamais, où les pouvoirs d'achat sont moindres, il faudrait persévérer et concentrer tous les efforts possibles pour développer cette œuvre et toucher la population féminine indigène dont la misère va toujours croissante. Il serait même souhaitable que cette action artisanale ne fut pas limitée aux ouvrières formées par les centres, mais qu'elle s'exerçât également en Kabylie et chez les nomades, atteignant de la sorte des femmes qui travaillent selon les anciennes techniques.

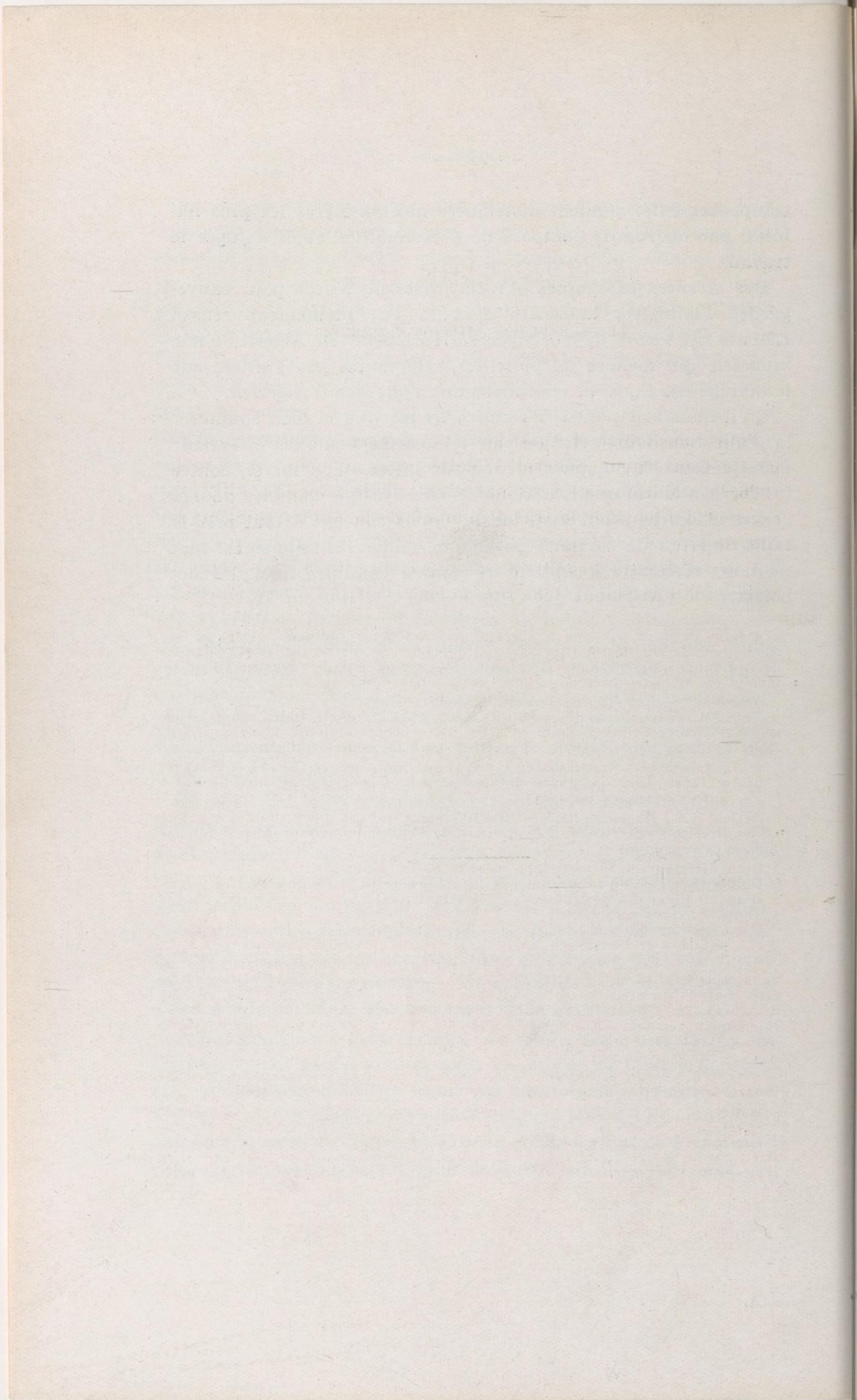
Rangeons-nous à l'avis éclairé de Mme Bel, inspectrice de l'enseignement professionnel dans les écoles de filles indigènes, et demandons-nous s'il ne serait pas possible de stimuler les ouvrières et de les engager à persévérer dans leur art en instituant dans les centres de travail et avec la collaboration de l'Administration, des concours, à l'issue desquels des diplômes, des ré-

compenses enfin seraient distribuées aux ouvrières les plus habiles, par un comité composé de personnalités aptes à juger le travail.

Des mesures énergiques ont été prises au Maroc pour sauvegarder l'industrie tapissière et elles ont pleinement réussi. L'heure est venue de s'occuper sérieusement, en Algérie, d'une industrie qui menace de périliter, supplantée par l'afflux, sur le marché des tapis, de spécimens qui n'ont rien d'Algérien.

Qu'il nous soit permis d'émettre ici un vœu et d'en souhaiter la réalisation. C'est celui de voir les pouvoirs publics intervenir promptement et énergiquement pour lutter, sans merci, contre les mercantis qui se permettent de venir jusque dans les douars concurrencer la production locale. Qu'ils sauvent à tout prix le tapis algérien de sa mort prochaine, sinon l'enseignement des métiers féminins, en Algérie ne pourra conduire qu'à des déboires.

---



## CHAPITRE III

### La Maison des Artisans Indigènes.

---

Pour coordonner et aussi pour développer les efforts éparpillés, le Gouverneur Général Violette créa, au début de l'année 1926, la « Maison de l'Artisanat », en vue de « faciliter, d'encourager et d'intensifier le travail manuel de la femme indigène en Algérie ».

Voici d'ailleurs l'arrêté du 25 novembre 1925 organisant la Maison de l'Artisanat, telle que le concevait le Gouvernement :

Article Premier. — Une « Maison de l'Artisanat Indigène » est créée à Alger dans le but de faciliter, d'encourager et d'intensifier le travail manuel de la femme indigène dans la colonie, notamment par des avances en outillage et en matières premières pour le travail à domicile.

Article 2. — Cet établissement comprend encore :

Un hall d'exposition des produits d'art et d'industrie indigènes et deux sections d'apprentissage pour la formation professionnelle des monitrices chargées d'enseigner dans les douars et dans les centres indigènes :

- 1° La fabrication des tissus de laine, tissus indigènes et tissus nouveautés;
- 2° La fabrication des tapis, broderies, dentelles, tricotage mécanique et autres ouvrages féminins.

Article 3. — Le personnel de l'établissement qui est placé sous le contrôle et la direction effective de l'Inspecteur de l'enseignement professionnel des indigènes se compose :

D'un directeur de la section de tissage de la laine;

D'une directrice de la section des tapis, broderies et dentelles;

D'un ou plusieurs dessinateurs et dessinatrices;

D'un régisseur comptable;

D'un homme de peine chargé d'assurer la propreté des locaux la manipulation et l'entretien du matériel et des matières premières.

Article 4. — Les directeurs des deux sections surveillent et dirigent chacun dans sa spécialité, le travail des monitrices stagiaires. Ils peuvent, en outre, être chargés de mission, soit pour l'installation d'ateliers dans les régions désignées par l'Administration, soit pour tout autre objet touchant le développement des arts et industries indigènes. Le montant de leurs frais de déplacement sera déterminé, pour chaque cas particulier, par la décision qui les chargera de mission.

Article 5. — Les dessinateurs ou dessinatrices sont chargés d'art et d'industrie indigènes et de leur mise au point en vue de leur exécution.

Article 6. — Le régisseur comptable est chargé de toutes opérations concernant les dépenses et les recettes de l'Établissement. Des avances lui sont faites sur les fonds du budget de l'Algérie dans les conditions prévues par l'art. 94 du décret du 31 mai 1862 et par l'art. 1<sup>er</sup> du 1<sup>er</sup> octobre 1919. Les traitements du personnel sont payés mensuellement par ses soins, mais

il ne peut engager aucune autre dépense sans ordre de l'Inspecteur de l'enseignement professionnel des indigènes, détaché au Gouvernement Général, qui est seul chargé des fonctions d'ordonnateur.

Article 7. — A chacune des deux sections sont affectées des monitrices stagiaires qui y font un apprentissage d'une année au moins dès l'expiration de leur apprentissage et si l'Administration juge leur instruction professionnelle suffisante, elles sont affectées à l'un des ateliers d'enseignement manuel créés par le Gouvernement Général dans l'intérieur de la colonie.

Article 8. — Les monitrices reçoivent, pendant la durée de leur apprentissage, un salaire mensuel de 400 francs. Elles pourront être licenciées après un mois d'essai si elles ne justifient pas d'aptitudes suffisantes et, à tout moment si leur travail ou leur conduite donnent lieu à des critiques. En fin de stage, elles seront soumises à un examen professionnel qui permettra d'apprécier si elles ont acquis des connaissances suffisantes pour donner l'enseignement manuel dans les milieux indigènes. Suivant les résultats de cet examen, elles seront pourvues d'emploi dans un atelier ou licenciées.

Article 9. — Les aspirantes à l'emploi de monitrices stagiaires devront, en formulant leur demande d'admission, prendre l'engagement écrit d'accepter la résidence qui leur sera offerte à la fin de leur apprentissage. Dans le cas où elles rompraient cet engagement sans raisons reconnues valables par l'Administration, elles pourraient être mises dans l'obligation de rembourser au budget de la Colonie la moitié des salaires perçus pendant leur apprentissage.

Article 18. — Un Comité de patronage composé de membres à la désignation du Gouverneur Général est chargé de contrôler la gestion et le fonctionnement de la Maison de l'Artisanat, ainsi que les œuvres d'enseignement professionnel indigène qui pourront s'y rattacher. Il donne son avis sur l'installation matérielle des locaux, sur les mesures à prendre pour adapter l'enseignement professionnel au besoin des industries locales et pour en créer de nouvelles. Il se tient en relation avec les sous comités qui pourront être créés dans le même but, dans les diverses régions de l'Algérie. Sa composition fera l'objet d'un arrêté spécial.

Article 19. — Le Secrétaire Général du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Alger, le 27 novembre 1925.

*Le Gouverneur Général,*  
Maurice VIOLETTE.

Cet arrêté a été notamment commenté par la circulaire du 26 avril 1926 relative à l'organisation de l'enseignement professionnel :

*Le Gouverneur Général de l'Algérie à MM. les Préfets d'Alger, d'Oran et de Constantine.*

L'heure est venue de se préoccuper d'étudier une organisation rationnelle de l'enseignement professionnel en Algérie.

Si nous voulons augmenter le bien-être des populations indigènes, il faut essentiellement leur donner le moyen de tirer de leur activité et de leur travail un profit légitime et rémunérateur. Mais ce serait une erreur de croire que le problème est exclusivement indigène; au vrai, il est algérien et sa solution comporte, dès lors, la collaboration intime de tous les éléments qui concourent à la prospérité économique de l'Algérie, européens aussi bien qu'indigènes.

Au surplus, il est facile de s'apercevoir que trop souvent à la sortie des cours professionnels, l'élève qui y réussit le mieux se trouve sans emploi et il est regrettable que celui qui a acquis une virtuosité remarquable — notamment dans le travail du cuivre — retombe à sa sortie de l'école aux petits métiers médiocres de la rue, faute d'avoir les quelques capitaux nécessaires pour s'installer et des débouchés assurés pour écouler sa fabrication. Jusqu'à présent, le cours professionnel a été conçu comme une fin en soi, alors qu'il n'est qu'un moyen et dès lors, les liaisons n'ont pas été assurées entre l'industrie et le commerce d'une part et l'artisanat indigène d'autre part. Les indigènes tout comme les commerçants et les industriels en ont souffert et en souffrent. Il faut, en effet, bien mettre en évidence, cette idée fonda-

mentale que ce n'est pas la puissance publique qui peut assumer la tâche de faire tout à la fois et par des méthodes administratives, l'organisation de la production en quantités industrielles et l'organisation de la vente des choses produites.

Ce qui, au contraire, dans un pays neuf comme celui-ci est essentiellement du domaine de l'Administration, c'est la formation des maîtres et des moniteurs de l'enseignement et aussi l'inventaire des possibilités économiques de chaque commune et leur large divulgation dans tous les milieux industriels et commerçants qu'une telle enquête peut et doit intéresser.

C'est spécialement au point de vue du travail des femmes que je vous demande aujourd'hui de vous renseigner; mais comme vous le pensez, la matière est délicate, car nos populations indigènes ont à ce point de vue des traditions que nous avons le devoir de respecter.

L'enquête devait donc, après avoir pris l'avis des notabilités indigènes qualifiées, déterminer :

1° Quels pourraient être les locaux suffisamment aménagés, susceptibles de constituer des centres de travail où les femmes indigènes pourraient venir apprendre et même travailler?

2° Quel est le genre de travail qui correspondrait le mieux aux goûts et aptitudes de chaque pays?

3° Une ou des monitrices seraient-elles nécessaires?

4° Quel salaire devrait être envisagé à la tâche ou à la journée?

Vous voudrez bien m'adresser les réponses au fur et à mesure qu'elles vous parviendront à la Maison de l'Artisanat et elles seront aussitôt transmises par nos soins aux Chambres de Commerce et Groupements commerciaux de France et d'Algérie.

*Le Gouverneur Général,*  
M. VIOLLETTE.

En 1927, la Maison de l'Artisanat perdit son caractère spécialisé et devint la « Maison des Artisans indigènes ». Toutes les questions touchant à l'Artisanat dépendirent désormais d'un même service du Gouvernement Général : le service de l'Artisanat auquel on rattache la Maison du même nom. Il était mis à la portée de la femme indigène les moyens d'avoir chez elle un métier; il lui était fourni un métier à main, les matières premières et les avances nécessaires à la confection des ouvrages; on lui assurait la vente régulière des produits de son industrie.

La « Maison des Artisans indigènes » est installée, ainsi qu'il est mentionné dans un précédent exposé, à Alger, rue Marengo, dans le quartier arabe de la ville haute. Elle est destinée à remplir un double rôle. En premier lieu, elle forme au point de vue professionnel, les maîtresses ouvrières appelées à diriger les ateliers-ouvroirs et à enseigner aux femmes indigènes des douars, la fabrication d'objets susceptibles de se vendre aisément. Les ateliers annexes de filage, de tissage et de confection des tapis, la mettent à même, tout en poursuivant la formation d'une main-d'œuvre féminine locale, dans les régions où celle-ci abonde et reste inoccupée, de former pratiquement et théori-

quement les futures monitrices qui seront placées à la tête des ouvriers en province.

Au point de vue artistique, la « Maison de l'Artisanat » avait dû prendre un certain nombre de mesures concernant la fabrication des tapis. Il lui fallu réagir contre la tendance qu'ont les arts mineurs de ne pas toujours conserver leur « cachet ». L'art indigène se transforme volontiers sous l'influence néfaste des goûts modernes; il perd toute son originalité et ne peut plus se réserver une place de choix, à l'écart de la banalité courante. Pour les tapis, la « Maison de l'Artisanat » avait fait établir un « corpus » pour chaque type local : Guergour, Kalaâ, Aflou, permettant aux artisans de trouver des indications précieuses susceptibles de redonner à la fabrication de notre colonie algérienne, sa haute, sa vraie valeur artistique. La « Maison de l'Artisanat » voulait faire connaître et sauvegarder l'originalité des pièces fabriquées par les mains indigènes. En matière de tissage, des résultats satisfaisants ont été obtenus au point de vue de la fabrication, qu'il s'agisse encore du tapis arabe à points noués, aux coloris éclatants, où des arabesques compliquées se mêlent à un thème décoratif également géométrique, mais à tendance curviligne, qu'il s'agisse des types marocains qui se sont implantés à souhait, en Algérie, qu'il s'agisse enfin de la plupart des tapis perses ou turcs (Yaprac, Smyrne, Ghiordés, Ouchac, Bergame, Sparta), inspirés des anciens dessins de l'Afrique du Nord. Tous, sans exception, ont su retrouver leurs teintes séduisantes, leurs dessins originaux qui leur confèrent l'authenticité et leur solidité de fabrication d'antan.

La seconde mission de la « Maison des Artisans Indigènes » c'est en outre d'assurer la vente régulière dans le commerce des produits de l'Artisanat, en servant bénévolement d'intermédiaire, de « charnière » entre les artisans et les acheteurs (1). La « Maison des Artisans Indigènes » renseigne les commerçants sur les centres où ils peuvent se procurer les articles qui

---

(1) Pour permettre à la femme arabe travaillant à domicile, où elle vit cloîtrée généralement, d'écouler régulièrement et, sans être la proie de courtiers parfois trop exigeants, les produits de son travail, la « Maison de l'Artisanat » s'organise pour servir d'intermédiaire bénévole entre les artisans qu'elle a formés ou qu'elle contrôle, et les acheteurs.

les intéressent. En somme, nous dit le Gouverneur Général Violette, la « Maison de l'Artisanat » s'ingéniait à faire entrer les artisans dans la vie commerciale et industrielle de l'Algérie (1). Dans le but de faire connaître l'originalité et les qualités de la fabrication artisanale, une salle d'exposition spacieuse est aménagée dans les locaux de la rue Marengo. Le public et la clientèle peuvent apprécier, de façon permanente (2), l'échantillonnage complet de toute la production artisanale qui a été centralisée à leur intention. Tout est mis en œuvre pour assurer un écoulement rapide et rémunérateur des produits fabriqués ; procédés modernes de publicité, de présentation artistique et de vente. Les tapis algériens tiennent une place de choix dans le trafic commercial. Ils la doivent à leur haute valeur artistique, au « fini » de leur fabrication, à la modicité de leur prix par rapport aux tapis turcs et persans. Les grands magasins parisiens achètent ces tapis qui se substituent aux tapis persans, car ils présentent l'avantage de ne pas supporter les droits de douane qui frappent les tapis d'origine étrangère.

La « Maison des Artisans Indigènes » est en rapport constant d'une part, avec les petits artisans dont elle reçoit les commandes, d'autre part, avec les centres de travail lainier et les artisans qui en dépendent. Elle entretient aussi des relations avec les petits producteurs autonomes du bled, grâce au dé-

---

(1) La « Maison de l'Artisanat », déclare-t-il encore, en s'adressant administrateurs de communes mixtes, se préoccupera de chercher les débouchés nécessaires, soit auprès des commerçants, soit auprès des industriels et par conséquent, vous devez faire le trait d'union entre le producteur et les commerçants ou les industriels. La production dans les douars avec vente directe est une utopie. Si nous voulons apporter de l'argent dans les familles indigènes, ce n'est pas en fabriquant des échantillons, c'est en arrivant à fabriquer commercialement et en quantité industrielle. Il faut donc que les spécialistes interviennent, s'intéressent aux articles susceptibles d'être produits, redressent la fabrication dans la mesure où elle est incertaine ou insuffisante, et de la sorte, déterminent les conditions dans lesquelles ces produits sont susceptibles de trouver preneur sur le marché économique. En réalité, augmenter les ressources des indigènes, en développant le goût du travail sous toutes ses formes.

(2) Les expositions permanentes ont été d'un heureux effet et l'extension que je voulais leur donner dans l'avenir, nous dit le Gouverneur Général Violette, permettra de créer et de développer parmi les populations indigènes une source importante de travail à domicile, en montrant aux commerçants que les produits de ce travail sont susceptibles d'alimenter un trafic commercial dont ils ont tout intérêt à prendre l'initiative.

vouement et à l'initiative des administrateurs de communes mixtes. Elle peut alors, après avoir enregistré les commandes des commerçants et des particuliers, les transmettre aux artisans des douars chargés de les exécuter, tout en contrôlant le travail pour qu'il soit effectué dans les délais voulus. Si les produits provenant de la fabrication artisanale n'ont pas trouvé acquéreur sur le marché, la « Maison des Artisans » les achètera et s'occupera de leur placement.

Cette œuvre s'efforce d'exercer son action dans l'intérêt des artisans en apportant plus d'aisance dans les milieux musulmans. Mais, en rapprochant l'offre de la demande, elle détermine un mouvement commercial continu dont le développement pourra contribuer rapidement et d'une manière énergique à l'accroissement de notre colonie d'Algérie.

La « Maison de l'Artisanat » avait été appelée, nous l'avons dit, à prendre des mesures pour maintenir les arts indigènes, les tapis plus spécialement, et les protéger contre un faux « orientalisme ».

Il serait souhaitable que la « Maison des Artisans » intervint, elle aussi, pour lutter contre ceux qui lancent sur le marché mondial des articles dénaturés et de fabrication défectueuse. Le tissage algérien n'est intéressant que s'il reste indigène.

Mme Bel, inspectrice de l'Enseignement professionnel dans les écoles de filles indigènes, préconise un procédé qui a permis de sauvegarder l'industrie des tapis marocains, c'est l'estampillage officiel, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler. Il est certain que cette idée géniale serait susceptible d'une acclimatation favorable en Algérie et contribuerait à stabiliser d'une façon durable et efficace cette œuvre de rénovation des arts indigènes si difficile à sauver du marasme.

## APPENDICE

---

Il existe aussi des manufactures, des maisons qui fabriquent des tapis, qui forment leur main-d'œuvre et qui sont des établissements privés à caractère commercial. On ne possède que peu ou pas de renseignements à leur sujet.

J'ai pu visiter à Alger, la manufacture de tapis algériens, dont la maison de vente se trouve rue du Marquis-de-Montcalm ; la manufacture où s'effectue la fabrication des tapis se trouve à Cherchell. Grâce à la bienveillante attention de la directrice de l'établissement, grâce aussi à l'accueil chaleureux qu'ont bien voulu me réserver les petites mauresques, j'ai pu apprendre à monter la chaîne sur le métier, à pratiquer les diverses opérations inhérentes à la fabrication d'un tapis. J'ai reçu aussi les conseils les plus judicieux concernant l'exécution des splendides pièces qu'il m'a été donné d'admirer. A la Pépinière, près de Tlemcen, la manufacture de tapis d'Orient mérite d'être citée en modèle ; aménagée sur une vaste superficie, elle se compose de bâtiments modernes. Elle possède un atelier de dessinateurs occupés à composer des maquettes et une collection de dessins des plus variés. Elle reçoit la laine à l'état brut, la travaille et la teint elle-même. Elle fabrique des articles exclusifs pour nos grands magasins.

Mlle Carrière qui dirige à Alger, près du Marabout, la manufacture de tapis persans a bien voulu mettre son atelier à ma disposition. Elle exécute elle-même les dessins que ses petites ouvrières réaliseront avec une patience inlassable. Elle cherche à faire connaître les beautés artistiques et les qualités réelles des tapis algériens en organisant, à ses frais, comme elle l'a déjà fait au mois de juillet dernier, une exposition dans les locaux de « l'Office algérien d'action économique et touristique (Ofalac) », avenue de l'Opéra, à Paris. D'autres manufactures existent à Constantine, Beni-Saf, Tlemcen, Oran, Maison-Carré, Birkadem, toutes dotées d'un outillage perfectionné et dirigé par un personnel de premier ordre.

Les fillettes indigènes employées dans les fabriques de tapis sont assimilées à l'article 2 du décret du 15 janvier 1921, qui interdit l'emploi des enfants indigènes de moins de 12 ans dans les établissements industriels. Les jeunes indigènes de moins de 18 ans doivent avoir chacune un livret de travail, délivré gratuitement aux dirigeants des manufactures par les Préfets d'Algérie. C'est l'inspecteur du travail qui est chargé de faire exécuter toutes ces instructions au cours de ses tournées.

Cette fabrication des tapis constituait, à l'origine, une industrie familiale à laquelle se consacraient les femmes indigènes très expérimentées en cette matière. Elle a donné naissance à une des plus grandes industries algériennes. Plus de 300 ateliers emploient, à l'heure actuelle, un personnel qu'on peut évaluer à 4.000 ouvrières, alors qu'en 1919 le nombre en était de 200. Les manufactures possédant 100, 200, 250 métiers sont courantes.

L'Algérie fournit annuellement plus de 50.000 m<sup>2</sup> de tapis représentant environ la moitié des quantités achetées en Turquie avant la guerre.

Les manufactures algériennes, s'inspirant des types anciens spéciaux à l'Afrique du Nord, ont créé des genres nouveaux tels que ceux de Chellala, de Gouraya, du Moghreb, de Tarzout, de Djezaïr, fort appréciés des connaisseurs.

En dehors de la fabrication indigène qui est considérable mais qui n'a pu être évaluée jusqu'ici, le montant des ventes effectuées par les manufactures de quelque importance s'élève annuellement à 36 ou 40 millions de francs. L'Orient avait autrefois le monopole des tapis à points noués, mais aujourd'hui ceux-ci ne rencontrent plus la faveur qu'ils ont connue. Dans les grands magasins, les tapis algériens sont très estimés du public et prennent la place des tapis orientaux. Aussi, les exportations sont-elles de plus en plus élevées. Au début du siècle elles n'atteignaient pas 100 quintaux, elles quadruplaient en 1910. Actuellement elles atteignent presque 3.000 quintaux valant une vingtaine de millions. La France en absorbe une grande quantité, mais les débouchés avec l'étranger s'accroissent notablement, l'Angleterre, l'Amérique du Nord, la Belgique, la Hollande, la Scandinavie peuvent être comptées parmi les meilleurs clients de notre colonie africaine.

## CONCLUSION

---

Au cours de cette étude sur l'enseignement des métiers féminins en Algérie, nous avons essayé de tracer, après un aperçu sur la condition de la femme dans la société musulmane, l'œuvre française accomplie en cette matière, tant par l'initiative privée, instigatrice en quelque sorte, que par les Pouvoirs Publics.

Nous avons vu comment l'Administration a été conduite à organiser un enseignement professionnel féminin, en faisant appel à la civilisation de celles auxquelles il était destiné. « Il faut faire évoluer les musulmanes dans leur propre civilisation », avait déclaré lui-même Waldeck-Rousseau. Toute tentative non adaptée au milieu intéressé risquait d'être vouée à un échec total.

Notre préoccupation constante de colonisateur a été inspirée du désir d'améliorer la condition matérielle et morale de la femme indigène. Apprendre aux fillettes la technique d'un métier manuel, c'est d'abord leur permettre de se procurer des ressources, fruit de leur travail, mais c'est aussi leur alléger le pesant boulet de la réclusion, imposé par des traditions ancestrales et surannées.

Cette organisation professionnelle a été, nous l'avons vu, heureusement complétée par l'établissement d'œuvres post-scolaires d'assistance, par le travail à domicile qui donnent aux anciennes élèves le moyen de gagner leur vie, sans quitter le foyer sacré de la famille. Ce complément de l'école a l'avantage de servir de lien et de maintenir le contact entre les fillettes et leurs anciennes maîtresses.

En annexant des cours complémentaires d'enseignement professionnel aux écoles principales de filles, on a cherché à vaincre la résistance des parents, profondément hostiles à l'instruction de leurs enfants du sexe féminin. L'enseignement professionnel est une attirance vers l'enseignement primaire, c'est un fait incontestable. L'appât d'un modique salaire a décidé les pères de famille à ne plus se montrer si méfiants et à faciliter la fréquentation scolaire des filles, qui est actuellement, pour la matière qui nous intéresse, tout à fait satisfaisante.

L'enseignement professionnel est susceptible d'un développement, car c'est toute l'éducation d'un peuple qui lui est réservée.

Lorsqu'on étudie la condition de la femme musulmane en Algérie, on ne peut s'empêcher de penser à celle qui vit là-bas, aux confins du bassin méditerranéen — je veux parler de la turque.

Un délégué financier lui-même manifestait, il y a quelques années, une stupeur légitime en voyant l'Algérie en état de léthargie, alors qu'« un vent d'intellectualité soufflait sur le monde islamique ». Il rappelait que les femmes turques allaient à la conquête de la science et montrait le danger que pouvait présenter pour le renom de notre œuvre française cette stagnation de la population musulmane en regard de notre brillante civilisation.

Le Gouverneur Général Viollette, qui connaît la mentalité indigène, a déclaré : « Il faut que nous amenions à nous la jeune indigène et non pas par des réformes à la Mustapha Kemal qui ne prendraient pas en Algérie. Si nous savons toucher le cœur de la femme indigène, nous aurons définitivement gagné la partie. Mais nous n'y arriverons que par des infirmières et des institutrices. Certes, il faudra aux unes et aux autres beaucoup de tact et de prudence; mais spécialement pour les institutrices leurs élèves leur donneront tant de satisfaction que je ne crains pas l'épreuve ». S'il est vrai que la langue est le véhicule de la pensée, c'est par l'école primaire et professionnelle, par l'institutrice que s'opèrera le miracle espéré. Il ne faut pas retarder l'éducation pratique des fillettes, le rôle de la femme est grand.

Une société dans laquelle la femme n'est rien ne peut progresser que lentement. Elle peut être notre auxiliaire le plus précieux dans l'évolution de la masse et de son rapprochement vers nous.

Usons de toute notre influence pour aider la musulmane algérienne à sortir de cette espèce d'ornière où s'enlise son esprit, pourtant très vanté chez ses coreligionnaires dans l'antiquité. C'est l'instruction, conçue dans la directive que nous avons indiquée, spécialement à son intention, qui lui donnera conscience du rôle qu'elle doit jouer au foyer et dans la société. A cette évolution de l'âme féminine, les musulmans gagneront comme nous-mêmes, l'équilibre sera rétabli dans la famille. L'épouse sera véri-

tablement la compagne de son mari, elle le comprendra, comme elle sera comprise de lui. Les Français auront complété leur œuvre d'apostolat sur cette terre africaine. Le relèvement moral, joint au relèvement matériel de la musulmane algérienne est d'une utilité nécessaire pour encourager celui de la masse des populations, soit arabes, soit kabyles, placés sous l'égide tutélaire de la France, généreusement civilisatrice.

Essayons d'animer la volonté de cette femme, de la conduire par nos enseignements à prendre conscience de sa personnalité qui existe, quoique cachée sous le sceau des coutumes désuètes. Nous devons encourager, et cela de toutes nos forces, l'évolution vers notre civilisation occidentale, tout en ressuscitant les arts anciens.

Le peuple « ankylosé » se renovera et la culture ancienne renaîtra pour se fondre dans la nouvelle. Les arts, longtemps en honneur dans l'Islam, feront prospérer à nouveau les industries, anciennement portées à un haut degré de perfection.

L'œuvre de redressement entreprise par l'Administration académique dans le décor et la palette a su redonner aux arts algériens féminins une vie ardente. Les efforts ont été couronnés de brillants succès, comme il nous a été donné de le constater. Son œuvre en matière de technique et d'apprentissage est considérable.

Cette renaissance a infusé à l'art du tapis arabo-berbère une vie intense.

Il nous reste à scolariser un nombre considérable de filles indigènes. Pour éviter le déséquilibre moral et assurer complètement notre pénétration il nous faut mener de front l'enseignement masculin et l'enseignement féminin.

Le problème social se complique en Algérie, et il se crée un prolétariat toujours plus pauvre que l'Administration française essaie de sauver en le ramenant à l'Artisanat et aux petites industries familiales, mais qu'elle ne protège pas suffisamment contre l'introduction de matières premières qui l'avalissent et contre la concurrence des produits mécaniques, très bon marché.

Il est à souhaiter qu'une industrie française et algérienne, comme celle des tapis puisse vivre et se développer. Elle constitue un important débouché pour la main-d'œuvre indigène.

L'Artisanat crée un courant commercial continu pour le plus grand bien du développement économique chez les indigènes. Il aura eu, autre heureuse conséquence, l'avantage d'aider puissamment au relèvement de la femme indigène à qui les moyens de travailler à domicile procurent des ressources régulièrement assurées.

Le rapprochement de deux groupes sociaux ne signifie nullement assimilation de l'un par l'autre. Cette dernière n'est qu'un leurre. Quand elle a pour but de fusionner par des méthodes administratives deux races si dissemblables dans leurs mœurs et dans leur religion, sa possibilité ne peut être envisagée que dans un avenir lointain. Tout rapprochement, au contraire, est possible. Il est d'abord la conséquence directe d'une politique soucieuse du bien-être matériel des habitants, inspirée par la bienveillance, l'humanité, le respect de la parole donnée. Or, ne retrouve-t-on pas là les principes de notre politique?

Il est difficile de donner à des enfants un enseignement qui s'inspire de leur mentalité héréditaire. Ce qu'il faut aux jeunes indigènes, ce ne sont pas les méthodes et les programmes de la métropole qui ne se rapportent nullement à leurs besoins futurs et à leur vie journalière.

Si à l'heure présente, l'instruction se généralise, surtout dans le domaine féminin, c'est que l'orientation qu'on lui a donnée est nettement professionnelle. Il convient d'y ajouter quelques disciplines morales : amour des parents, justice envers ses semblables, sincérité, régularité dans le travail, continuité de l'effort, et l'œuvre entreprise par nous se révèlera pleine de promesses.

La conquête morale d'une peuple est souvent plus malaisée que la conquête militaire; elle est toujours beaucoup plus longue, il y faut du temps et de la prudence, une action continue. Il faut associer les intérêts, forcer les sympathies, gagner les cœurs.

Les Français doivent aux Algériens et se doivent à eux-mêmes d'établir de ce côté de la Méditerranée des écoles primaires et professionnelles bien dirigées, grâce à la large intelligence et à la moralité éprouvée des institutrices, car l'avenir de la France en Afrique dépend d'elles, dans une large mesure. Les œuvres d'Artisanat, si nettement bienfaisantes, exigent d'être multipliées et acclimatées dans toutes les régions d'Algérie.

Quand l'industrie des tapis sera définitivement libérée du mal qui pèse sur elle, alors on développera avantageusement l'Artisanat au profit de la classe prolétarienne indigène qui connaît des heures critiques.

Ainsi doivent s'harmoniser « dans un même programme, dans une même ambition généreuse, les cours annexés aux écoles et les centres d'éducation professionnelle. Ici, comme là, c'est le même souci du progrès social, la même préoccupation d'améliorer le sort des populations qui nous sont confiées. Ce que ne réalise pas l'École, le Centre d'éducation le réalise, ce que le Centre n'a pas les moyens de réaliser, c'est l'École qui le fait. Ces deux institutions, l'École et le Centre sont complémentaires l'une de l'autre et s'épaulent fraternellement pour activer en Algérie l'action civilisatrice de la France ».

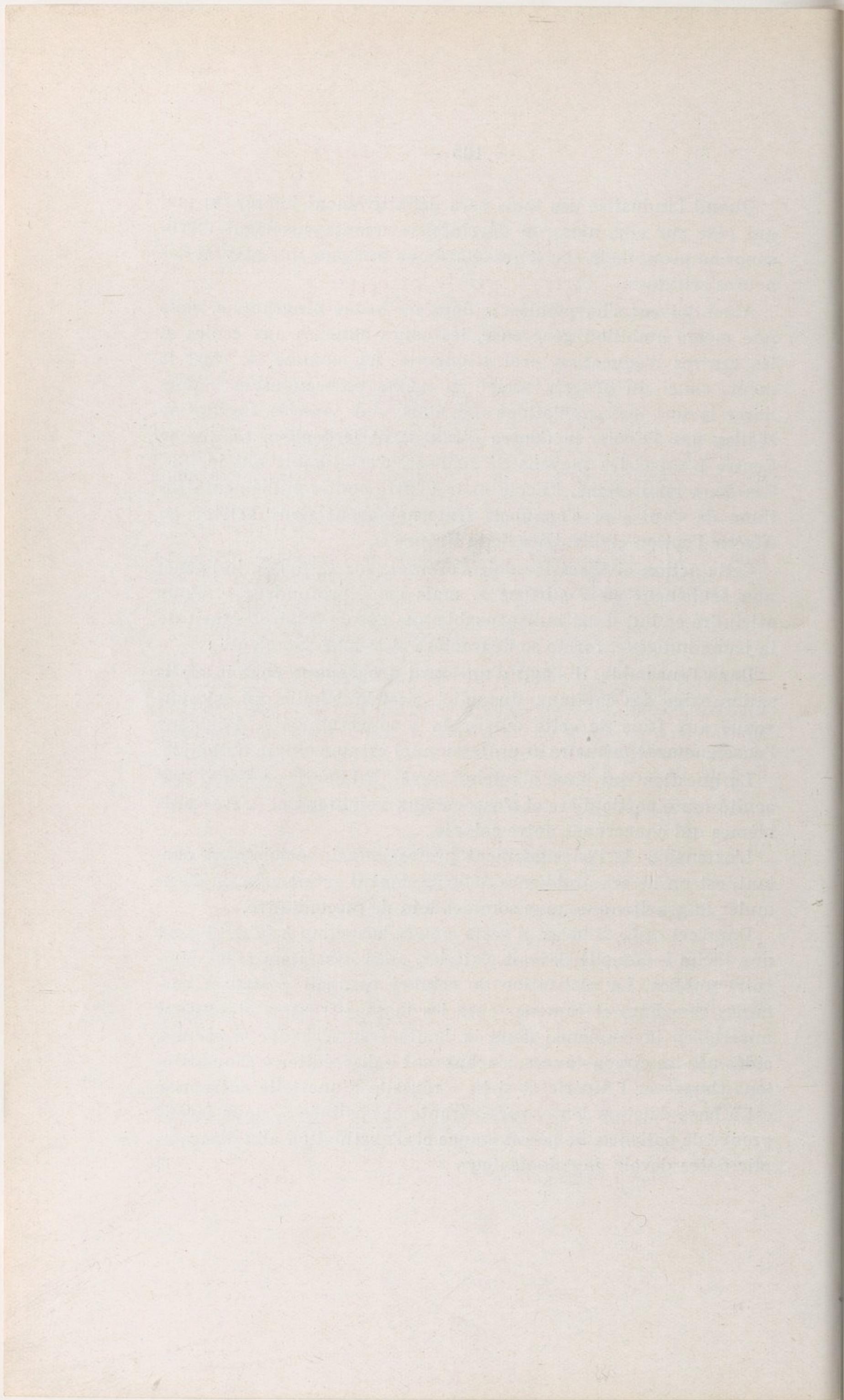
Cette action civilisatrice doit s'exercer, sur la masse indigène, non seulement en « surface », mais en « profondeur ». Pour atteindre ce but il est indispensable que l'école éclaire l'esprit de la jeune indigène, forme son caractère et touche son cœur.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un lourd programme dont la réalisation exige des capitaux. Jusqu'ici, c'est la colonie qui est subvenue aux frais de cette œuvre de « souveraineté ». Pourtant l'enseignement primaire et professionnel est une œuvre nationale.

La question qui nous a retenus revêt, à l'heure présente, une acuité toute particulière et s'associe aux nombreux et graves problèmes qui concernent notre colonie.

L'extension de l'enseignement professionnel, socialement parlant, est un de ces problèmes délicats dont il serait vain de dissimuler la gravité, que nous sommes loin de méconnaître.

Dans cet ordre d'idées, il reste encore beaucoup à faire et c'est une tâche à laquelle devrait s'atteler, sans désespérer, les pouvoirs publics. La réalisation de celui-ci pourrait « apaiser certaines rancœurs et ramener chez les masses frustrées et souvent misérables la confiance dans la bonté française que d'aucuns, aidés par les circonstances, s'acharnent à discréditer ». Nous voulons conserver l'Algérie et si la « réussite d'une telle entreprise est à base d'action lente, persévérante et obstinée », nous ferons preuve de patience, de persévérance et d'obstination afin d'accomplir notre devoir de colonisateur.



## BIBLIOGRAPHIE

---

### I. — Recueils officiels.

- Exposé annuel de la situation générale de l'Algérie par le Gouverneur Général (1935).  
Rapport annuel du Recteur sur la situation de l'enseignement public en Algérie (1935).  
Procès-verbaux des Délégations financières de l'Algérie (1935).  
Statistique générale de l'Algérie (1935).  
Bulletin de l'enseignement des Indigènes de l'Académie d'Alger — Imprimerie typo-litho et Jules Carbonel réunies, Alger (Années 1919-1924-1930-1933-1934-1935).

### II. — Thèses.

- Mlle BONNET (L.). — *L'Industrie du tapis à la Khalaâ des Beni-Rached* (Alger, 1929).  
Mme GAUDRY (M.). — *La femme Chaouïa dans l'Aurès* (Alger, 1928).  
MILLIOT (L.). — *Etude sur la condition de la femme musulmane au Maghreb* (Paris, 1910).  
POULARD (M.). — *L'enseignement pour les indigènes en Algérie* (Paris, 1910).  
TOURNIER (J.). — *Le Cardinal Lavigerie et son action politique* (Paris, 1910).  
Mlle TSOURIKOFF (Z.). — *L'enseignement des filles en Afrique du Nord* (Paris, 1935).

### III. — Ouvrages généraux — Articles de journaux et revues.

- ALGÉRIA. — *Revue mensuelle éditée par l'Office Algérien d'Action économique et touristique* (Ofalac, années 1933-1934-1935).  
BARBET (Ch.). — *Questions sociales et ethnographiques* (Alger, 1921).  
Mme BEL. — *Protection de la vie locale en Algérie. — Rapport du Congrès international et inter-colonial de la Société indigène* (Paris, 5-10 octobre 1931, Tome I).  
BEL et RICARD. — *Le travail de la laine à Tlemcen* (Alger, 1929).  
BERNARD (A.). — *L'Algérie* (Alcan, 1929).  
BERQUE (A.). — *Art antique et Art musulman en Algérie* (Publication du Comité National Métropolitain du Centenaire de l'Algérie).  
*Les Arts indigènes algériens en 1924.*  
BLOTTIÈRES (J.). — *Les productions algériennes* (Publication du Comité National Métropolitain du Centenaire de l'Algérie).

- BOURGET (J.-M.). — *L'Algérie jusqu'à la pénétration saharienne* (Publication du Comité National Métropolitain du Centenaire de l'Algérie).
- DE BOVET (M.-A.). — *Monographie du tapis algérien* (Publication du Gouvernement Général de l'Algérie, Direction du Commerce, de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale).
- COX (R.). — *Rapport sur l'industrie des tapis en Algérie* (Alger, 1909).
- FALK. — *Un siècle de colonisation* (Publication du Centenaire).
- GAUDEFROY - DEMOMBYNES. — *Institutions musulmanes* (Flammarion 1931).
- GAUTHIER (Capitaine). — *L'industrie des tentures dites « Dokhali » au Gourara et au Touat* (Alger, 1913).  
Leroux, 1932, in-4°).
- GIACCOBETTI (R.-P.). — *Les tapis et tissages du Djebel-Amour* (Paris, Goichon (A.). — *La vie féminine au Mزاب* (Revue du Monde musulman, année 1925, 4<sup>e</sup> trimestre, Travail de la laine).
- HORLUC (P.). — *L'Œuvre française pour l'enseignement des indigènes en Algérie* (Alger, 1930).  
*L'Exposition d'Art musulman* (Revue Africaine, 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trimestre, 1905, Numéros 258-259).
- MARÇAIS (G.). — *L'Exposition d'Art musulman d'Alger* — avril 1905 (chez Fontemaing, Paris, 1906).
- MAUNIER (R.). — *Loi française et coutume indigène en Algérie* (Domat, Paris, 1931).  
— *Mélanges de sociologie nord-africaine* (Alcan, 1930).  
— *Coutumes algériennes* (Domat-Monchrestien, 1935).  
— *Améliorations des conditions familiales et sociales en Algérie* (Rapport du Congrès international et intercolonial de la Société indigène, Paris 5-10 octobre 1931, Tome I).
- MIRANTE (J.). — *La France et les Œuvres indigènes en Algérie* (Publication du Comité National Métropolitain du Centenaire de l'Algérie).
- PIQUET (V.). — *La colonisation française dans l'Afrique du Nord* (Armand-Colin, 1912).
- RICARD (P.). — *Les arts et industries indigènes du Nord de l'Afrique, arts ruraux* (Fès, 1918).  
— *Dentelles algériennes et marocaines* (collection Hespéris-Larose, Paris, 1928).
- VACHON (M.). — *Les industries d'Art indigène en Algérie* (Mission de conférences et d'enquêtes, avril-mai 1901 — Alger, Jourdan, 1902).
- VAN GENNEP. — *Revue d'ethnographie et de sociologie* (Année 1912, Numéros 1 et 2).
- VIALARD. — *Les Industries d'Art indigène en Algérie* (1902).
- VIOLLETTE (M.). — *L'Algérie vivra-t-elle?* (Paris 1930).
-

## TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION .....	Pages 1
--------------------	------------

### TITRE I

La condition actuelle de la femme en Algérie et les traditions  
séculaires qui pèsent sur elle.

CHAPITRE I. — Sa place dans la famille, dans la religion et dans la vie privée. ....	5
CHAPITRE II. — Possibilité d'une évolution progressive par la création d'écoles faisant une large place à l'enseignement pratique .....	15

---

### TITRE II

L'enseignement professionnel des fillettes arabes et kabyles  
organisé par les pouvoirs publics et s'appliquant plus spé-  
cialement aux jeunes indigènes sortant de l'école primaire.

CHAPITRE I. — Historique et direction donnés à l'enseignement professionnel, branche de l'enseignement général... ..	19
CHAPITRE II. — L'enseignement pratique donné dans les écoles primaires .....	29
CHAPITRE III. — L'apprentissage proprement dit donné dans les cours complémentaires d'enseignement professionnel an- nexés aux écoles de filles indigènes .....	37
CHAPITRE IV. — La formation du personnel enseignant dans les écoles et les cours complémentaires d'enseignement pro- fessionnel. — Contrôle de ce personnel .....	53
CHAPITRE V. — Les œuvres post-scolaires d'assistance par le tra- vail à domicile .....	61
CHAPITRE VI. — Les résultats obtenus .....	65

TITRE III

L'enseignement des métiers féminins en Algérie placé sous  
les auspices de l'initiative privée.

CHAPITRE I. — Les efforts tentés par le Cardinal Lavignerie et les missions catholiques et protestantes.....	69
CHAPITRE II. — Les écoles-ouvroirs fondés par l'initiative privée, dirigées par des européennes et subventionnées par la Direction des affaires indigènes.....	75

---

TITRE IV

L'apprentissage des femmes indigènes illettrées, désireuses  
de gagner leur vie dans les centres d'éducation profession-  
nelle dépendant de l'artisanat.

CHAPITRE I. — L'artisanat indigène en Algérie et les préoccupations des pouvoirs publics.....	79
CHAPITRE II. — Les centres de travail lainier.....	87
CHAPITRE III. — La maison des artisans indigènes, ..	93
APPENDICE.....	99
CONCLUSION.....	101
BIBLIOGRAPHIE.....	107

Vu et approuvé.  
Ce 20 avril 1937.

*Le Président de Thèse :*  
René MAUNIER.

Vu : *Le Doyen,*  
Edgard ALLIX

Vu et permis d'imprimer.  
*Le Recteur de l'Académie de Paris.*

Pour le Recteur :  
*L'Inspecteur de l'Académie,*  
G. RIMEY

